

Bombardier fera peu d'embauche

par R  al LABERGE
LA POCATIERE — On ne doit pas attendre d'agrandissement majeur de l'usine de La Pocati  re ou d'augmentation appr  ciable de son personnel, du moins dans un avenir imm  diat,    la suite de l'annonce du prestigieux contrat des 825 voitures du m  tro de New York.

"Ce que nous visions avant tout, c'est une stabilisation de notre effectif    sa pleine capacit   actuelle d'environ 1,100 employ  s", ont confirm   hier    SOLEIL M. Raymond Royer, le pr  sident de la division du transport en commun de Bombardier Lt  e, joint    son bureau de Boucherville, et le directeur g  n  ral de l'usine de La Pocati  re, M. Roland Gagnon,    l'occasion d'une conf  rence de presse.

L'entente intervenue avec la r  gie des transports de New York permettra cette stabilisation de la main-d'oeuvre et de l'activit   industrielle, avec une garantie portant sur les cinq prochaines ann  es.

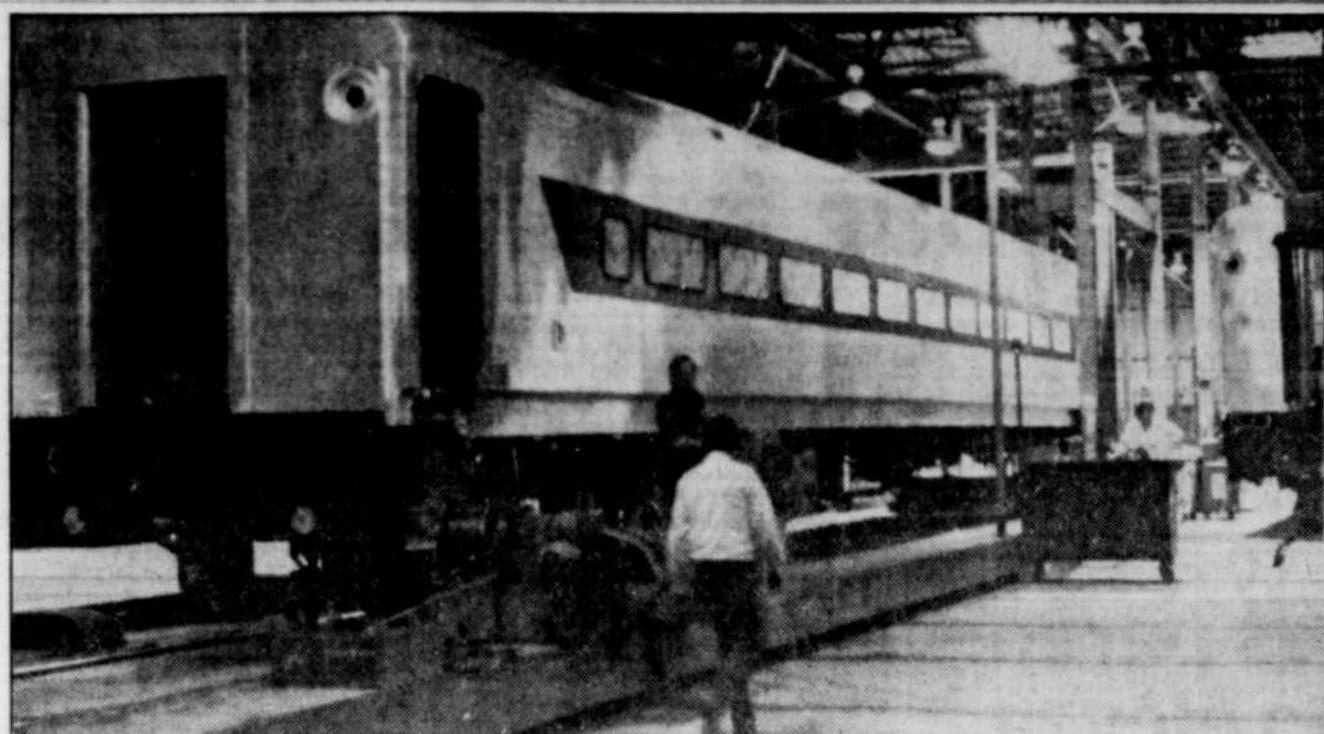
Cette pr  cision est venue quel que peu att  nuer la joie intense qui r  gnait hier    La Pocati  re, surtout chez les dizaines de jeunes et moins jeunes qui s'alignaient sur les banquettes d'embauche, en

qu  te d'un job et du formulaire    remplir, malgr   une liste d'attente d  j longue de plus de 4,000 noms,    La Pocati  re m  me, et de 6,000 pour l'ensemble du complexe Bombardier.

Perc  e prometteuse

Mais il s'agit toutefois, pour Bombardier, d'une perc  e extr  mement importante,   tant donn   que le m  tro de New York est r  put   comme l'un des plus difficiles    satisfaire au monde, selon M. Gagnon.

Voir A-2, BOMBARDIER
autres textes et
photos, page A-3



Hier, c'  tait un wagon de train du New Jersey qui   tait amen      l'atelier de peinture de l'usine de La Pocati  re. Bient  t, ce seront les voitures du m  tro de New York.



M. Andr   FORGUES

Forgues quitte la CECQ

par Damien GAGNON

M. Andr   Forgues, pr  sident de la Commission des   coles catholiques de Qu  bec (CECQ), ne sera pas candidat aux   lections scolaires du 14 juin prochain.

En conf  rence de presse, ce matin, M. Forgues a pr  cis   que c'est pour des raisons strictement personnelles qu'il a d  cid   de ne pas solliciter de renouvellement de mandat    titre de commissaire d'  cole du quartier Saint-Pie-X dont le poste vient en   lection en juin.

Commissaire d'  cole depuis 1976 et pr  sident de la CECQ depuis 1977, M. Forgues a   t     lu conseiller    la ville de Qu  bec aux   lections de novembre dernier.

Il soutient qu'il s'est vite rendu compte qu'il   tait impossible de cumuler les deux fonctions sans n  gliger sa famille et ses occupations professionnelles dans le domaine de l'assurance.

   la s  ance r  guli  re du conseil des commissaires du 22 mars dernier, le commissaire Pierre Talbot accusait M. Forgues d'  tre en conflit d'int  r  ts    cause des deux fonctions qu'il occupe.

Suite    cette accusation, M. Forgues intentait en cour sup  rieure une poursuite de \$100,000 contre le commissaire Pierre Talbot. Malgr   cette poursuite, M. Talbot a maintenu ses accusations    l'endroit de M. Forgues.

Ce matin, M. Forgues a soutenu que ce n'est nullement    cause de cette controverse qu'il ne sollicitera pas un nouveau mandat de commissaire d'  cole.

Il affirme n'avoir jamais senti qu'il y avait risque de conflit d'int  r  t entre les deux postes. Au contraire, dit-il, ces doubles fonctions per-

Voir A-2, FORGUES

sommaire

Annonces class��es	D-6 �� D-18
Arts et spectacles	D-2 et D-3
Bandes dessin��es	C-10
Bridge	D-15
Carri��res et professions	C-10
D��c��s	D-19
Economie-finance	B-2 �� B-4
Editorial	A-4
Feuilleton	D-2
Horoscope	D-18
Information r��gionale	A-7 �� A-9
Marc Lestage	D-4
Monde	B-1 �� B-12
Mot myst��re	D-6
Mots crois��s	D-17
O�� aller �� Qu��bec	D-4
Page des lecteurs	A-6
Page documentaire	A-5
Patron	D-16
Sport	C-1 �� C-9
T��l��vision	D-2

m  t  

Pluie passag  re    Qu  bec et dans l'Est, aujourd'hui. Minimum de 1 et maximum de 17. Demain, beau.

d  tails, page D-6

LE SOLEIL

guy rouleau
opticien d'ordonnances

DERNI  RE   DITION

QU  BEC, JEUDI 20 MAI 1982
88 pages 5 cahiers 86e ann  e, no 121

• • Livraison    domicile (6 jours) \$2.00 • •
Iles de la Madeleine-Gasp  -Perc  -Abitibi 50c Qu  bec 30c

Invasion imminente des   les Malouines

NATIONS-UNIES (d'apr  s NYTNS, Reuter et AFP) — "Le temps qui reste    la n  gociation se mesure maintenant en heures."

Cette courte phrase du secr  taire g  n  ral des Nations-Unies, M. Javier Perez de Cuellar, r  sume bien le peu d'espoir qui reste de voir la crise des   les Malouines   tre r  solue par le biais de la n  gociation.

Le secr  taire g  n  ral des Nations-Unies devait avouer plus t  t, avant une r  union extraordinaire du Conseil de s  curit  , que sa mission avait   chou  , laissant entendre par l   que la solution militaire semblait maintenant la voie possible.

En d  pit de ces propos alarmistes, M. Perez de Cuellar s'est entretenu tard hier soir par t  l  phone avec la premi  re ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, puis avec le pr  sident de l'Argentine, le g  n  ral Leopoldo Galtieri, dans l'espoir de gagner du temps.

Dans son appel t  l  phonique, M. Perez de Cuellar a fait des propositions personnelles que le Conseil des ministres britannique   tudiait en matin  e. Un porte-parole du Foreign Office a refus   de pr  ciser la teneur de ces "nouvelles id  es", indiquant seulement qu'elles   taient li  es    la m  diation entreprise par le secr  taire g  n  ral de l'ONU. Il ajoute, toutefois, que les

"nouvelles id  es"   taient ind  pendantes des documents sur les derniers projets argentins et britanniques.

Dans les milieux inform  s de Londres, on demeure convaincu que Mme Thatcher pourrait ordonner, d  s aujourd'hui, l'invasion des   les.

L'invasion

Hommes politiques, commentateurs, analystes militaires, services de renseignement, tous s'accordent pour pr  voir d'ici la fin de semaine l'invasion des   les Malouines par les militaires britanniques.

D'autre part, Mme Margaret Thatcher a carr  ment rejet   le dernier "compromis" argentin, soulignant que la proposition   tait    toutes fins utiles identique    la pr  c  dente. "L'  cart est encore si grand que cette proposition est rejet  e apr  s examen", lan  ait-elle au moment de convoquer une s  ance extraordinaire de son cabinet pour 5h (heure locale).

Du c  t   argentin, d'autre part, les dirigeants n'ont fait aucun commentaire sur le dernier refus des Anglais, tout en   voquant toujours la possibilit   d'un r  glement n  goci   de la crise des   les Malouines.

Voir A-2 MALOUMINES
autres textes et photos,
page B-1

Une photo du croiseur argentin G  n  ral-Belgrano en train de couler a   t  e rendue publique, hier,    Buenos Aires. Elle avait   t  e prise le 1er mai    partir d'un canot de sauvetage, par l'un des survivants.



La gr  ve g  n  rale est   cart  e

Les m  decins disent non    Qu  bec

par Roger BELLEFEUILLE

Les quelque 5,500 omnipraticiens du Qu  bec, r  unis une fois de plus en journ  e d'  tude, hier, ont carr  ment rejet   l'offre du minist  re des Affaires sociales (MAS) d  pos  e jeudi.

Ils excluent, pour le moment, le recours    la gr  ve g  n  rale, mais

l'une des 19 associations membres, celle de Montr  al, a r  clam   l'envoi d'un t  l  gramme exigeant la d  mission du ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson.

La gr  ve g  n  rale est   cart  e pour la raison bien simple que les g  n  ralistes craignent une loi sp  ciale for  ant leur retour au travail,

une loi que la majorit   h  siterait, semble-t-il,    d  f  re.

   Qu  bec, quelque 250 g  n  ralistes sur environ 450 que compte l'association   taient pr  sents    la session d'  tude syndicale, tenue au centre Fran  ois-Charon. La rencontre s'est tenue    huis clos. Ils se sont fait expliquer par

leur pr  sident, le Dr Andr   Godin, les implications normatives et p  cuniaires de la proposition gouvernementale. Une proposition per  ue dans l'ensemble comme une modification sensible au r  gime actuel et une tentative de plafonnement de leurs revenus.

D'expliquer le Dr Godin    la presse,    l'issue de la r  union, le mot d'ordre est de poursuivre la n  gociation mais dans le cadre, uniquement, pour le moment, des demandes syndicales, dont un ratrapage et une indexation qui porteraient leur revenu annuel moyen brut    \$118,000    compter du 1er juin; en outre, une enveloppe budg  taire sp  cifique pour les r  gions   loign  es.

Plus de pression

Afin de mettre plus de pression sur le gouvernement, ils sont convenus d'une accentuation de moyens de contestation qui, reconna  t le Dr Godin, tentent de p  naliser le moins possible la population tout en sauvegardant les int  r  ts des g  n  ralistes. Ces moyens sont:

— d  mission    compter d'hier du centre hospitalier o   ils ont droit de pratique; cette mesure ne peut entrer en vigueur avant 30, 60 ou 90 jours selon les r  glementations respectifs de chacun des   tablissements;

— r  gime de travail de "fonctionnaire",    compter du lundi 24, pour les trois prochaines semaines; c'est-  dire que les cabinets de consultation ne seront ouverts que de 9h    17h et au cours de cette p  riode, les m  decins ne r  pondront pas aux demandes de consultation au t  l  phone; les gens devront donc prendre rendez-vous, ne serait-ce que pour le renouvellement d'une prescription

pharmaceutique. Apr  s 17h, ils ne r  pondront qu'aux appels d'urgence;

— la semaine de travail sera r  duite    quatre jours, la semaine prochaine, et    trois jours, au cours des deux semaines subs  quentes; il y aura donc journ  e d'  tude ou d  brayage le 1er, le 3, le 7 et le 11 juin.

Les d  missions

Quant aux d  missions en bloc devant frapper les h  pitaux, la d  marche des g  n  ralistes est nuanc  e    cet   gard. La d  cision sera prise en accord avec le chef de d  partement de m  decine g  n  rale de chaque centre hospitalier.

Ainsi,    Saint-Fran  ois-d'Assise, l'urgence est assur  e par des omnipraticiens. Pour pratiquer    cet endroit, les g  n  ralistes doivent   tre membres actifs de l'h  pital. D  missionnaires, ils perdent leurs privil  ges de pratique. Toutefois, dans leur lettre de d  mission, les omnipraticiens offrent leur collaboration ou leur disponibilit   pour les services d'urgence. Ce type d'autorisation, pour une dur  e limit  e, est possible. Selon le Dr Godin, les omnipraticiens ne seront pas int  ress  s non plus    ce que leur absence fasse trop le bonheur des sp  cialistes en place, dans un   tablissement, trop heureux d'arrondir des fins de mois    m  me la contestation de leurs coll  gues g  n  ralistes. D'o   la d  cision de juger le pour et le contre d'une telle d  mission dans chacun des   tablissements.

  tre membre actif d'un h  pital pour un omnipraticien permet, entre autres privil  ges, celui d'hospitaliser. Des patients ne n  cessitant pas une admission urgente devront probablement attendre plus longtemps leur tour.

Autre nouvelle, page A-20



   Montr  al comme ailleurs dans la province, les m  decins omnipraticiens ont pu prendre connaissance des derni  res offres gouvernementales lors d'assembl  es tenues, hier.

Dome vend ses actifs aux E.-U. pour éviter la faillite

MONTREAL (PC) — Cherchant désespérément à éviter ce qui deviendrait la faillite la plus spectaculaire dans l'histoire du Canada, avec l'écroulement d'un empire pétrolier de \$10 milliards, la compagnie Dome Petroleum, de Calgary, a mis en vente, hier, tous ses actifs pétroliers aux Etats-Unis. Le prix demandé: \$1 milliard.

Les Compagnons de Cartier Les parents invitent les élèves à reprendre les cours

par Roch DESGAGNE

La direction de l'école secondaire Les Compagnons de Cartier de la régionale de Tilly à Sainte-Foy prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer la réouverture de l'institution dès mardi prochain.

C'est ce qu'a fait savoir au journal LE SOLEIL, en fin de matinée, le directeur général de l'école, M. Philippe Paré, à l'issue d'une rencontre avec les porte-parole des étudiants.

"Nous tenons ainsi compte de la position que viennent de prendre les parents et les étudiants", indique M. Paré. D'un côté comme de l'autre, on s'est orienté vers des positions similaires favorisant la reprise normale des cours.

Le conseil étudiant a décidé pour sa part de recommander le retour en classe, dans les meilleurs délais. Hier soir, les parents adoptaient des résolutions en ce sens, également.

Tous les étudiants de Les Compagnons de Cartier seront convoqués par la direction de l'institution, pour demain vendredi, afin de faire le point sur les dernières ententes visant le retour en classe.

Au cours des dernières semaines, le fonctionnement de l'école Les Compagnons de Cartier a été paralysé pendant sept ou huit jours, par des débrayages sporadiques des étudiants.

Les parents s'en mêlent

Les parents des élèves de l'école secondaire Les Compagnons de Cartier de la régionale de Tilly à Sainte-Foy recommandent aux étudiants de reprendre les cours, sans autre délai, en attendant la solution du conflit qui paralyse l'institution, depuis plusieurs jours.

Les étudiants protestent contre les coupures budgétaires qui leur feraient perdre la moitié des services techniques de loisirs dont ils disposaient, jusqu'ici.

Un porte-parole de la firme albertaine, Bill Payne, a confirmé la nouvelle hier au quotidien Le Devoir, ajoutant: "Nos conseillers financiers de New York tentent actuellement d'intéresser différents acheteurs potentiels. Une transaction pourrait être conclue au début du mois prochain."

Dome et ses banquiers doivent faire vite. La plus importante compa-

gnie privée appartenant à des Canadiens éprouve de graves problèmes de liquidité. Elle doit rapidement trouver de l'argent, non pas pour rembourser une dette à long terme de près de \$5 milliards, mais simplement pour faire face aux intérêts qui, cette année seulement, atteindront \$920 millions. Ce chiffre ne tient pas compte des \$200 millions à payer aux détenteurs d'actions privilégiées.

De plus en plus inquiets, les banquiers de la compagnie, dont la Banque de Montréal, ont pressé discrètement l'entreprise de se départir au plus tôt de certains actifs pour faire face à ses obligations.

La source des problèmes de Dome se trouve dans un engagement récent pour l'acquisition de firmes sous contrôle étranger. Depuis quatre ans, la compagnie a multiplié les prises de contrôle: Siemens Oil and Gas, Mesa Petroleum, Kaiser Petroleum, TransCanada Pipeline, Les chantiers Maritimes Davie, etc.

FORGUES

(Suite de la première page)

mettaient d'établir des liens plus étroits entre les deux niveaux de gouvernements. Il a affirmé qu'il n'avait pas l'intention, du moins pour le moment, de retirer la poursuite intentée contre le commissaire Pierre Talbot.

Si M. Forgues soutient qu'il n'y avait aucun danger de conflit d'intérêts, il reconnaît toutefois qu'il était en conflit d'horaires alors que bien souvent l'assemblée du conseil des commissaires avait lieu le même soir que celle du conseil de ville.

Comme mon mandat à la CECQ prendra fin en juin prochain et que celui à la ville de Québec vient de débuter, j'ai opté pour le mandat que m'ont confié les citoyens de la paroisse Saint-Pie-X l'automne dernier à titre de conseiller municipal d'ajouter M. Forgues.

Interrogé sur le climat de contestation qui s'est installé depuis quelque temps à la CECQ, M. Forgues a soutenu que l'opposition c'est bon à la condition qu'elle soit constructive. A son avis l'opposition actuelle fait plutôt de l'obstruction.

M. Forgues n'entend pas favoriser un candidat plus qu'un autre au poste de commissaire du quartier Saint-Pie-X et il n'a pas caché que c'est avec un certain regret qu'il quittera la vie scolaire en juin prochain après y avoir consacré plusieurs années, soit depuis 1967, puisque avant d'être commissaire d'école, M. Forgues a oeuvré comme membre de comité d'école. Il a été président du comité d'école de la paroisse Saint-Joseph. Il a remercié la population de lui avoir fait confiance durant ces années.

MALOUINES

(Suite de la première page)

Côté militaire, les navires anglais se sont rassemblés, laissant croire à une invasion imminente des îles. Des avions britanniques ont lancé une faible attaque contre des positions argentines dans les îles, hier matin. C'est le seul incident rapporté au cours de cette journée.

Au son de la musique populaire, les soldats anglais attendent que l'ordre de l'assaut soit donné par la première ministre britannique à la suite de la séance extraordinaire de son cabinet.

Selon les services de renseignement américains, le climat qui règne actuellement dans l'Atlantique Sud et celui qui est prévisible d'ici la fin de semaine peuvent être un élément déterminant dans la prise de décision.

L'invasion, si telle est la décision, doit se faire très rapidement avant que les vents prévisibles ne deviennent trop violents, la mer trop houleuse.

En ce sens, les conditions climatiques peuvent même déterminer l'issue de la bataille puisque ce sont les forces britanniques qui sont les plus désavantagées par les forts vents qui agitent l'Atlantique Sud en cette période de l'année.

Pour la seconde fois depuis le début du conflit qui oppose Argentins et Anglais, le prix Nobel de la paix de 1980, M. Adolfo Perez Esquivel, est intervenu publiquement, cette fois en faveur de "l'arrêt de cette guerre".

Dans un article publié dans le "Times" de Londres, M. Esquivel affirme que "l'humanité est en train d'assister avec horreur à la confrontation des forces argentines et britanniques dans l'Atlantique Sud".

Il fait valoir que ceux qui lancent des appels à la guerre sont plus préoccupés par la perte de bateaux et avions, l'efficacité des missiles, l'honneur national bafoué ou les victoires militaires que par les pertes de vies humaines.

Dans cet article, M. Esquivel affirme que la Grande-Bretagne vient de lui refuser un visa d'entrée pour l'appui qu'il avait accordé aux revendications argentines sur les îles Malouines.

LOTO-SELECT
9-6-0-9

LA QUOTIDIENNE
(tirage de mercredi)

1-3-2

Informations: 643-8990

BOMBARDIER

(Suite de la première page)

D'autant plus, a-t-il ajouté, que la régie newyorkaise compte 30 pour 100 de toutes les voitures de métro de l'Amérique du Nord, avec 21,000 véhicules.

En outre, l'obtention de la prestigieuse commande et l'acquisition de la technologie japonaise de Kawasaki fera de Bombardier le seul fabricant nord-américain de matériel de transport en commun sur rail "capable d'offrir toute la gamme des véhicules de ce type, que ce soit sur roue de fer ou du type pneumatique".

Appréhensions

Par ailleurs, les porte-parole de la direction de Bombardier n'ont pas caché une certaine appréhension à l'égard des étapes à venir, pour l'approbation finale du protocole d'entente intervenue avant hier avec la Metropolitan Transportation Authority de New York (MTA).

On s'attend à ce que tout soit complété pour le mois d'août au plus tard, et au mieux, dans un mois.

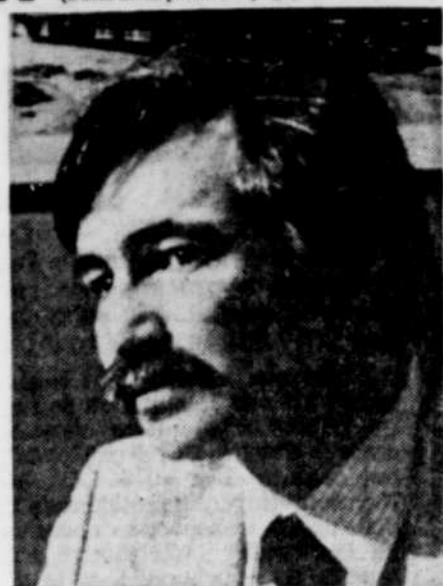
Il doit y avoir préalablement des audiences publiques, après une période de 30 jours, puis la rédaction d'un contrat final. On craint l'opposition éventuelle de firmes américaines qui ont soumissionné pour ce contrat et tout particulièrement les réactions défavorables de certains syndicats américains. "On s'attend à de fortes pressions, de ce côté-là", a admis M. Gagnon.

Agencement de production

D'autre part, M. Royer a déclaré que la fabrication des voitures du métro de New York va bien s'agencer dans le calendrier de production des autres véhicules du carnet de commandes déjà en exécution, à La Pocatière.

A la cadence d'un par jour, 20 mois après la signature officielle, les wagons du métro newyorkais viendront se substituer à ceux du métro de Mexico, des trains LRC destinés à Via Rail, des trains de banlieue du New Jersey et des voitures de métro de surface articulées de Portland.

Québec doit y penser maintenant
Incidentement, le directeur de



M. Roland GAGNON: "La ville de Québec doit y penser dès maintenant".

L'usine de La Pocatière a mentionné que si la ville de Québec veut disposer d'un tel service de métro de surface et de capacité moyenne entre l'autobus et le métro lourd du type montréalais, au moment où Québec atteindra la densité appropriée de 4,000 à 16,000 usagers à l'heure, vers 1990, on doit y penser dès maintenant, vu les échéances de préparation et de fabrication de ce genre d'équipement de transport public.

A moyen terme, les porte-parole de Bombardier ont également fait état de bonnes perspectives de développement prochain, dans les tractations relatives à la vente de trains LRC à Amtrak, le pendant américain de Via Rail. On entrevoit aussi des possibilités de déblocage dans les négociations d'un contrat de \$300 millions pour le métro de la ville mexicaine de Monterrey, qui subit les contrecoups de la fluctuation à la baisse des prix du pétrole mexicain.

le mot du jour

Un bon conseil

On revient souvent avec des anglicismes, parce que ce sont les fautes que l'on commet le plus. "Board of directors", par exemple, est devenu bureau de direction ou des directeurs. Le bon terme est conseil d'administration.

Pierre BELLEAU

Contemporaine*



achat spécial

LE BLOUSON TRICOLEUR 49.95

bleu, turquoise, blanc, nous l'aimons pour l'effet éclatant des couleurs, son capuchon, son gros fermoir blanc et sa taille coulissée sur cordon, également disponible en gris et blanc, autres modèles au choix au même prix spécial. 6 à 12 rég. \$80.



vente sous-vêtements Natur-Elle

SOUTIEN-GORGE 5.99 rég. \$8.50

modèle prémoulé avec insertions de dentelle extensible, attache devant, autre modèle prémoulé motif de papillon rég. 9.50 pour 6.99, 32 à 36 A, B, C, blanc ou beige, petite culotte coordonnée, modèle bikini ou à la taille, rég. 4.50 pour 3.29

Contemporaine*



de notre collection exclusive

LE T-SHIRT MANCHES CHAUVESOURIS

nous aimons l'ampleur de cette nouvelle forme, la souplesse du tricot de pur coton, les coloris éclatants d'azur, jade, framboise ou taupe, p.m.g. une valeur exceptionnelle \$22, le pantalon coordonné \$28.

la maison
Simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la mode aux galeries de la capitale... c'est simons!

la maison
Simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la mode aux galeries de la capitale... c'est simons!

la maison
Simons
place ste-foy, place de l'hôtel de ville, les galeries de la capitale

la mode aux galeries de la capitale... c'est simons!



C'était, hier, la file des chercheurs de "jobs". Des gens qui, souvent, veulent travailler à n'importe quoi, mais travailler.

Contrat Bombardier-New York L'euphorie règne à La Pocatière

par Réal LABERGE

LA POCATIÈRE — L'euphorie régnait, hier, chez les quelque 7.000 citoyens de La Pocatière, ville qui aura la part du lion dans le contrat "du siècle" du métro de New York.

C'étaient aussi des visages épanouis de satisfaction et de joie, qui accueillent les journalistes, plus nombreux que jamais, à l'usine locale de Bombardier Ltée.

Dès l'entrée dans l'ex-fabrique des motoneiges de marque Moto-Ski, qui a été progressivement transformée depuis 1974 pour la fabrication des véhicules de transport en commun sur rail, c'était la file des chercheurs de "jobs". On attendait son tour de banquette, ou le formulaire conduisant à l'inscription

d'un nouveau chômeur à une liste d'attente de plus de 4.000 noms!

Christian Hains, âgé de 19 ans, de La Pocatière, "veut entrer au polissage", attendant patiemment aux côtés des trois frères Dubé, de Sainte-Perpétue de l'Islet. Jean-Guy "veut travailler, à n'importe quoi, mais travailler"; Normand est lui aussi prêt à faire tout ouvrage dans l'usine; et Gaétan "veut la même chose et gagner de l'argent".

Ça recule le chômage

Au hasard des divers départements du vaste établissement industriel de 405.000 pieds carrés de plancher, Léopold Bélanger, de Rivière-Ouelle, 12 ans d'ancienneté, et Lionel Saint-Pierre, embauché depuis 1968, s'affairent à la confection des portes des voitures de métro.

"On ne demandait pas mieux que ça abrutisse, ce fameux contrat! Ça recule le chômage saisonnier des années précédentes, pas vrai."

La caisse pop va bien

"J'ai rajeuni de 10 ans, en entendant la nouvelle, hier", a par ailleurs commenté au SOLEIL le gérant de la Caisse populaire de La Pocatière, M. Bernard Turmel.

C'est qu'à cette principale institution bancaire de La Pocatière, on l'attendait avec impatience cette confirmation du contrat de New York, "pour que ça bouge un peu en construction et dans les transactions de l'habitation". Plus que les hauts taux d'intérêt, l'avenir éventuel de Bombardier dans l'industrie lourde retardait les prises de décision. "Maintenant, c'est pratiquement fait!"

À la caisse populaire, Claude Pelletier cite des chiffres: en 1974, l'actif n'était que de \$10.5 millions. En 1982, après huit ans de nouvelle vocation chez Bombardier, on en est à \$41.8 millions, une augmentation de 295 pour 100. Le mouvement annuel de l'argent a grimpé de 1,094 pour 100, passant de \$51.5 millions à \$615.3 millions, pendant la même période. De 13 employés permanents et \$100.000 de salaires, la caisse a augmenté son personnel à 27 permanents et sept employés à mi-temps et une masse salariale de \$599,542.

Pour le curé de Sainte-Anne, l'abbé Joseph Anctil, c'est la poule aux oeufs d'or, qui amène bien des gens dans la paroisse, à la recherche d'ouvrage. C'est un soulagement pour tant d'autres endroits moins favorisés!

Les "voyageurs" affluent

"La nouvelle était bien plaisante à entendre, hier matin", ajoute Mme Jacqueline Lambert, au magasin Sport-Loisirs, sur la rue principale.

Mais elle remarque qu'il s'en est suivi une ruée de "voyageurs", empressés de passer des commandes hâtives, pour la clientèle qui s'en vient!

Elle est toutefois une femme prudente. L'inventaire n'augmentera qu'en fonction des ventes! Son époux était plus enthousiaste, avec l'excellente perspective qui s'annonce pour son commerce de vente de terrains.

Fierté

À l'hôtel de ville, le maire Louis-Joseph Gosselin se réjouit de cette nouvelle réussite de Bombardier. Outre une nouvelle période de prospérité locale, dans une région particulièrement affectée par un dur chômage, il dit sa fierté que le nom de La Pocatière soit mentionné au niveau international, avec celui de Bombardier.

Avec le greffier Claude Crête, il prévoit une entrevue avec la direction de l'usine locale, pour discuter de projets futurs, dans le même contexte de compréhension et de bonne collaboration "qu'on a toujours eu avec Bombardier". Aucun projet précis n'est à l'étude pour le moment.

Informé avant les journalistes

Rejoint à sa résidence du rang des Sables, le président du syndicat de l'usine Bombardier de La Pocatière, M. Lionel Dubé, remarque que "les gars de l'usine se trouvent pas mal favorisés, quand on voit ce qui se passe ailleurs!"



Bernard Turmel, gérant de la caisse populaire, dit avoir "rajeuni de 10 ans" avec la bonne nouvelle.



Mme Jacqueline Lambert, du magasin Sports-Loisirs, est optimiste mais prudente: "L'inventaire augmentera avec les ventes!"



Le président du syndicat de l'usine, M. Lionel Dubé, croit que les ouvriers sont conscients de leur chance.

On a de l'ouvrage assuré pour cinq ans. Les dirigeants syndicaux ont été mis au courant au fur et à mesure de la progression des négociations de l'entente avec New York. "Et contrairement avec ce qui se passait avant, on a appris la bonne nouvelle avant les journalistes, comme Bombardier a pris l'habitude de le faire depuis quelque temps!"

Il précise que le contrat de travail en cours, qui a été signé plus d'un an à l'avance, ne viendra à échéance que le 29 septembre 1983. Les négociations en vue du renouvellement de la convention collective n'ont pas encore été commencées.

Sous-traitance et très haute qualité devront faire la paire

par Réal LABERGE

LA POCATIÈRE — Les dirigeants de la division du transport en commun de Bombardier Ltée étaient encore hier dans l'impossibilité d'apporter des précisions sur la nature et l'ampleur des contrats de sous-traitance, que le plantureux contrat de \$1 milliard du métro de New York permettra de répartir à d'autres entreprises de la région immédiate ou de l'économie québécoise et canadienne.

Mais le président de ce dynamique secteur du complexe Bombardier, M. Raymond Royer, et le directeur général de l'usine de La Pocatière, M. Roland Gagnon, ont par contre assuré que c'était une politique poursuivie de façon incisive par ce consortium industriel québécois, de favoriser l'entreprise la plus rapprochée possible de ses propres opérations, tenant compte des restrictions au contenu canadien.

Toutefois, c'est à la condition que les intéressés consentent à s'adapter à la fine pointe technologique de ce secteur industriel, et à répondre aux exigences strictes de très haute qualité des produits fabriqués, qu'ils pourront espérer partager les retombées économiques des 825 voitures du métro newyorkais.

Deux exemples

À ce sujet, le directeur général de l'usine de La Pocatière a cité deux exemples de bonne collaboration et de développement technologique prometteurs, soit Pocatec, une petite en-

treprise de La Pocatière qui a inventé et fabriqué des systèmes de communications et des chargeurs de batteries pour les trains LRC, ainsi qu'un établissement de Québec, Julien Inc., qui est devenu son fournisseur d'un nouvel acier inoxydable, une technologie

que ne possédait pas Bombardier, mais qu'on a développée ensemble.

Selon M. Gagnon, il faudra d'autres expériences et initiatives du genre. Notamment pour créer une toute nouvelle peinture ou le dissolvant capable de satisfaire à l'une des clauses

du contrat de New York, qui prévoit que le revêtement des voitures devra être traité pour résister au vandalisme tel que les graffitis, ou s'en départir facilement. C'est encore à trouver!

Possibilités de sous-traitance

Par ailleurs, outre le sous-contrat le plus considérable, qui sera accordé à Westinghouse Electric de Buffalo, New York, pour la construction des moteurs et des motrices donc chaque véhicule sera doté à l'arrière et à l'avant, à un coût d'environ 15 pour 100 du contrat total obtenu de la Metropolitan Transportation Authority (MTA), d'autres commandes sont prévues à brève échéance pour l'ingénierie, et plus tard, d'ici à deux ans, pour les systèmes de climatisation, d'opérateurs de portes, les portes elles-mêmes, le luminaire, les sièges et autres fournitures.

De fait, a précisé au SOLEIL le président de la division du transport en commun, M. Royer, une bonne partie des fournitures reste à être négociée du contrat de \$1 milliard, à part le contenu américain de 40 pour 100. Ce pourcentage s'applique toutefois au matériel et à l'activité manufacturière prévue pour l'usine Bombardier de Barre, au Vermont.

À cette usine américaine, le travail consistera dans la finition intérieure (l'habillage) des voitures de métro.

Pour l'usine de Valcourt, M. Royer a fait mention de la fabrication des boogies (armature de roulement en fer et non sur pneumatique comme à Montréal). Ils seront d'un seul bloc et coulé en acier (casting).

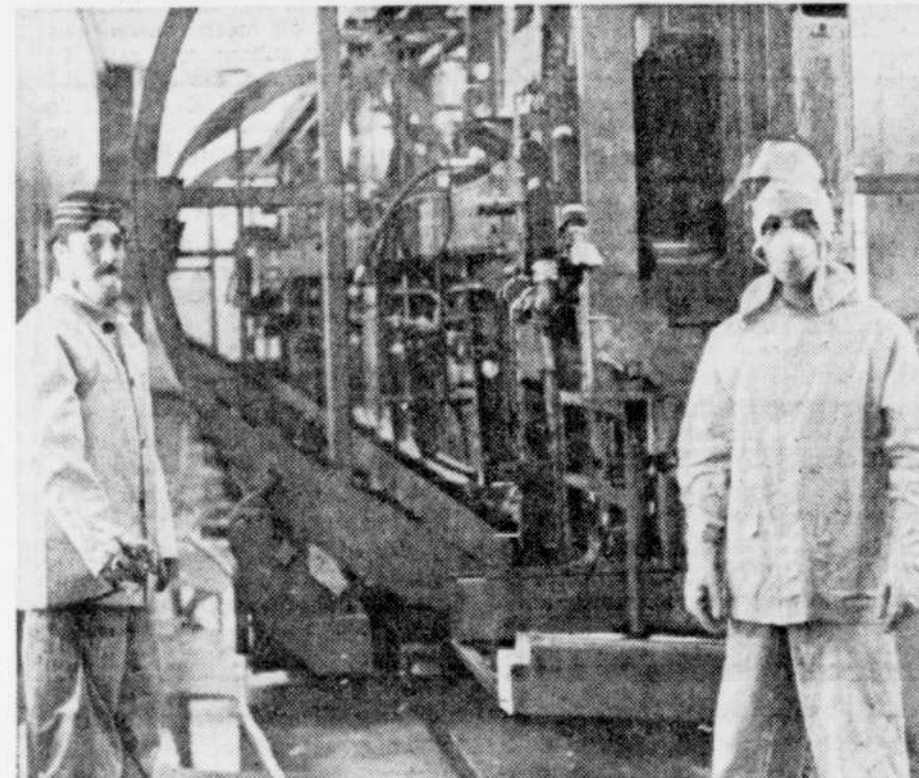
Mais l'assemblage des caisses, la préparation des pièces et des lignes de fabrication iront à La Pocatière. Dans une proportion cependant moindre que le pourcentage de 60 atteint dans la fabrication des trains LRC, ou de 40 des véhicules du New Jersey.

De son côté, M. Gagnon a indiqué qu'environ 35 pour 100 des opérations de fabrication iront à son usine de La Pocatière.

Terminologie trilingue

M. Gagnon a encore précisé que la fabrication des véhicules du transport en commun a conservé à La Pocatière la terminologie française à la base de conception technologique, mais que l'internationalisation du marché avait successivement entraîné des ajouts de bilinguisme anglais puis avec le contrat du métro de Mexico, de plans et de dessins en espagnol, et donc parfois trilingues.

Sur ce point de la technologie acquise sous licence, d'abord française pour le métro de Montréal, puis de développement interne de Bombardier pour le train LRC, et bientôt japonaise et venant de Kawasaki pour le métro de New York, M. Gagnon a remarqué que la stratégie de la multinationale québécoise reposait sur le principe "qu'on ne voulait pas réinventer la roue, mais l'appliquer à des besoins nouveaux".



Deux techniciens, avec leur apparence de Martiens, au département de la peinture.

L'aide financière du Canada à New York est critiquée

OTTAWA (d'après PC) — Les députés conservateurs ont vivement critiqué, hier, l'aide financière accordée à la New York Metropolitan Transportation Authority pour l'achat de wagons de métro fabriqués par la firme québécoise Bombardier, un contrat de près d'un milliard de dollars.

Le député de York-Peel, M. Sinclair Stevens, a dit se demander

comment le gouvernement, par la Société pour l'expansion des exportations, pouvait faire un prêt à 9.7 pour 100 pour 15 ans à une institution américaine alors qu'il n'a pas un traitre sou à offrir aux Commissions de transport de Montréal ou de Toronto.

Selon M. Stevens, le gouvernement aurait pu offrir une telle aide financière à des Canadiens, ce qui aurait permis à la fois de créer des

emplois au Canada et d'aider les sociétés canadiennes.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Herb Gray, a répliqué que de telles modalités de financement avaient été offertes pour faire face à la concurrence d'une firme française qui était également sur les rangs.

À sa sortie des Communes, le seul député conservateur québécois, M. Roch LaSalle a repris à son compte les objections de M. Stevens.

Tout en se disant heureux que Bombardier ait obtenu un tel contrat, M. LaSalle a ajouté: "Si une telle chose est possible pour Bombardier, elle devrait l'être pour tous les autres secteurs qui connaissent des difficultés sans précédent".

Mais ces objections n'ont pas flétri l'enthousiasme des députés libéraux.

Pour le député de Kamouraska—Rivière-du-Loup, M. Rosaire Gendron, la Société pour l'expansion des exportations a bien fait son travail.

Peu d'emplois créés à l'usine de Valcourt

GRANBY (d'après PC) — Les habitants de Valcourt ne seront pas les plus favorisés pour la création d'emplois dans le projet de \$1 milliard que vient de se voir octroyer la compagnie Bombardier pour la construction des voitures du métro de New York.

Selon Mme Hélène Crevier du département des communications de

la compagnie Bombardier à Montréal, parler de 25.000 emplois, c'est un peu illusoire.

"Il faut être réaliste, 25.000 emplois c'est pour les fournisseurs et les travailleurs, pour tout le Canada et les États-Unis. Je dirais qu'en tout, le projet demandera 1.000 hommes par année les deux premières années et 2.000 pour les trois autres.

AUJOURD'HUI

Voyez le cahier publicitaire de

● LA BAIE

INSERE DANS CETTE EDITION



RADIO-TELEPHONES
V.H.F. 25W SYSTCOMS
usagé, parfaite condition
SPÉCIAL 325\$

Surplus d'inventaire: mobiles, portatifs, stations, télécommandes, répéteurs.
AUTRES MODELES DISPONIBLES
A PARTIR DE 225\$
PROVINCIAL ÉLECTRONIQUE ENR.
212, 18e RUE, QUÉBEC

AUX RESTAURATEURS NOUVEAUX METS

Pour faire augmenter vos profits, achetez un léger inventaire qui tourne rapidement. A composer:

659-1317

Epargnez sur vos achats de meubles et appareils ménagers

- Réfrigérateurs
- Cuisinières
- Laveuses et sècheuses
- Ameublements de différents styles
- Lave-vaisselle
- Téléviseurs
- Stéréos
- Lampes et fauteuils

Prix défiant toute compétition. Ameublements de 3 pièces à partir de \$727

Mise de côté. Modes de paiement, si désiré.

Paul Robitaille
504, La Canardière — 529-9488

vêtements pour elle

et pour les beaux jours...

ee lemioux

Galeries Chagnon, Lévis

Les "noui" nucléaires des Grands



paul
lachance

Le camarade Brejnev s'est déclaré prêt, lundi, à "rechercher" un accord avec les États-Unis sur la réduction des armements stratégiques. La Maison-Blanche se réjouit publiquement de cette condescendance. Et la galerie internationale respire d'aise. A Luxembourg, l'OTAN parle de "détente" authentique qui pointe à l'horizon.

Mais, il y a un hic. M. Brejnev dit en substance: "Ça va, nous acceptons mais nous rejetons catégoriquement la proposition américaine du 9 mai de réduire d'un tiers les ogives nucléaires lancées de terre ou de sous-marins. C'est de nature unilatérale et cela met en péril notre sécurité."

Et il y a un autre hic. Washington rétorque: "Bravo, c'est parti. Mais nous rejetons catégoriquement la proposition soviétique de geler les arsenaux stratégiques pendant la durée des négociations. Cela confirmerait les avantages actuels de l'Union soviétique".

Cela promet un beau départ pour les négociations START, le projet "zéro" dont parle M. Reagan. D'entrée de jeu, chaque partie rejette la proposition de départ de l'autre. On se méfie encore plus l'un de l'autre que lors des négociations SALT I, durée: 5 ans, et SALT II, durée: 7 ans, qui s'est d'ailleurs évanoui dans le Sénat américain.

...

En somme, le seul point sur lequel les deux Grands s'entendent, c'est la reprise du dialogue interrompu depuis plus de trois ans. A ce rythme, les marcheurs auront le temps de marcher et les manifestants, le temps de manifester contre les armements nucléaires.

A l'exception, toutefois, et c'est là le seul élément positif nouveau des négociations projetées, que la pression de l'opinion publique pour le désarmement nucléaire est aujourd'hui carrément plus forte qu'en 1967 ou en 1972. Et c'est une pression qui risque de s'exercer beaucoup plus sur le président Reagan que sur le camarade Brejnev... ou ses successeurs.

Mais il n'y a pas que le contrôle, la réduction ou le gel des armements stratégiques qui sont destinés à assurer la "bonne marche" que l'on souhaite à ces pourparlers, à ce nouveau dialogue Est-Ouest. Il existe une toile de fond extrêmement complexe qui ne manquerait pas d'en diversifier l'éclairage. Le contraire serait beaucoup trop simple.

Brejnev n'est pas, à ce qu'il semble, aussi moribond qu'il en paraît. Mais il n'est pas jeune. Reagan non plus. Mais la disparition de Brejnev ne manquerait pas de créer des convulsions dans la recherche de son successeur et cela risque de n'épargner aucun rouage du système soviétique. Aux États-Unis, cela n'est pas le problème.

Depuis 17 ans que Brejnev est "au pouvoir", la société soviétique est à l'ancre, congelée. Il n'y est même plus question de réformes comme il en avait été quelque peu sous ses trois prédécesseurs.

Cette année, c'est le 65e anniversaire de la révolution bolchévique. Loin d'avoir dépassé les "standards occidentaux", en 1980, comme l'avait prédit pompeusement Khrouchtchev, l'URSS est écrasée de problèmes internes et externes. Son économie craque de toutes parts et l'empire qu'elle soutient à bout de bras est en pleine crise.

Il y a quelques lustres, Foster Dulles prophétisait son affaiblissement graduel. Est-ce vrai? On est peut-être exposé à le savoir plus tôt qu'on ne le pense.

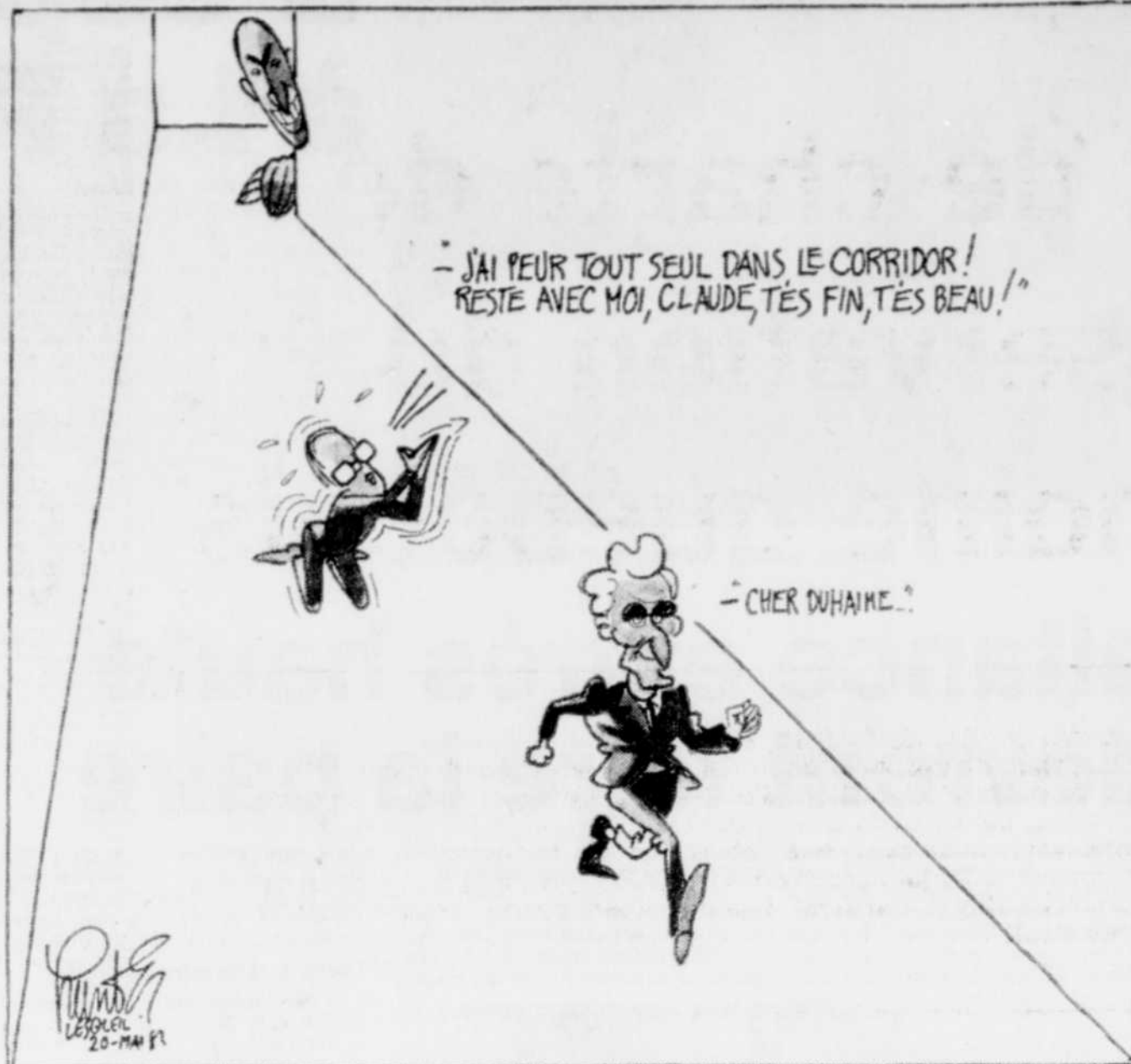
...

La "nouvelle génération" des dirigeants soviétiques est composée, dit-on, en grande part de froids techniciens qui seraient modernistes sans être nécessairement libéraux. Ils connaissent les lézards du régime mais sont, par ailleurs, incapables de les colmater autrement que par un accroissement de la répression.

L'immobilisme soviétique est un abcès à crever et le temps s'en chargera. Mais au profit de qui et de quoi. Et l'Ouest y est plus que largement concerné, l'épineuse question nucléaire au premier chef et START qui s'apprêterait à démarrer.

A cela se greffent évidemment toutes les parties d'échecs qui sont jouées par l'un et l'autre Grand dans le monde, surtout celle de l'isthme américain où, depuis surtout le 2 avril et l'histoire des Falkland, M. Reagan a perdu momentanément, du moins, beaucoup de joueurs, en plus de voir ses politiques internes, surtout économiques, lui retomber sur la tête.

Dans l'intervalle, l'URSS bénéficie d'un atout considérable qui se superpose à la supériorité en puissance de ses armements nucléaires: la vague "pacifiste" qui déferle sur le monde et lui permet, dans des négociations comme celles de START, de tirer allègrement des marrons du feu. Voyons voir, en tout cas, quel spectacle on nous prépare.



bloc-notes

La crise à François-Charon



anne-marie
voisard

Le centre François-Charon, cette institution vouée à la réadaptation des handicapés physiques de tout l'Est du Québec, est victime d'un mauvais sort. A peine commencent-ils à oublier la crise qui l'a tenu complètement paralysé pendant plus d'un an, voilà qu'un nouveau conflit éclate. Cette fois, c'est le Conseil régional de la santé et des services sociaux (CRSSS) qui, sans prévenir, porte le coup.

Non satisfaits d'être locataires des lieux, le CRSSS et ses administrateurs, qui ont d'abord le souci des chiffres, veulent remplir tous les locaux, y compris la cave. Les sourds, les aveugles, les travailleurs sociaux, il y aura de la place pour tout le monde et même pour l'été, cette structure entre autres responsable du service de buanderie dans les hôpitaux.

"La personne après toute chose!" Ce reproche qu'un groupe de travail chargé de faire des constatations et recommandations sur la qualité de vie au centre François-Charon

formulait, il y a trois ans, est encore de mise aujourd'hui. "Non-respect total de la personne", précisait-on. La seule différence, c'est que la plainte s'adresse, non plus à la direction du centre François-Charon, mais aux administrateurs du CRSSS. Préoccupés de faire des économies, ces messieurs coupent tout partout, sans égard pour les personnes handicapées.

La nouvelle crise qui secoue depuis quelques semaines le centre François-Charon est donc provoquée exclusivement par une question d'argent. Dans le langage hermétique du CRSSS, on parle plutôt d'un "plan d'optimisation des superficies". Ce plan prévoit notamment qu'on relocaise exclusivement au sous-sol (ceux qui ont déjà visité le centre François-Charon savent que le mot cave est mieux approprié) une partie de la clientèle externe. Ces personnes handicapées, dont le nombre varie entre 350 et 500 par semaine, sont inscrites à des programmes de reclassement et de maintien dans le milieu. Selon le projet du CRSSS, elles devraient céder à l'Institut des sourds de Charlesbourg les locaux qu'elles occupent actuellement dans l'aile "F" de l'édifice. Or, cette cave du centre François-Charon a déjà été jugée "non occupable" par nul autre que le tuteur Jacques-Gilles Laberge, qui est aussi directeur de la mai-

son Lucie-Bruneau, à Montréal. M. Laberge est cet homme qui a sauvé le centre François-Charon, juste avant l'arrivée de l'actuel directeur, Robert Sabourin, à l'été 1979.

Le plus étonnant dans toute cette histoire, c'est que ni le centre François-Charon, ni l'Institut des sourds, pas plus d'ailleurs que le centre Louis-Hébert, qui s'occupe des non-voyants, n'ont été consultés. Renfermés dans leurs bureaux, pourtant situés dans l'édifice même du centre François-Charon, les administrateurs du CRSSS ont bâti sur papier leur projet sans même en informer les principaux intéressés. C'est presque incroyable. Cependant, Hubert Gauthier, le directeur adjoint du CRSSS, admet lui-même cette absence de consultation.

La colère du centre François-Charon, de la direction, du personnel et des personnes handicapées est bien compréhensible, d'autant plus que les économies de \$11,8 millions annoncées par le CRSSS ne seraient pas justes. On s'attend plutôt à des dépenses supplémentaires de \$705,000 pendant cinq ans.

Dans ces conditions, le moratoire réclamé par le centre François-Charon s'impose. Souhaitons que le ministère des Affaires sociales se montre plus sensible que ne l'est le CRSSS à la situation des personnes handicapées.

le point

L'exploit de Bombardier



maréchal
francoeur

D'habitude, depuis quelque temps, les nouvelles qui font la manchette des journaux dans le domaine économique sont démolissantes. Cependant, il y a des exceptions. Le contrat que vient d'obtenir la société québécoise Bombardier pour la fourniture de matériel de transport à la Commission du métro de New York en est une.

C'est un exploit qui constitue un important développement économique, d'abord par la dimension des fonds en jeu, un milliard de dollars, et ensuite par l'impact que ce succès aura à l'avenir lorsque Bombardier présentera d'autres soumissions à l'étranger.

De quelque manière que l'on analyse le déroulement de l'affaire, on en arrive à la conclusion que la transaction est un modèle en son genre dans les efforts de pénétration des marchés étrangers par les manufacturiers canadiens et québécois.

En effet, il a fallu la conjonction d'une série de fac-

teurs pour créer les circonstances favorables à la signature de l'entente: un produit conçu selon la technologie désirée, un financement compréhensif et conforme aux besoins, une mise en marché agressive et imaginative.

Dans ce marché en plein essor mais où la concurrence de la part de tous les pays industrialisés est féroce, toute société doit être assurée d'un soutien financier suffisant. A cet égard, le rôle de la Société pour l'expansion des exportations, organisme fédéral, en garantissant un financement jusqu'à près de 90 pour 100, a été sans doute déterminant. D'ailleurs, le gouvernement du Québec était prêt à faire sa part si un financement insuffisant avait risqué de priver Bombardier de ce contrat.

La société fédérale d'encouragement aux exportations devait donc y mettre le paquet. Elle n'a pas manqué de le faire sous la pression qu'ont exercée des députés québécois sur le ministre du Commerce, Ed Lumley. En outre, l'intérêt que devra payer la Commission du métro de New York est un autre avantage que le gouvernement fédéral a consenti afin d'enlever le contrat. Les fonds seront avancés au taux de 9,7 pour 100. C'est beaucoup

moins que le taux qu'aurait dû payer le Métro de New York sur le marché financier.

A ce taux, pourrait-on dire, beaucoup d'entreprises au Canada pourraient mieux franchir la période difficile dans laquelle elles ont été plongées par les hauts taux d'intérêt.

Cependant, le gouvernement fédéral ne pouvait vraiment pas faire moins que certains pays comme la France et l'Allemagne, deux autres soumissionnaires de calibre respectable qui offraient aussi des avantages financiers intéressants.

En aidant cette société à décrocher le contrat de New York, il fallait, en outre de considérer les emplois maintenus et créés, tenir compte du fait que par cet exploit Bombardier devenait un producteur important de matériel de transport à l'échelle mondiale ayant à sa disposition grâce à des ententes, la technologie française et la technologie japonaise.

Le succès de Bombardier trace donc la voie à d'autres entreprises québécoises qui doivent s'efforcer d'atteindre une taille suffisante et développer une expertise et une technologie, québécoise si possible, leur permettant de prendre leur part des marchés d'exportation.

à propos

Un Carnaval pour les gens d'ici d'abord



claudio
masson

Le Carnaval de Québec, malgré ses 28 ans et toutes les critiques dont il est de plus en plus l'objet, doit continuer d'exister.

Si le maintien de cet événement plus que quart de siècle fait l'unanimité, le contenu de la programmation, la participation populaire des gens d'ici, la structure de direction et de fonctionnement, le financement et les relations publiques et humaines doivent être profondément améliorés.

Tel est le consensus qui se dégage des 41 mémoires et des 20 intervenants — citoyens ou représentants d'organismes variés — entendus, mardi et hier soirs, lors des audiences publiques convoquées par le comité d'étude sur le Carnaval mis sur pied à l'initiative de la Communauté urbaine de Québec.

Même si peu d'idées originales et encore moins radicales ou révolutionnaires ont été préconisées pour donner un nouveau visage au Carnaval, cette consultation populaire aura permis de recueillir quelques centaines de suggestions, de recommandations, de transformations concrètes auxquelles il serait possible de donner suite au cours des tout prochains Carnavals.

Les autorités du Carnaval de 1983 doivent immédiatement retenir un aspect fondamental qui est ressorti de cette consultation: le Carnaval doit être planifié prioritairement pour les Québécois.

La participation populaire des gens d'ici, la joie de vivre qui doit leur être inspirée par des initiatives carnavalesques à la fois simples et joyeuses, l'hospitalité à retrouver comme peuple traditionnellement accueillant et l'esprit de civisme sont autant d'attraits qui influenceront positivement les touristes.

Compte tenu de cette nécessité d'organiser la fête pour les citoyens de la région et du Québec plutôt que de tout axer sur le tourisme, la direction du prochain rendez-vous hivernal doit retourner dans le passé pour y puiser dans les Carnavals des années 50 et 60 une longue liste de réalisations et de participations qui, adaptées à l'heure de 80, pourraient susciter l'intérêt d'une majorité. Les mémoires soumis sont remplis de ces heureux rappels.

Si des événements ou des symboles comme les défilés, la course à canots, le bonhomme, la reine et les duchesses, le palais de glace, les monuments de neige et le tournoi pee wee font la quasi-unanimité, plusieurs groupements et individus ont proposé un contenu culturel à la fête et les représentants du Grand Théâtre et de la Société lyrique d'Aubigny ont immédiatement acquiescé.

Comme "l'ennui naquit de l'uniformité", des propositions précises ont été formulées en faveur d'une décentralisation des activités et des monuments du Carnaval dans les divers quartiers ou municipalités de la région ou encore une alternance quant aux endroits choisis.

Bien sûr, si les autorités du Carnaval décidaient d'accepter les recommandations du comité d'étude qui doit déposer son rapport d'ici le 24 juin, tout ne pourrait être mis en place pour le prochain Carnaval.

Ce ne serait d'ailleurs pas souhaitable. Si l'on veut assurer un suivi annuel à cet événement, il sera nécessaire de mettre sur pied un outil permanent d'évaluation de la portée, de l'intérêt, de l'impact du Carnaval en corrélation avec les goûts, les attentes et les motivations des citoyens, participants ou non.

Avec la contribution étroite et bénévole des spécialistes de l'université Laval, du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et des maisons de sondage et de relations publiques de la région, une étude d'impact ou un sondage rajoint annuel pourrait être l'outil souhaité pour rendre crédibles les projets et les décisions des dirigeants du Carnaval.

Projet de charte de la conservation du patrimoine québécois

Le Conseil des monuments et sites du Québec, un organisme indépendant voué à la protection du patrimoine, vient de proposer un projet de "charte de conservation" qui pourrait servir à la fois de guide d'orientation, d'outil de référence et surtout de code d'éthique face au patrimoine. Ce projet de charte, dont le texte a déjà été soumis à l'attention de tous les organismes intéressés, fera l'objet d'un débat public lors d'un colloque organisé par le conseil le 20 juin prochain. LE SOLEIL présente aujourd'hui de larges extraits de ce projet de charte, qui serait éventuellement connue sous le nom de "Déclaration de Deschambault".

par le Conseil des monuments et sites du Québec

Depuis l'après-guerre, divers courants d'idées se sont répandus à travers le monde, ajustant le mode de vie au nouveau contexte socio-économique et critiquant les conséquences de l'industrialisation, de l'urbanisation massive, du progrès à tout prix, de la société de consommation. Extrémistes ou modérées, ces idéologies ont contribué à la prise de conscience de certaines valeurs humaines qu'il fallait conserver, dont les vestiges architecturaux, artistique ou, tout simplement, matériels que nous ont laissés nos prédécesseurs.

Dans le but de réglementer ou de provoquer les interventions de sauvegarde, des experts venus de nombreux pays ont signé, en 1964, la charte internationale de Venise, énonçant les principes de base de la conservation. Puis ce fut à Amsterdam, à Nairobi, que l'on a continué l'oeuvre entreprise, en ajoutant d'autres postulats, dans une volonté accrue non seulement de transmettre le patrimoine bâti, mais encore d'en élargir le concept. On voulait désormais assurer la conservation de tous les aspects du patrimoine.

Ce mouvement touche le Québec plus particulièrement à partir de 1960. Le gouvernement se dote d'abord d'un ministère des Affaires culturelles, ce qui permet, en 1972,

l'adoption de la loi sur les biens culturels; notre patrimoine prend alors une valeur légale. Mais la collectivité n'avait pas attendu cette loi pour s'organiser en groupes à structures diverses, tous prêts à s'impliquer dans la sauvegarde de leur environnement et de leur culture, ainsi qu'à sensibiliser stratégiquement les différents paliers gouvernementaux.

Cet engagement, individuel ou collectif, se concrétise par des réalisations dans les domaines de la conservation, de l'animation et de la mise en valeur. Qu'il s'agisse de programmes municipaux, provinciaux ou fédéraux, de projets d'envergure ou d'actions plus modestes, la population s'intéresse à son patrimoine et s'attache à le faire renaître.

Pour faire suite à ces efforts, le Conseil des monuments et sites du Québec présente une charte proposée à la fois comme un guide d'orientation, un outil de référence, un recours et, surtout, comme une éthique à adopter face au patrimoine. Tirant parti des expériences antérieures et des courants de pensée internationaux, elle énonce néanmoins des principes de conservation et de mise en valeur qui peuvent s'appliquer à tous les individus et les organismes préoccupés par la protection du patrimoine québécois, que ce soit sous son aspect naturel, culturel ou historique.

Cette charte, particulière au Québec, définit d'abord le caractère

propre de notre patrimoine en tentant d'en identifier la personnalité culturelle. En second lieu, elle veut susciter la réflexion avant l'intervention et proposer un cadre d'action incitatif, positif et objectif qui respectera la problématique québécoise de même que les doctrines contemporaines de mise en valeur...

La situation actuelle

Si nous avons éprouvé le besoin de diffuser la présente charte, c'est que trop souvent le patrimoine est menacé, si ce n'est oublié ou détruit. Ce problème n'est pas nécessairement particulier au Québec, cependant. En effet, la modernisation et la recherche d'un nouveau mode de vie mettent sans cesse le patrimoine en péril. Voilà, paraît-il, le prix du progrès!

Chez nous, l'éloignement des zones de peuplement, l'amplitude du territoire et, par conséquent, un développement plus ou moins intégré sont autant de facteurs défavorables à la conservation. La vigilance, la concertation et la mobilisation des effectifs se doivent d'être d'autant plus renforcées.

Le climat se révèle aussi un ennemi parfois dangereux pour l'architecture ou les vestiges anciens. Ici, le gel, surtout combiné au dégel, affecte grandement les bâtiments. Les interventions se doivent donc d'être effectuées rapidement et selon les techniques adéquates.



Presbytere de Batiscan

Enfin, un danger moins facilement perceptible, mais très réel, guette le patrimoine euro-américain. Etant donné sa jeunesse, sa concentration dans le temps, il serait inopportun d'attribuer une valeur relative à ses diverses composantes par le seul classement chronologique, de faire passer, par exemple, les vestiges du XVIIIe siècle avant ceux du XIXe siècle. Certes, l'ancienneté est généralement synonyme de rareté, mais il faut juger avec nuance.

Définitions du patrimoine et de la conservation

La notion de patrimoine proposée ici veut couvrir beaucoup plus que les édifices construits dans un passé plus ou moins lointain. Temporellement d'abord, le patrimoine n'a pas de limite ni vers le passé, ni vers l'avenir. Nous utilisons le patrimoine d'hier et bâtissons celui de demain, la culture étant essentiellement dynamique, sans cesse renouvelée et enrichie.

Quant au contenu du patrimoine, nous le voyons comme un ensemble plus global, divisible en trois groupes: la culture matérielle (biens culturels), le milieu géographique, et le milieu humain. Les biens culturels sont mieux connus puisque définis par une loi. Mais il faut se souvenir qu'ils comprennent, outre l'architecture académique et vernaculaire, tous les autres témoins

matériels, tels les objets archéologiques et ethnographiques, l'iconographie, les archives écrites, le mobilier, les objets d'art, bref, le cadre matériel qui nous entoure. Le milieu géographique, c'est la nature telle qu'elle se présente sur notre territoire, dans ses régions côtières, montagneuses et de plaine. Nous insistons surtout sur les paysages et les sites naturels qui revêtent un caractère original, esthétique et / ou panoramique. Enfin, les gens dans leur environnement, vivant leurs us particuliers, se souvenant d'un folklore, adaptant leur mode de vie, constituent une richesse humaine et sociale qui demande aussi protection.

Cette notion élargie du patrimoine englobe donc tous les éléments de notre civilisation considérés non seulement un à un, mais au sein d'ensembles historiques culturels, traditionnels ou, plus simplement, représentatifs de l'adaptation de l'homme à son milieu. Elle inclut ainsi la notion du paysage culturel, témoin des relations du milieu construit avec le milieu naturel.

En ce qui concerne la conservation, elle s'entend comme l'ensemble des études, des expertises et des interventions physiques qui visent à préserver tout élément du patrimoine dans le meilleur état possible, soit en l'entretenant correctement, en le consolidant, en le réparant, en le mettant à l'abri, en lui restituant sa condition originale, dans le but d'éviter sa détérioration et, au pire, sa destruction.

Les dix articles de la charte

Article I

Le citoyen du Québec est le premier protecteur du patrimoine

C'est d'abord en tant qu'individu que le citoyen du Québec est responsable de la protection de son patrimoine. Il doit tout mettre en oeuvre pour en comprendre la valeur, s'efforcer d'en saisir toute la signification, et participer à sa préservation.

Cette responsabilité individuelle doit aussi se manifester dans toute décision collective, prise par les élus et les dirigeants d'entreprises ou d'institutions.

Article II

Le patrimoine est une richesse collective, rare et non renouvelable

Il doit être préservé, épargné, mis en valeur pour le bénéfice des générations actuelles et futures; c'est une richesse dont nous ne sommes pas les propriétaires, mais uniquement les transitaires, qu'il faut utiliser et préserver.

L'ensemble des lois, des règlements, des mécanismes fiscaux, financiers et administratifs doivent favoriser la conservation et la mise en valeur du patrimoine, et ce dès le palier municipal, premier représentant légal de la collectivité.

Le patrimoine doit rester la propriété des Québécois. La relation d'appartenance entre le bien culturel et son lieu d'origine doit être respectée.

Le patrimoine doit être conservé, mis en valeur et transmis aux générations futures, avec le plus grand souci possible d'authenticité. Lorsqu'il n'en reste que certains éléments, ceux-ci doivent être traités comme des ensembles intégraux. Les interventions doivent être lisibles et réversibles.

Article III

La connaissance du patrimoine est un prérequis essentiel à la conservation

On doit se doter de tous les moyens adéquats d'acquiescer cette connaissance, notamment par des inventaires à jour et des expertises plus spécialisées préalables à toute intervention.

Article IV

Le patrimoine doit faire l'objet d'une reconnaissance publique et systématique

Son importance culturelle, historique, naturelle, sociale et esthétique, dans le cadre national, régional et local, doit être évaluée par des équipes interdisciplinaires.

On doit respecter les apports significatifs de toutes les époques.

Article V

La conservation du patrimoine commande son entretien, sa protection et sa mise en valeur

L'entretien permanent demeure la première mesure de protection.

La mise en valeur d'un bien culturel est indispensable et comprend toutes les mesures qui le rendent accessible, utile et, au besoin, le réintègre dans la vie quotidienne.

Toute intervention doit être pensée en fonction de conserver le plus possible et d'éviter l'hypothétique.

La mise en valeur doit être suivie de la diffusion de connaissances pratiques, essentielles à la transmission d'un bien et à la pérennité de sa protection.

Article VI

Le patrimoine doit avoir la primauté partout

Les législations concernant le patrimoine doivent avoir préséance.

Les principes de protection et de mise en valeur doivent être primordiaux dans tout schéma d'aménagement.

Un bâtiment ou un ensemble de bâtiments ou de paysages dont la valeur a été reconnue doit primer sur le reste de son environnement. Par conséquent, il est un facteur déterminant lors de la modification de cet environnement; on doit donc voir à son adaptation, son intégration et son respect.

Les adjonctions contemporaines, oeuvres de création, doivent s'intégrer et s'harmoniser au contexte environnant par la tonalité, la texture, les proportions, les jeux des pleins et vides, la composition générale.

Il importe de rappeler qu'il est indispensable de procéder à une analyse archéologique des terrains qui doivent recevoir de nouvelles constructions de façon à dégager les vestiges des états précédents, du lieu, et, le cas échéant, d'en étudier la conservation in situ.

Article VII

Le public a le droit légitime de participer à toute décision concernant des interventions sur le patrimoine

En tout temps, les éventuels intervenants ont la responsabilité de diffuser de l'information sur le patrimoine, de mettre en place des mécanismes assurant la circulation des idées, de favoriser la participation et de promouvoir la conservation du patrimoine.

Lorsque le patrimoine est touché par une action précise, il en va de la responsabilité de l'intervenant de consulter le citoyen et de l'informer sur la portée de son intervention.

Les documents relatifs aux in-

terventions doivent être mis à la disposition du public et être présentés de façon intelligible pour les non-spécialistes. De plus, les promoteurs de ces interventions doivent développer des mécanismes adéquats de consultation afin de recueillir l'opinion du public; il s'agira notamment d'audiences publiques, de séances d'information et d'expositions.

Article VIII

La réanimation du patrimoine doit être compatible avec le maintien voire l'amélioration de son identité, de son intégrité et de ses valeurs culturelles propres

L'utilisation du patrimoine doit correspondre au maintien ou à l'introduction d'une fonction utile à la société, compatible avec la structure et la nature des bâtiments, des espaces et des sites qui la composent. L'utilisation du patrimoine exige le respect de son intégration aux activités économiques et sociales du milieu.

On doit favoriser l'utilisation du patrimoine de façon continue, sans interruption d'occupation.

Les caractéristiques importantes du patrimoine doivent être conservées lors du choix d'une nouvelle utilisation.

Les changements apportés devront être en tout temps réversibles.

Le choix d'une nouvelle fonction doit prévenir l'utilisation excessive et la détérioration qui en résulterait.

Article IX

Les résidents permettent au patrimoine de conserver son dynamisme et son caractère fonctionnel: ils en sont une partie inhérente qui contribue à sa protection et à son animation

La vie qu'il faut conserver ou réintroduire est la vie de tous les jours, et non la vie artificielle d'un musée ou d'un lieu de grand tourisme. La préférence devrait être accordée aux occupations traditionnelles. Il faudrait en tout état de cause respecter les besoins et les aspirations légitimes des habitants, même si cela impose des utilisations différentes des usages d'origine.

En d'autres mots, il faut favoriser le respect des droits acquis par la population en place. La fonction de logement devrait avoir préséance sur toute autre utilisation et être considérée prioritairement.

Il faut conserver et relever la qualité de la vie du milieu dans lequel s'inscrit le monument, le paysage, le vestige ou l'ensemble.

Article X

Les institutions d'enseignement doivent promouvoir le principe selon lequel chacun doit assumer ses responsabilités vis-à-vis la conservation du patrimoine

Le système d'enseignement doit diffuser la connaissance du patrimoine dans le but d'une prise de conscience quant à sa valeur et la nécessité de sa conservation.

Le système d'enseignement doit assurer la transmission des traditions afin d'encourager la formation d'artisans, de techniciens et de professionnels aptes à travailler à la sauvegarde du patrimoine.

L'éducation en matière de patrimoine est aussi la responsabilité des autres instances éducatives (famille, presse écrite, presse parlée, etc.), notamment dans le cas des praticiens et des spécialistes qui doivent se donner comme but de participer au mouvement de sensibilisation au moyen de la communication de leurs connaissances.

Les parents et l'école

Participez, que diable!

Au Québec, avant le 20 mai de chaque année, des élections doivent être tenues dans chaque comité d'école dans les 3,000 écoles, environ. Depuis le début du mois de mai, les assemblées générales de parents se tiennent et contribuent à répondre à ces exigences des lois 27 et 30. Les comités d'école rendent compte à la population de leurs réalisations. C'est aussi l'occasion pour la direction des écoles d'informer les parents sur des changements éventuels, probables, particuliers, de parler des résultats positifs et négatifs de l'année, de faire connaître les intentions des dirigeants (administrateurs scolaires, gouvernants) concernant la vie de l'école, de saisir les attentes des parents.

Nous, parents, nous sommes les premiers responsables de l'éducation de nos enfants; nous, parents, nous voulons que nos enfants soient heureux à l'école et s'y développent harmonieusement: nous nous devons donc, parents, d'être présents activement à l'école.

le, institution où nous confions nos enfants pour une formation intégrale, générale et professionnelle.

Nous, parents, sommes d'avis que les enseignants, les autres professionnels de l'éducation ainsi que les gestionnaires sont généralement des hommes et des femmes de compétence reconnue dans la chose scolaire. Nous, parents, sommes aussi convaincus qu'ils ont besoin, en tout temps, de notre éclairage, notre appui, notre support et de bien connaître nos attentes. Comment ces éducateurs (trices) pourront-ils (elles) répondre adéquatement à nos désirs et à nos convictions si nous sommes absents de l'école ou présents en petit nombre? Comment le projet éducatif, par exemple, peut-il être le reflet du milieu, si l'un des principaux agents, les parents, est absent ou faiblement représenté?

Dans plusieurs écoles, chaque année, les parents sont plus nombreux et aussi davantage conscients du rôle fondamental qu'ils

ont à jouer dans le monde scolaire d'aujourd'hui. L'engagement d'un grand nombre, la foi en l'école publique ont bâti au Québec, jour après jour, chaque comité d'école et sa crédibilité.

Les parents ont de plus en plus démontré cette volonté d'agir, seul accès en définitive à une véritable autonomie en vue d'une pleine réalisation de soi. Il est facile de démissionner (par paresse, par indifférence ou par scepticisme démobilisateur) devant la tâche à accomplir, mais nous avons avancé, comme parents, à être particulièrement tenaces et dotés de cette volonté d'agir: une vie adulte responsable ne dépend-elle pas de cette attitude réaliste?

Actuellement, de grands changements pointent à l'horizon dans le système scolaire québécois. Ces nouvelles avenues permettront-elles à l'école d'aujourd'hui, chargée de former l'adulte de demain, de relever ce défi, à savoir de former un être humain à l'aise et bien dans sa peau dans ce monde en changement constant?

Il importe donc que tous les parents s'associent vraiment à la structure et à la vie de l'école. Notre tâche de collaboration et de conseil est utile et positive. Continuons, en grand nombre, à participer à l'ensemble des activités de l'école. Le temps consacré et les énergies déployées bénévolement dans un esprit d'entraide et de collaboration avec les enseignants, la direction et tout le personnel de chaque école furent sans cesse notre marque de commerce.

Soyons présents, parents du Québec, et agissons avec clairvoyance et vigilance!

Ginette P. Plante
Saint-Pierre, L.O.

Onil Dumont
Rivière-du-Loup

L'heure du réveil

Où êtes-vous parents des étudiants de la polyvalente Utrich-Huot?

Comment faire pour vous avoir aux réunions?

Mercredi le 12 mai se tenait une réunion pour former le comité d'école 1982-1983. On nous a présenté l'équipe de direction, informé sur le travail fait par le comité 1981-1982, fait visiter l'école. Ce fut une réussite mais 40 à 50 parents seulement se sont déplacés. Je trouve cela épouvantable. Je suis certaine que plusieurs parents avaient de bonnes raisons... Mais sur une possibilité de 1,500 à 1,600 parents, c'est incompréhensible!

Réveillez-vous!

Il est grand temps que vous vous occupiez de vos enfants pour une meilleure collaboration entre (direction, professeurs, étudiants), il faut les parents!

Félicitations à l'équipe de direction, aux étudiants de secondaire V et un gros merci aux parents présents.

Sauvons les autobus d'abord

M. le ministre Camille Laurin,

"Une goutte d'eau dans l'océan" — "Un grain de sable sur la terre", voilà bien des métaphores qui illustrent à merveille notre sentiment face au pouvoir qui nous échoit dans le vécu scolaire de nos enfants.

Et dire, monsieur le ministre, que nous avons été assez naïfs pour croire, ne serait-ce qu'un tant soit peu, en votre "véritable charte de l'élève", parue dans le cadre des règlements concernant le régime pédagogique du primaire et l'éducation préscolaire.

Dans l'un de ces paragraphes où vous énoncez les perspectives et l'esprit que ces mesures doivent traduire, vous insistez sur le fait suivant: "C'est le développement de l'enfant et la qualité de ses apprentissages qui donnent sens à toutes les règles de fonctionnement que nous pouvons mettre en place".

Et, c'est dans cette optique que nous, parents du comité d'école Ste-Monique, avons tenté, après un sérieux travail de consultation auprès des parents et des professeurs, de faire changer un aspect qui nous apparaissait problématique et susceptible d'entraver la qualité des apprentissages de nos enfants: l'horaire du transport scolaire ou, ce qui paraît être, l'horaire des cours.

Nos enfants du primaire reviennent à la maison aux alentours de 16h15, fatigués, incapables d'accomplir sereinement les travaux exigés à la maison, n'ayant plus ou

peu de temps pour jouer, d'où un climat de tension peu propice au maintien d'une saine motivation.

D'autre part, ce retour tardif représente aussi un sérieux danger durant la période hivernale en raison de la noirceur hâtive pour les enfants qui ne bénéficient pas du transport scolaire.

Les professeurs ont souligné d'emblée, combien les enfants, et ce de façon encore plus cruciale au premier cycle, deviennent fatigués, incapables de faire de nouveaux apprentissages dès 14h30, l'après-midi. C'est donc dire qu'il y a une perte d'heures réelles d'enseignement d'environ 90 minutes par jour, sans compter l'aspect onéreux, pour les enfants, de vivre le climat plus tendu qui s'en suit.

Ayant pris note de toutes ces considérations et de bien d'autres encore qui seraient ici trop longues à énumérer, nous avons écrit à vos représentants pour demander, non une réorganisation idéale complète mais un simple retour à l'horaire qui prévalait en 1980-1981, i.e. celui où les enfants terminaient à 15h16.

Pour toute réponse, nous avons reçu de M. Berthiaume, directeur général à la Commission scolaire Montcalm un accusé réception nous informant qu'il faisait suivre notre requête à M. Paquet, responsable du transport scolaire à la Commission scolaire régionale Chaudière. De ce dernier nous avons reçu une réponse étonnée de considérations d'ordre pécuniaire, celles qui, somme toute, prévalent partout, toujours, bien avant mé-

me "le développement de l'enfant et la qualité de ses apprentissages".

Que dire? Que faire? Nous avons le signe de piastre de votre gigantesque ministère, suspendu au-dessus de la tête comme une épée de Damoclès. Bien sûr, par les temps qui courent, c'est monnaie courante mais encore plus difficile à accepter quand ce sont les enfants qui en subissent les conséquences.

Que dire? Que faire? Où aller frapper? C'est ainsi, monsieur le ministre, qu'à force de sentiment d'impuissance, vous favorisez, par vos politiques, la démission des parents face au vécu scolaire de leurs enfants et vous encouragez, ce qui devient probablement politiquement rentable, l'accroissement de la majorité silencieuse, celle qui se sait et se sent impuissante dès que ses élus, eux sont au pouvoir.

Monsieur le ministre, continuez à considérer l'enfant comme le pivot de tout renouvellement pédagogique lors de vos rencontres publiques, dans vos écrits de ministre responsable de l'éducation alors que dans la réalité, vous êtes de connivence avec les administrateurs pour l'établissement du régime: "Place aux horaires d'autobus, sauvegarde de l'argent! Les enfants eux s'organiseront..."

Serait-ce là, dans la réalité, votre "véritable charte de l'élève"?

Catherine P. Asselin
pour le Comité d'école Ste-Monique
Ste-Monique-Les-Sauies

La condition humaine

Pour faire rire jaune nos députés



Les femmes du Canada ont pu se rendre compte, dernièrement, à quel point la Chambre des communes était préoccupée par leur situation. Après avoir éclaté de rire à une question de la députée néo-démocrate Margaret Mitchell, qui demandait ce que le gouvernement comptait faire au sujet des femmes battues (une sur 10 au pays), nos brillants élus refusaient à deux reprises, le lendemain, de s'excuser auprès des femmes du Canada...

Devant cette attitude archaïque et méprisante de la Chambre, la ministre responsable de la condition féminine, Judy Erola s'est dite profondément "bou-

leversée". De son côté, le conservateur Roch LaSalle y allait de ses explications; les libéraux votent toujours contre les motions qui viennent de l'opposition (peu importe le contenu)... Pour ce qui est de ses collègues, ils n'avaient pas leurs écouteurs et n'ont pas compris la motion, faite en français!! C'est à se demander pourquoi on paye ce monde-là \$60,000 par année, s'ils ne servent même pas capables de se servir de leur tête. D'ailleurs, on peut se demander s'ils en ont une!

Mais il me semble que dans toute cette affaire, ce qui ressort le plus, c'est à quel point "honorables" hommes politiques expriment, sans gêne aucune, le mépris le plus flagrant à l'endroit de 50 pour 100 du peuple canadien et se font les porte-parole du plus vulgaire chauvinisme. Pour eux, qu'une femme sur 10 soit battue par son mari, c'est normal. Qu'il y ait un viol par minute en Amérique du Nord tandis que la pornographie prolifère et encourage la violence faite aux femmes, c'est normal aussi. Que les femmes soient traitées dans tous les domaines comme des citoyennes de seconde zone... normal! En effet, l'oppression des femmes, c'est plus que normal dans un système où cela rapporte des millions de dollars.

Depuis quelques années au pays, le mouvement des femmes a connu une recrudescence importante. De plus en plus, les femmes revendiquent leurs droits et se mobilisent activement pour les arracher. Dans cette bataille, nombreuses sont celles qui ont compris qu'on ne peut compter sur les "féministes" dans le style de Mme Erola, qui, quelques jours avant cet incident, félicitait le Québec pour sa politique en matière de garderie, alors qu'on sait à quel point chaque garderie doit se battre pour sa survie et qu'il manque, au minimum 12,000 places dans la province. Il ne s'agit pas d'être bouleversée devant les manifestations de chauvinisme et de réclamer plus de femmes au gouvernement. Ce qu'il faut, c'est de développer encore plus activement le mouvement des femmes là où elles sont; dans leur milieu de travail, dans les quartiers populaires, pour revendiquer leurs droits. Une stratégie de lutte qui mise sur la mobilisation des femmes et des hommes du pays, voilà ce qui fera moins rire nos députés...

Hélène Jones
Beauport

Une injure sans nom

M. Alain Garant,
Député fédéral

Faisant référence à l'article paru dans le quotidien LE SOLEIL du jeudi 13 mai 1982 intitulé "Des députés rient du cas des femmes battues", l'équipe du projet "Autour des femmes" s'interroge sur ce que peuvent attendre les femmes de nos députés après les réactions de ces derniers face aux femmes battues.

On oublie facilement que les femmes comptent pour près de la moitié de la population et que nous avons le droit d'être représentées de façon adéquate sur le plan politique. Si nos hommes politiques ne peuvent ou ne veulent pas croire en la réalité des femmes battues, il faudrait peut-être penser à élire des femmes. Ces dernières seraient

sans doute plus sensibles à ce genre de problème!

Ce qui ajoute à l'injure, ce n'est pas seulement l'insensibilité dont font preuve nos hommes politiques fédéraux mais c'est la raillerie et le ridicule manifestés face à la femme battue.

Devant cet état de fait, nous ne pouvons que nous souvenir de vos gestes et paroles, ne savoir compter que sur nous-mêmes pour pouvoir changer notre situation et un jour choisir des représentantes qui vraiment défendront nos intérêts.

L'équipe du projet "Autour des femmes"

Thérèse Duval
Hélène Neault
Thérèse Bissonnette
Lac-Échemin

Femmes à l'Environnement

Mlle Ghislaine Rheault
LE SOLEIL
Objet: Gel des congés d'études aux femmes au ministère de l'Environnement.

Dans votre chronique de vendredi, le 30 avril, j'estime qu'il aurait été approprié que vous informiez vos lecteurs que lors de notre audition en commission parlementaire permanente de la Justice, nous avions également revendiqué que les programmes d'égalité en emploi fassent obligatoirement l'objet d'accord entre le syndicat et l'employeur, puisque votre chronique peut laisser sous-entendre que notre position actuelle était contradictoire avec les déclarations que nous formulions le 14 octobre 1981.

D'autre part, je tiens à vous informer que nous avons soumis, par l'entremise des officiers de nos sections locales, des recommandations au ministère de l'Environnement, qui auraient permis de procéder à l'application de

leur programme, en tenant compte particulièrement de la priorité à favoriser l'octroi de tels congés aux employés de sexe féminin.

Cependant, le ministère n'a pas voulu modifier son attitude, et nous n'avons eu d'autre alternative que de faire valoir les droits des employés en adoptant toutes les procédures qu'il nous était possible d'utiliser, comme d'ailleurs nous l'effectuons dans chacun des cas où les droits de nos membres sont mis en cause.

Le président général
Jean-Louis Harguéguy
Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Les difficultés de l'adoption

Action ou inaction gouvernementale — parfois c'est difficile à savoir. Dans le cas suivant, quelques-uns parmi nous n'ont point le temps de chercher à le savoir.

Récemment, ma femme et moi, nous sommes extrêmement heureux d'avoir accueilli notre premier nouveau-né dans notre foyer grâce à l'adoption réalisée au Manitoba. Il va sans dire que cet événement est le plus précieux de notre vie. Ma femme travaillait à plein temps afin d'augmenter nos revenus. Dès que nous avons accueilli notre enfant, on a accordé à ma femme une absence provisoire sans salaire pour qu'elle puisse le soigner. C'est à ce moment-là que commençait notre dilemme.

Nous nous sommes mis à nous adresser au Centre d'emploi régional afin d'obtenir des allocations de maternité selon les termes de la loi de l'assurance-chômage. On nous a avertis par la suite qu'il n'existait aucune stipulation de tout pour les parents adoptifs; donc notre demande a été refusée. Il semble que ma femme ne soit pas éligible pour les indemnités régulières puisqu'elle était en congé et qu'elle n'était pas qualifiée pour les allocations de maternité parce qu'elle n'avait jamais été enceinte — une voie sans issue.

La question litigieuse est la raison pour laquelle je pensais que ma femme devait toucher les allocations de maternité. Je soutiens que l'on devait rémunérer une mère non seulement en raison de son incapacité physique, mais aussi afin de permettre les soins de l'enfant par la mère au cours d'une certaine période. Il s'en suit sans doute que, si cela est le cas, une mère adoptive aurait droit à la compensation pour lui permettre de s'adapter ainsi que pour la période des soins de l'enfant. Après que j'eus écrit à l'honorable Lloyd Axworthy sur cette affaire, il m'a averti que dès leur in-

roduction, les allocations de maternité avaient comme but la protection de la femme enceinte contre un arrêt de salaire causé par son incapacité physique de travailler ou de chercher un emploi peu avant la période de naissance. Il a dit aussi que "en termes pratiques, quand même, les allocations de maternité servent plutôt à permettre à la mère de soigner le nouveau-né qu'à la récompenser pour son incapacité physique de travail. Pour cette raison et pour d'autres, la commission, dans un rapport réalisé par un groupe d'étude nommé par la commission même, a recommandé que les allocations de maternité devraient être accordées aux parents adoptifs". Ah, ma conviction a été justifiée. Pourtant, il m'a averti de plus qu'il n'est que "possible" que cette recommandation puisse être comprise dans un projet de loi global qui serait présenté au Parlement après avoir subi des vérifications et des examens supplémentaires.

Du fait qu'il existe la reconnaissance d'une situation injuste, je trouve difficile à accepter le mot "possible". En effet, j'ai peur que ce "possible", qui ne toucherait qu'un tout petit pourcentage de la population, ne puisse facilement devenir l'agneau sacrificatoire dans

avec tout ce que cela implique de renoncement. Les mobiles les plus misérables comme la soif de vivre sans risques et sans responsabilités se dissimulent souvent sous le masque lumineux de la volonté de justice. Vous dites: "J'aime bien votre expression: enfant qui sommeille". On ne peut représenter un droit à la vie et au bonheur s'il repose sur la négation même des conditions de la vie. La maturité de l'âme se reconnaît au passage de la passion à la compassion. En avez-vous seulement une?.. A la femme qui n'est responsable que de nom.

Louise Bussière
Sillery

L'éprouvette

En réponse à C.E. Raymond de Sainte-Anne-de-Beaupré, à propos des "bébés éprouvettes". "Bravo" pour ces expériences sur un couple qui ne peut avoir d'enfant. C'est un beau cadeau de nos docteurs à nous, pauvres créatures de la terre. Que Dieu ou le pape soient pour ou contre. C'est un bel exemple de prise en main pour être heureux sans attendre après les autres.

Mme Cécile Boutin Martineau
Saint-Onésime
Kamouraska

Je demande simplement à tous ceux qui s'y intéressent de venir appuyer des changements immédiats en écrivant, soit à M. Axworthy, soit aux membres du Parlement. Cet appui fera corriger cette situation par le Parlement. Nous n'hésitons point à dire que les récompenses que nous avons tirées de l'adoption de notre nouveau-né sont inestimables.

Ron Riopka
Beauséjour
Manitoba

La religion

Le Christ à la télé? Hum...

Je viens de lire un article qui a paru dans un certain journal de Québec et je suis resté stupéfait. Le titre de cet article est "Le Christ à la télé un soir". Permettez-moi de douter, seulement à regarder le titre, cela m'a suffi pour comprendre qu'il n'y avait rien à com-

prendre. Ce qui me déplaît, c'est que cet article a paru partout dans le monde et qu'il y a bien des gens qui

vont se laisser prendre par des flatteries de ce genre et croire que Jésus va leur parler à la télévision. Si seulement l'on voulait lire la bible, les gens seraient au courant de bien des choses dont celle-ci; que le Christ reviendra. Oui, mais quand? Seul Dieu le sait, il faut donc veiller et attendre. Et nous avons le choix de veiller seul ou avec Jésus-Christ à nos côtés nous supportant. Comme la parabole des

dix vierges, le Seigneur en a choisi cinq parmi les dix. Celles qui avaient amassé assez d'huile, les autres furent rejetées. Alors amassez-vous assez d'huile et soyez du bon côté. Croyez au Seigneur Jésus et Il vous sauvera lors de son retour qui arrive sûrement à grands pas. (Mais pas à la télé.)

Jacques Gagné
Ville Vanier

L'évidence d'une supercherie

Dernièrement, les plus grands journaux du monde (le New York Times, Le Monde, Le London Times, La Presse, etc) ont publié une annonce voulant que le Christ serait quelque part dans le monde, qu'il s'apprêterait à s'adresser à l'humanité par une émission conjointe de tous les réseaux de radiotélédiffusion, que son message serait entendu intégralement, de façon télépathique, par tous les hommes, chacun dans sa langue... Chez nous, cette annonce a été publiée en pleine page dans La Presse du 24 avril et a donné lieu à des articles

dans le Journal de Montréal et dans le Journal de Québec. Malheureusement, ces derniers relaient les faits et les idées sans s'attarder plus à la valeur des avancées. Il y a cependant beaucoup à dire concernant une telle annonce publique de la venue imminente du Christ à la télé. Il faudrait s'interroger sur ce que le principal intéressé, c'est-à-dire le Christ lui-même (le vrai) en pense. Or, il s'avère qu'il s'est prononcé sur ce genre de publicité. Le chapitre 24 de l'évangile de Matthieu nous fournit une vaste documentation nous aidant à y voir clair et à

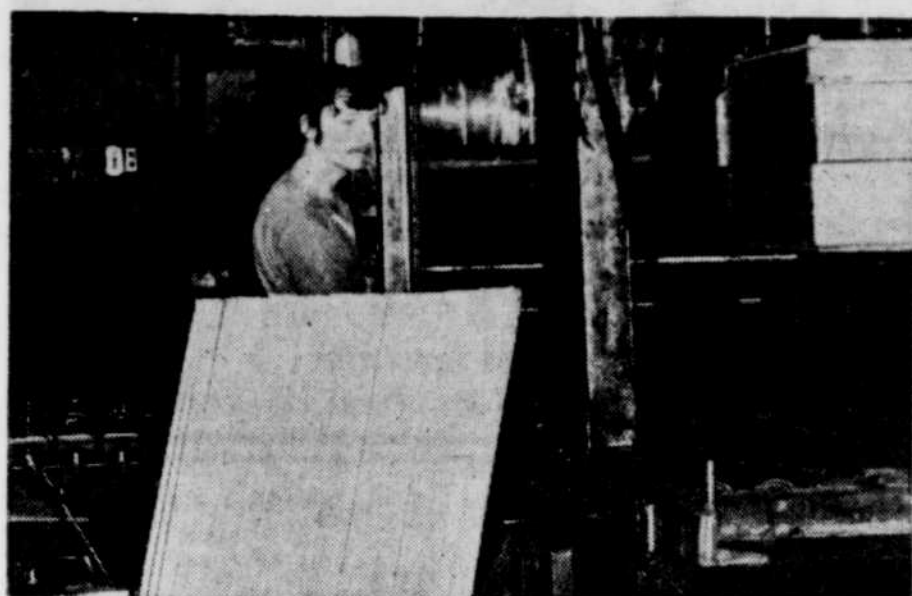
démâser la stratégie de tels propos. Il convient donc de retenir ceci: cette annonce est une pure supercherie. Christ dit de ne pas y croire. Mais il affirme du même coup que ces faux chrétiens séduiront beaucoup de gens. Seuls les élus de Dieu pourront échapper à cette séduction s'ils ont la prudence de s'en tenir aux enseignements bibliques plutôt qu'aux légendes qu'ils entendent chaque jour dans le monde. Sommes-nous de ceux-ci?

Constance Cimon
Carrefour Chrétien de la Capitale

AMIANTE, LOTBINIERE, BEAUCE, RIVE-SUD, COTE-DU-SUD, BAS-ST-LAURENT, GASPESIE, ILES DE LA MADELEINE, COTE-NORD, CHARLEVOIX, PORTNEUF

NOS RÉGIONS

A-7



C'est la trêve, après deux arrêts de travail, cette semaine, chez Domtar, à Donnacona.

Un climat tendu à l'usine Matériaux de construction

par Isabelle JINCHEREAU
(collaboration spéciale)

DONNACONA — Le climat est tendu à l'usine de matériaux de construction Domtar, de Donnacona. Excédé par les méthodes d'évaluation de tâche appliquées en usine depuis deux mois et qui remettent en question plusieurs postes, le syndicat des 140 ouvriers exige maintenant des garanties de la compagnie quant aux conclusions se dégageant de ces tests.

Dans une proposition déposée cette semaine devant la direction et acceptée à l'unanimité par ses membres, le syndicat demande qu'il n'y ait pas de mises à pied temporaires ou permanentes ni de surcharges de travail, suite aux rapports des évaluateurs. Il réclame également que toutes modifications à l'organisation du travail découlant du rapport soit approuvées par le syndicat avant d'être mis en application.

Les évaluateurs de tâches dépechés à l'usine depuis mars dernier avaient notamment pour mandat d'examiner les procédés de travail des ouvriers dans les départements de transformation et de production, afin d'améliorer la qualité de la planche isolante. Mais les choses se sont gâtées lorsque certains employés se sont sentis "chronométrés" par les évaluateurs.

"Au cours des dernières semaines, les évaluateurs en poste devant les machines regardaient constamment leurs montres pour mesurer la durée d'exécution du travail et les arrêts. On veut éliminer les temps morts et s'assurer que les ouvriers travaillent sans relâche huit heures d'affilée, ce qui est impensable", explique le président du syndicat, M. Jacques Corriveau.

La révolte

La coupe a débordé vendredi dernier, alors que des travailleurs ont eu de violentes altercations avec les évaluateurs. Les négociations entreprises avec la compagnie n'ayant pas porté fruit, les moyens de pression démarrent.

Lundi, l'interruption de deux heures trente au département de la transformation. Une soixantaine de travailleurs marchent dans les rues de la ville. Le lendemain, les machines arrêtent 15 minutes. Une seconde marche est organisée. Ce n'est qu'après avoir expulsé les trois évaluateurs de l'usine que les travailleurs reprennent le boulot.

Aujourd'hui, c'est la trêve. Mais le président du syndicat est formel: "La rentrée des évaluateurs est conditionnelle à la signature de la lettre d'entente entre les deux parties. Nous ne sommes pas contre les évaluations et les changements technologiques, mais contre le chronométrage et la fusion de postes", souligne M. Corriveau. Selon lui, il avait été entendu auparavant que la compagnie ne faisait pas de chronométrage. Du côté patronal, on se refuse à tous commentaires.

Ce dossier ne fait qu'envenimer des relations de travail déjà fort tendues, aux dires de M. Corriveau. Le syndicat a en effet décidé d'aller en arbitrage sur l'article de la convention collective concernant "le mémoire". En outre, il conteste la mise à pied en janvier dernier d'un travailleur, jugé sur son incapacité de retour au travail. La convention collective des 140 employés affiliés à la CSN a été signée en novembre dernier, après deux jours de négociations.

Chez les Pêcheurs unis du Québec

Grève pouvant être "longue et pénible"

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — Tout semble en place pour que le conflit de travail chez Pêcheurs unis du Québec (PUQ) soit long et pénible.

Le 11 mai, les employés de l'usine de Rivière-au-Renard ont déclenché la grève. Le lendemain, ils ont été imités par leurs collègues de l'usine de Newport. La même journée, Pêcheurs unis a décrété un lock-out "d'ordre préventif" à ses usines de Cloridorme et de Saint-Maurice. Près de 1,000 travailleurs en usine sont touchés.

Lundi, une rencontre a débouché sur un cul-de-sac et les deux parties se sont quittées sans avoir convenu d'une date pour une nouvelle réunion. "Le conflit risque d'être long, a commenté, hier, M. Hermel Dufresne, président du syndicat des employés en usine de l'entreprise coopérative.

"La partie patronale n'a rien proposé comme documents. Elle nous a simplement demandé un gel pur et simple de tous les aspects de l'actuelle convention collective pour un an. "Ils" se rient de nous. Nous avons ce

qu'il faut (pour soutenir l'arrêt du travail). S'il faut se rendre à la fermeture pour voir clair, nous le ferons.

"Nous voulons obtenir une clause garantissant l'indexation (des salaires) au coût de la vie. C'est environ 12 pour 100, mais c'est toujours négociable. Nous ne demandons pas de hausses de salaire comme telles, mais un rattrapage du taux horaire de \$0.84. Cependant, nous sommes prêts à négocier sur l'ensemble de la convention, que ce soit pour le salarial ou le normatif. "Eux" ne veulent même pas le faire pour les points n'ayant pas d'incidence monétaire."

Déficit et fermeture

Selon M. Dufresne, le syndicat a déjà formulé des compromis sans obtenir la réciprocité patronale. "Nous accepterions une réduction du nombre d'heures de travail, ce qui permettrait une économie de \$500,000, a poursuivi le président du syndicat. En échange, nous voulons connaître leur plan de redressement de l'entreprise. Le 17 mai, des représentants de PUQ

nous ont dit verbalement ce qu'il contient. Nous voulons le voir. Nous refusons de nous embarquer les yeux fermés."

Tout en confirmant la proposition de prolonger d'un an la convention de travail, PUQ a mentionné que cela ne s'appliquait pas aux ententes intervenues avant le déclenchement du conflit, ententes portant sur quelques aspects normatifs. Pêcheurs unis n'est pas disposé à se rendre aux demandes salariales du syndicat.

"Au début, ce que le syndicat demandait se traduisait par une hausse de 40 pour 100 de notre masse salariale. Leurs nouvelles propositions se traduiraient tout de même par une hausse de 30 pour 100 de la masse salariale en 1982. Quand "ils" parlent d'un rattrapage de \$0.84 / l'heure, il faut dire que nous payons jusqu'à \$1.10 / l'heure de plus par rapport à certaines entreprises. Et la différence est encore plus grande pour ce qui est de nouvelles entreprises."

Pêcheurs unis a bouclé l'année 1981 avec un déficit record de \$2.5 millions. Tout en affirmant que la

longueur de l'arrêt dépendra du syndicat, PUQ a soutenu que l'arrêt ne peut mener à la faillite. "Cependant, il faudra peut-être envisager mettre fin à certaines opérations."

Certains informateurs associés au milieu des pêches ont avancé au SOLEIL que la fermeture faisait l'affaire de Pêcheurs unis. "Les projections (de prix reçus) sont déplorables. Il n'y a pas de marché et l'entreprise fonctionnerait à perte."

M. Dufresne ne partage pas cet avis. "Pêcheurs unis nous a dit que chaque jour de conflit lui fait perdre \$125,000."

Les pêcheurs coopérateurs eux-mêmes seraient peu touchés, du moins dans le cas des hauturiers. Pêcheurs unis a confirmé que les bateaux hauturiers qui approvisionnent se sont tournés vers d'autres usines: les hauturiers approvisionnant en crevettes Rivière-au-Renard se dirigent majoritairement vers l'usine "Fruits de mer de l'Est du Québec" à Matane pendant que ceux qui pêchent le poisson de fond se rendent majoritairement au Nouveau-Brunswick.

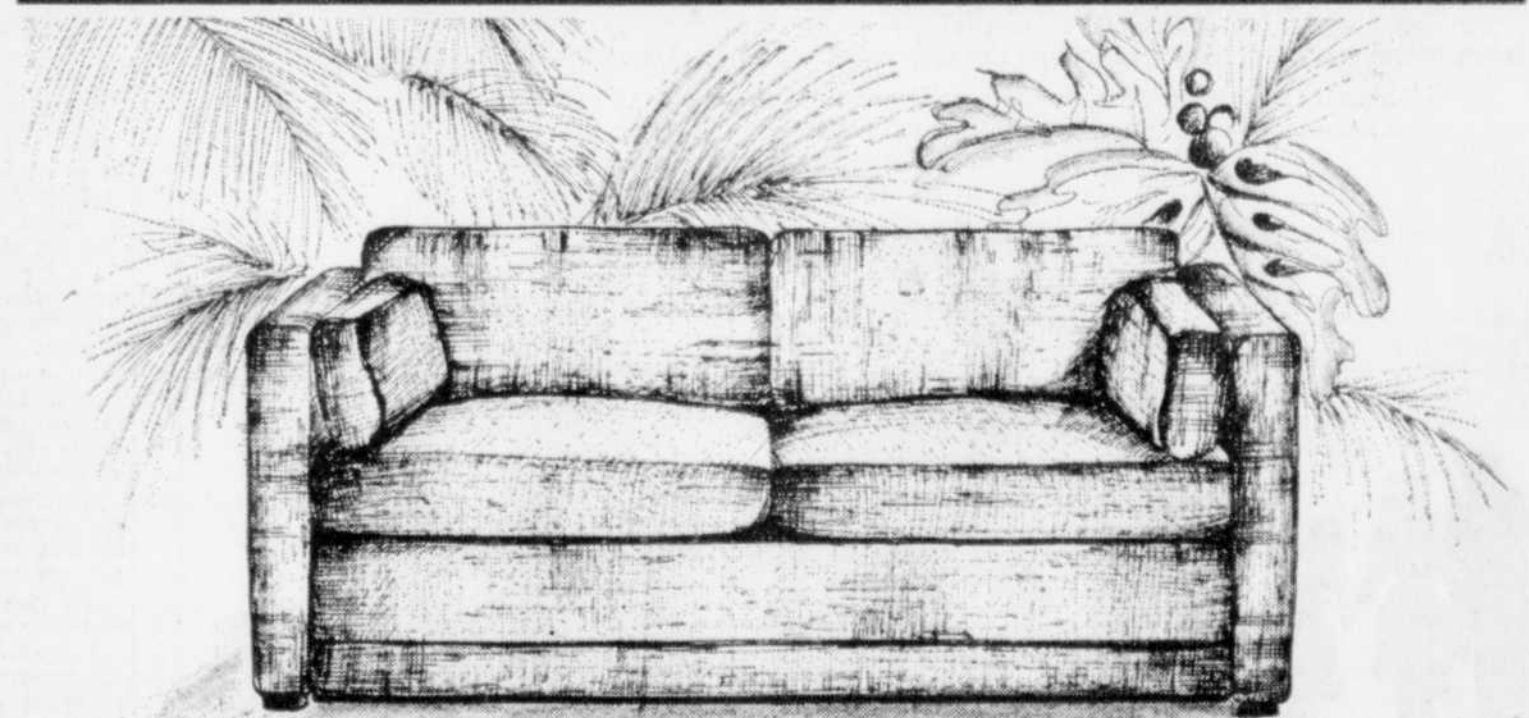
LA GALERIE DU MEUBLE

SUPER SPÉCIAL
26ème ANNIVERSAIRE

RABAIS EXCEPTIONNEL de 26% jusqu'à écoulement du stock

Le canapé passe-partout... Avec un rare naturel que lui confère son tissu à texture, il sait s'adapter à tout intérieur, recréant une ambiance de confort qui n'a d'égal que son bas prix.

CANAPÉ 60", 292,00\$



	RÉGULIER	SUPER SPÉCIAL	ÉPARGNEZ
canapé 60"	395.00	292.00	103.00
canapé 68"	495.00	366.00	129.00
canapé-lit format double 68"	649.00	479.00	170.00



SUPER SPÉCIAL DÉCORATION

Profitez aussi de notre Super Spécial Décoration. Vous y découvrirez des réductions de 20% à 40%, ainsi que des idées-décoration qui feront revivre votre maison... comme votre budget!

Contemporain,
18, rue Courcellette,
Québec
681-0171

Traditionnel,
1299, boul. Charest O.
Québec
681-0171

Les Galeries de la Capitale,
Québec
681-0171

**C'EST LE TEMPS, GOUTEZ-Y...
C'EST MERVEILLEUX!**

HOMARD
CUIT OU
VIVANT

Variété complète des
produits de la mer



A LA LIVRE
OU
A LA TONNE

Pêcheries St-Laurent
INC.

201, 3e Avenue (coin 2e Rue) 525-4577



**Notre collection été...
comme un soleil rayonnant!**

Aux fraîches couleurs de la saison, notre plus grand choix de vêtements tout-aller et de prestige.

Des tenues sport gaies... cotons légers, tissus resplendissants!

Et plus chics: robes, chemisiers, jupes et ensembles coquets, aussi confortables que seyants.

Venez prendre un coup de soleil dès maintenant!

Salon Jade

Place Laurier
Ste-Foy

Atrium (Ancien Jade)
5555, 3e Avenue ouest
Charlesbourg

Légère baisse de la taxe scolaire à Beauport

par Gérald OUELLET
La Commission scolaire Beauport a diminué son taux de taxe scolaire de \$0.06 à \$0.05 du \$100 d'évaluation, pour l'exercice financier de 1982-1983. Elle a également adopté un budget de \$13,622,010, soit une augmentation de 19 pour 100 par rapport à 1981-1982. Une somme de \$278,656 représente la partie non subventionnée incluant les taxes des contribuables. Enfin, un montant de \$3,115,573 sera affecté à l'immobilisation. C'est ce que déclarait hier au SOLEIL M. Gilles Duval, directeur des finances de la Commission scolaire Beauport.

En effet, le budget qui s'élèvera à \$13,622,010 pour l'exercice financier de 1982-1983, était de \$11,482,609 pour

1981-1982. Cette augmentation de 19 pour 100 serait due à la hausse de la clientèle scolaire. Le budget pour l'immobilisation s'élève à \$3,115,573 dont \$2,304,000 seront des dépenses pour la construction d'une école élémentaire dans la partie nord de Beauport, c'est-à-dire, le secteur de Sainte-Thérèse-de-Lisieux.

Fait à noter, le taux de la taxe foncière perçu par la commission scolaire représente que 40 pour 100 du plafonnement autorisé par le ministère de l'Éducation. Dans ses prévisions budgétaires, la commission scolaire se retrouve avec une somme de \$708,800 en dépenses non subventionnées, mais elle comblera ce montant par des surplus réalisés pendant les exercices financiers de 1980-

1981 et 1981-1982 soit un total de \$417,000.

De plus, la Commission scolaire Beauport a consacré un montant de \$220,000 pour la consultation auprès des parents pour connaître les services qu'ils désirent pour leurs enfants et faire également le bilan de ceux qui sont déjà offerts par la commission scolaire.

Plus de 4,770 élèves fréquenteront les 11 écoles élémentaires pendant la prochaine année scolaire. Le nombre d'enseignants passera de 220 à 233. Cette augmentation est due à 2 facteurs, soit l'augmentation de clientèle scolaire et le temps d'enseignement des professeurs, qui sera diminué de 30 minutes par semaine. Cependant, cela n'affectera aucunement les élèves,

le nombre d'heures étant le même que pendant l'année scolaire de 1981-1982.

Autre fait important à souligner, il n'y aura pas d'enseignant mis en disponibilité pour la prochaine année scolaire. Il en sera de même pour le personnel cadre et celui de soutien.

Enfin, on sait que présentement, la Commission scolaire Beauport tient des séances de consultation pour réaliser l'intégration de la régionale Orléans et par ce fait elle donnera l'enseignement au niveau élémentaire et secondaire, ce dernier étant actuellement donné par la régionale. D'ailleurs, les commissions scolaires Chutes-Montmorency et Côte-de-Beaupré participent également à ce projet d'intégration. Plusieurs commissaires doivent d'ailleurs aller en élection au cours de juin prochain.

Le budget de la Commission scolaire Beauport ne tient cependant pas compte des dépenses additionnelles qui seraient occasionnées par l'obligation de donner les cours de niveau secondaire, advenant que l'intégration soit en vigueur le premier juillet comme la commission le voudrait. Ceci laisse supposer que l'entrée en vigueur de l'intégration soit reportée à plus tard.



Un cadeau

Les étudiants du cours de mécanique à l'école polyvalente de Charlesbourg pourront se familiariser avec les nouveaux modèles de l'industrie automobile, grâce à un véhicule 1982, offert par la compagnie GM. Le président de la Commission scolaire régionale Jean-Talon, M. Ralph Mercier (à gauche), a remercié le directeur du Service après-vente de la compagnie, M. Robert Aubin, et s'est engagé à restreindre l'usage de l'automobile aux seules fins de l'enseignement.

LA VIE COMMUNAUTAIRE

par Tom Fréchette

647-3361 du lundi au jeudi entre 13h et 15h

Congrès de l'AGQ

Le 10e congrès annuel de l'Association des graphologues du Québec aura lieu au pavillon La Mennais, sur le campus Notre-Dame-de-Foy à Cap-Rouge demain, samedi et dimanche. Le thème sera: "La graphologie et les étapes dans la vie d'une personne". L'inscription se fera demain à partir de 18h au pavillon La Mennais.

rejoindre Monique Lessard à 667-2551.

OTJ

Saint-Benoît sera tenue samedi, à 19h, au sous-sol de l'école Filteau, 830 rue Sauré à Sainte-Foy.

Pêche en ville

A l'occasion du Festival de pêche en ville, les artisans et les artistes populaires sont invités à exposer et à vendre leur production sur l'emplacement du festival, dans le cadre du "marché de la création". Pour informations et réservations, rejoindre Marie-Claude Vigeant à 527-2563.

Environnement

L'Association Haratan et le ministère de l'Environnement du Québec organisent un colloque ayant pour titre: "Découvrir l'environnement en famille". Ce colloque fournira aux parents et aux jeunes l'occasion de s'interroger sur leur environnement tant physique que biologique et humain pour améliorer la qualité de la vie en société. Les rencontres se tiendront en deux sessions, les 22 et 29 mai 1982, de 14h à 16h, au 3823 rue Pelissier à Sainte-Foy. Pour informations, composez 681-5875.

Etude en Italie

Un voyage d'étude en Italie, donnant droit à 6 crédits universitaires, est organisé par la section d'études anciennes de l'université de Montréal. Le voyage qui aura lieu du 1er au 31 juillet 1982 permettra de visiter les sites archéologiques et historiques de la Sardaigne, de la Sicile et des régions de Naples, Rome, Assise, Pérouse, Ravenne, Venise, Padoue, Bologne, Florence, Sienne et autres. Pour renseignements, rejoignez André Desmarts à 656-2572.

Marché aux puces

Un marché aux puces au profit de l'AFEAS de Courville aura lieu samedi prochain, de 10h à 17h, au centre des loisirs de Courville, 35 rue Vachon. Pour autres détails,

Programme de loisirs

Les inscriptions aux activités du programme estival du service des loisirs de Sillery auront lieu au centre culturel de Sillery, 2040 rue Persico, ce soir, de 19h30 à 21h, et demain, de 14h à 16h et de 19h30 à 21h. Pour autres détails, composez 687-4212.

Rouli-roulants

Pour réduire la fréquence et la gravité des blessures, les adeptes des rouli-roulants doivent choisir des terrains bien pavés. Ils doivent aussi bien apprendre à utiliser les rouli-roulants et ne pas essayer des manœuvres difficiles avant d'être prêts. Les chaussures à semelles antidérapantes sont essentielles, ainsi que l'équipement de protection pour la tête, les mains, les coudes et les genoux.

Toponymie

L'ancien hôtel de ville de Sainte-Thérèse à Beauport, devenu un centre récréatif, a été baptisé par un comité de sélection sous le nom de "Centre La Sablière".

affaires urbaines

Le registre

BEAUPORT — Avec la fin de la deuxième journée, 26 citoyens seulement ont signé le registre pour s'opposer à l'adoption par le conseil de cinq règlements d'emprunt totalisant \$489,901.16. Ces règlements sont pour effectuer des travaux de réfection de rues, voirie et acquisition de parcelles de terrains, extension de services et achat de terrain pour y établir des parcs. On sait que le président provisoire de l'Association des payeurs de taxes de Beauport, M. Charles Lecours, avait, la semaine dernière, lancé une invitation aux citoyens à venir signer le registre pour s'opposer à ces règlements.

Grand nettoyage à Sainte-Foy

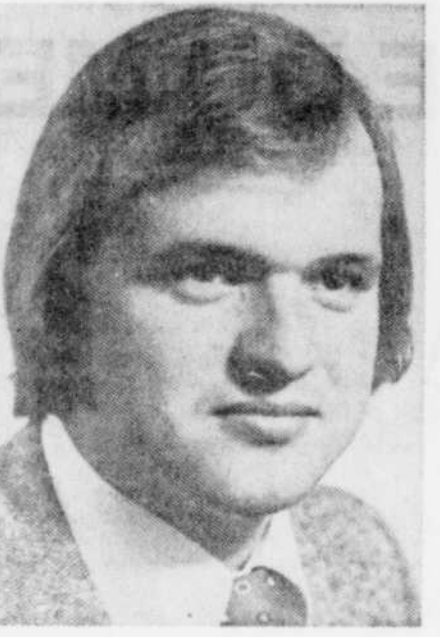
Les citoyens de Sainte-Foy pourront se débarrasser des monstres qui encombrant les greniers, les hangars, les garages, les sous-sols ou les cours jusqu'à demain.

Les citoyens sont invités à téléphoner au service des travaux publics, au numéro 657-4330 pour la cueillette, sans frais, de ces vieux meubles, de ces appareils ménagers hors d'usage ou les branches d'arbres. La municipalité ne peut cependant faire la cueillette des débris de construction laissés par des entrepreneurs, les résidus de démolition, ni les branches laissées par une entreprise d'émonage, ni terre, sable, tourbe ou asphalte, ou des matières inflammables, corrosives ou volatiles.

Nouvel exécutif élu à la Chambre de commerce de Beauport

par Gérald OUELLET

La Chambre de commerce de Beauport sera dirigée par M. Richard Crépeault, un jeune courtier d'assurances qui a été élu hier président en remplacement de l'architecte Claude Guy, dont le terme prenait fin. Le nouveau président sera secondé par M. Jean Drouin, premier vice-président, M. Yvon Giroux, deuxième vice-président, M. Jocelyn Lemelin, secrétaire et M. Robert Tremblay, trésorier.



M. Richard CREPEAULT

Il semble déjà certain que le nouveau président mettra l'accent sur la continuité, avec la formation d'un comité mixte pour travailler à la réalisation du centre d'interprétation de l'hiver. La chambre se propose également de suivre le dossier de l'agrandissement du port de Québec sur les bords de Beauport.

De plus, le président Crépeault se propose de faire des pressions auprès du gouvernement du Québec afin d'avoir au moins une sortie pour Beauport sur l'autoroute 440 qui donnerait accès au boulevard Sainte-Anne. Il continuera à promouvoir la réalisation d'un lien nord-sud dans Beauport, tel que l'axe Saint-David.

Enfin, le président Crépeault souhaite ardemment que la ville de Beauport puisse s'occuper elle-même de la publicité de son parc industriel.

Pour sa part, le maire Michel Rivard a profité de l'occasion pour remercier la chambre de sa collaboration à différents dossiers comme par exemple, l'aménagement au règlement de zonage pour le projet de construction du "Domaine du Phare", à proximité du boulevard Sainte-Anne, un projet de \$7 millions, le projet d'extension du port de Québec sur les bords de Beauport, celui d'un boulevard de ville pour relier l'autoroute 40 à la 440 et également au boulevard Sainte-Anne, et enfin pour son projet d'implantation du centre d'interprétation de l'hiver. La Chambre de commerce de Beauport compte plus de 325 membres actifs.

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS GRANDIT AVEC CEUX QU'ELLE ASSURE.

L'Assurance-vie Desjardins améliore ses produits et ses services parce que les besoins de ses assurés deviennent plus complexes. Leurs responsabilités familiales augmentent, leurs entreprises prospèrent, leurs objectifs financiers évoluent. Il faut des produits et des services professionnels bien adaptés à leurs besoins.

Les assureurs-vie Desjardins se perfectionnent sans cesse. Ils acquièrent des connaissances sur tous les aspects de la sécurité financière. Ils offrent des produits souples, faciles à comprendre, qui tiennent compte des préoccupations de leurs assurés: coût et inflation.

Meilleur service, meilleurs produits, assureurs-vie toujours plus compétents, l'Assurance-vie Desjardins grandit au rythme des besoins de ses assurés afin de mieux les servir.



Assurance-vie Desjardins

COUPER UNILATÉRALEMENT DANS NOS RÉGIMES DE RETRAITE?

Messieurs Lévesque, Bédur et Parizeau, nous vous rappelons qu'au chapitre des régimes de retraite, nous avons depuis longtemps consenti un effort qui a profité aux finances publiques, et qui continue d'y contribuer.

Ces régimes de retraite sont des acquis gagnés par des générations de salariés qui, pour un grand nombre, ne touchent même pas une pension convenable après 35 ans de travail.

Il ne revient pas à une catégorie d'employés, en particulier, de faire les frais des pratiques de gestion douteuses exercées par les gouvernements antérieurs et actuel face aux régimes de retraite, pratiques sur lesquelles on nous a toujours refusé tout pouvoir de décision.

En coupant unilatéralement dans nos régimes de retraite, le gouvernement procéderait exactement à la manière du gouvernement fédéral dans le dossier constitutionnel.

Nous maintenons que toute modification à nos régimes de retraite doit être négociée et agréée.

Et vous, mesdames et messieurs les députés, que déciderez-vous?

NON

pas question!

Centrale de l'enseignement du Québec

Un carnaval pour touristes

par Guy DUBE

La firme de conseillers en administration Price Waterhouse et associés a remis un mémoire au comité d'études sur l'avenir du Carnaval de Québec, pour préciser entre autres que le "Carnaval est un événement québécois mais qui semble être fait plus pour les touristes que pour les Québécois".

M. Robert Janody, représentant de la firme, a en outre noté la déception du public de Québec de n'être bien souvent qu'un participant "passif" aux activités carnavalesques, alors qu'il aimerait être beaucoup plus impliqué. Il cite par ailleurs que "le problème majeur du Carnaval est un problème d'orientation, tant vers ses clientèles que pour les organisateurs et investisseurs".

A l'université Laval

D'autre part, le secrétaire aux Affaires externes de la Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'université Laval, André Paquet, a présenté un court mémoire dans lequel il déplore la liberté de manœuvres des étudiants(e)s, lors de la mise en branle du deuxième défilé de nuit.

"Que les commerçants du Vieux-Québec barricadent leur commerce et que la direction de l'université impose un contrôle strict de l'accès des résidences est révélateur d'un certain état de tension", écrit-il, tout en suggérant une meilleure utilisation des ressources de l'université pour organiser de nouvelles activités culturelles, sportives et sociales.



M. J.-Arthur Bédard a été président du Carnaval de Québec en 1966. Aujourd'hui, il dénonce le manque de conception originale pour les thèmes du Carnaval et pour les défilés.

Directeur artistique du Carnaval jugé incompetent

par Guy DUBE

Un ex-président du Carnaval de Québec, M. J.-Arthur Bédard, a créé tout un froid au sein même des autorités du Carnaval 1983, hier soir, en dénonçant publiquement l'inefficacité, sinon l'absence d'originalité du directeur artistique quant aux défilés de nuit.

M. Bédard n'a qu'indirectement prononcé le nom de ce directeur artistique, M. Gaston Robert, qui fait la conception

des chars allégoriques depuis environ 25 ans et qui serait maintenant à court d'idées.

"Le directeur artistique du Carnaval est un excellent exécutant, mais comme concepteur et encore moins comme caricaturiste, il n'est pas du tout qualifié", écrit M. Bédard dans le mémoire qu'il a remis hier aux membres du comité d'étude sur l'avenir du

Carnaval de Québec.

Rappelant que le défilé est "l'élément de base d'un carnaval" et qu'il faut que "les spectateurs s'y retrouvent,"

M. Bédard est d'avis que les chars doivent illustrer des faits de l'histoire, de la politique, des sports, etc., de façon caricaturale. Le Carnaval a déjà confié à un spécialiste du théâtre le travail de la conception. "Il eut tellement de difficultés à réaliser son programme à cause du

ces chars ont été vendus, mais plusieurs ont été modifiés pour le pire par l'atelier du Carnaval".

M. Bédard est d'avis que les chars doivent illustrer des faits de l'histoire, de la politique, des sports, etc., de façon caricaturale. Le Carnaval a déjà confié à un spécialiste du théâtre le travail de la conception. "Il eut tellement de difficultés à réaliser son programme à cause du

directeur artistique du Carnaval, qu'il a été nécessaire de le remplacer", raconte cet ex-président.

En 1963, une autre tentative a été faite avec l'aide du caricaturiste du SOLEIL, M. Raoul Hunter. "Il rencontra lui aussi tellement d'opposition de la part du directeur artistique qu'il abandonna avant de compléter le projet", ajoute-t-il.

La Saint-Charles est très mal exploitée

par François ROY

C'est une expérience de 25 années de bénévolat au sein du Carnaval, de déclarer Jean-Jacques Côté, qui lui permettait, hier, de suggérer des changements assez radicaux sur certains événements et moins draconiens dans d'autres.

Dans la lecture de son mémoire devant les membres du comité d'études sur l'avenir du Carnaval, M. Côté a ignoré la structure financière pour de préférence suggérer des correctifs au niveau des relations publiques, encourager le port du costume auprès du public, mettre fin au système paternaliste qui existe dans le choix des membres de l'exécutif, etc.

Selon M. Côté: "Sur la rivière Saint-Charles mal exploitée, toutes sortes de compétitions pourraient être organisées telles que courses de chiens, de motos, motoneiges, ski, raquette, danse populaire, course en patins, courses de couchettes, courses de garçons et filles de table et bien d'autres. On pourrait varier le parcours de la parade de la basse ville."

Pour sa part, M. Claude Allard, de Sainte-Foy,

a également fait plusieurs années de bénévolat dans le Carnaval et a déploré que celui-ci, petit à petit, ait glissé sur la voie de l'entreprise privée à but lucratif et qu'il se soit transformé en un organisme publicitaire pour de grandes compagnies nationales. Il fait quatre recommandations dont une incitant le Carnaval à répartir ses activités dans toute la région métropolitaine de Québec, donc le décentraliser.

Ayant oeuvré nombre d'années comme relationniste du Carnaval, André Paquette, de Québec, a soumis un intéressant mémoire suivi de cinq recommandations, l'une pour que le Carnaval prenne toutes les mesures nécessaires pour démystifier cette impression de clique qu'a la population envers son Carnaval, procéder également à la nomination de ses dirigeants en fonction de critères de compétence, de talent et de notoriété publique. Il a admis être carrément à l'opposé des autres intervenants et suggère de recentraliser toutes les places carnavalesques en une seule pour diversifier davantage son pouvoir attractif et obtenir une fréquentation plus importante.

Améliorer le côté culturel

par François ROY

De nouveaux sons de cloches ont été entendus hier au cours de la deuxième et dernière soirée d'auditions publiques tenues par le Comité d'études sur l'avenir du Carnaval, en la salle du conseil municipal de Québec. Des porte-parole du Grand Théâtre de Québec, de la Société lyrique d'Aubigny et de l'Association touristique de la région de Québec ont préconisé tour à tour d'élaborer une programmation culturelle.

Le directeur-général Jean-Charles Latour, de la région du GT, a fait remarquer qu'il ne fallait pas être surpris de l'intérêt que porte le Grand Théâtre pour certaines des activités du Carnaval qui peuvent à première vue paraître irréconciliables, voire même étrangères avec celles offertes par le GT. Pas question de vouloir transformer le caractère populaire de certaines activités pour en faire un festival culturel adressé à l'élite ou à une classe restreinte de la population.

"Comme en fait foi la programmation des salles Louis-Frédéric et Octave-Crémazie et du Salon du GT pour la période du Carnaval de 1978 à 1982 avec chiffres à l'appui, la plupart des spectacles présentés dans ces lieux ont attiré un public important." On suggère donc au Carnaval de mettre sur pied un comité d'activités culturelles avec un budget relativement important pour offrir des spectacles au public.

Peu après, Guy Bélanger, directeur artistique et musical des productions d'opéra à Québec auprès de la Société lyrique d'Aubigny, a abondé dans le même sens, proposant même d'opérer la "Grande Duchesse de Gerolstein" de Jacques Offenbach, qui semblerait un choix tout à fait opportun pour cette reprise d'opérettes lors

du prochain Carnaval. Quant à James Cavanaugh, directeur de l'Association touristique, il est d'avis que l'Orchestre symphonique (OSQ) pourrait être mis à contribution, en plus de favoriser l'organisation d'un festival des écoles secondaires, etc.

ENCAN PUBLIC Règlements de notes payables TAPIS DE PERSE ET D'ORIENT

Contrat sur traite no 782001

Nous avons reçu instructions de liquider un chargement de tapis de PERSE et d'ORIENT où l'importateur a payé 50% et a failli sur un billet de banque d'ordre de 50%. Le contenu doit être vendu immédiatement au lieu d'être retourné au pays d'origine. Ces tapis devront être vendus à n'importe quel prix en paiement partiel de la note due. Tous ces tapis sont garantis noués à la main.

Le VENDREDI 21 MAI 1982 à 7h30 P.M.

(Inspection à partir de 5h00 p.m.)

HÔTEL LOEWS LE CONCORDE SALON LEDUC

Comptant, Master Card et Visa acceptés.

Les Encans Belec Inc.

(514) 694-6359

Le chêne naturel

Shermag

- Dessus de table en pailly réthano ou chêne
- Table 36x48x72"
- Le tout en chêne massif

LES AMEUBLEMENTS GAUDET ET FRERES INC.

681-6054

Stationnement sur le côté du magasin.

- Plan de mise de côté
- Visa, MasterCard et American Express acceptées
- Financement offert • 2 étages de meubles

355, Marie-de-l'Incarnation, Québec

L'INSTITUT ST-JOSEPH ST-VALLIER (SECTION GARÇONS) célèbre cette année le cinquantième anniversaire de sa fondation.

Pour souligner cet événement, vous êtes conviés à une messe d'action de grâce qui sera célébrée en la chapelle de l'Oratoire St-Joseph de Québec,

le dimanche 6 juin 1982 à 13h30

Un vin d'honneur réunira TOUS LES ANCIENS: ELEVES ET PROFESSEURS qui se sont succédé depuis la fondation.

La visite de l'école permettra à chacun de raviver des souvenirs et de renouveler des liens.

Prière de signifier votre présence d'ici le 30 mai, soit par téléphone: (418) 688-0736 - 0737 ou par la poste:

Institut St-Joseph Inc.
560, chemin Ste-Foy,
Québec G1S 2J6

CLINIQUE DE JEÛNE de la Mauricie CURE DE 10 JOURS:

- Jeûne intégral de 7 jours.
- Période d'alimentation de 3 jours.
- Examen physique complet à l'entrée.
- Conférence à tous les jours sur aspects physique, intellectuel et spirituel du jeûne.
- Surveillance quotidienne.
- Sauna.
- Repos physiologique.
- Amalgamement, désintoxication.
- Amélioration de la santé.
- Cours de cuisine végétarienne.

Pour plus d'informations, écrire ou téléphoner à:

CLINIQUE DE JEÛNE DE LA MAURICIE
Ecole de Santé (819) 538-3738
2600, 6e AVENUE, GRAND-MERE G9T 2L4

AL aflamme INC.

PRESENTE SA VENTE de MAI

PROFITEZ DU PRINTEMPS

pour rénover et décorer

RABAIS DE 10% A 50%

TAPIS COMMERCIAL

100% nylon
Endos de caoutchouc
3 couleurs:
beige caramel
bleu

REG. 15,95 m.c.
SPECIAL 9.50 m.c.
ou **7.95** v.c.

Tous les tapis BARRYMORE en grand spécial!

PRELARTS

PROMOTION SUNDIAL

ARMSTRONG

5500 de G.A.F.
Rég. 21,50 m.c.
SPECIAL 11.95 m.c.
ou **9.95** v.c.

PAPIER PEINT 20% DE RABAIS

PEINTURES

Benjamin Moore

INTERIEUR

LATEX MAT VELOUTE

super-blanc **16.95** pour 4,55 litres

INTERIEUR

EMAIL LATEX

satiné super-blanc **17.95** pour 4,55 litres

EMAIL A PLANCHER

Traillis et découpage Gris rocaillé. **15.95** pour 4,55 litres

STORES

VERTICAUX et HORIZONTAUX

Levelor, Draco

25% de rabais

TENTURES et COUVRE-LITS

25% de rabais

En vedette

CERAMIQUE BERCO

25% de rabais

MasterCard

VOYEZ

AL aflamme INC.

PEINTURES & TAPIS

3148, CHEMIN ROYAL, GIFFARD - 661-8497

5 spécialistes en décoration à votre service. Ils iront chez vous gratuitement pour vous conseiller.

LE SOLEIL
UNE
BONNE LECTURE
QUOTIDIENNE
POUR TOUS...
ABONNEZ-VOUS!
647-3333

Épargnez \$100 maintenant

Ordinateur couleur Radio Shack

Exceptionnel!
\$449⁰⁰
~~549.00~~



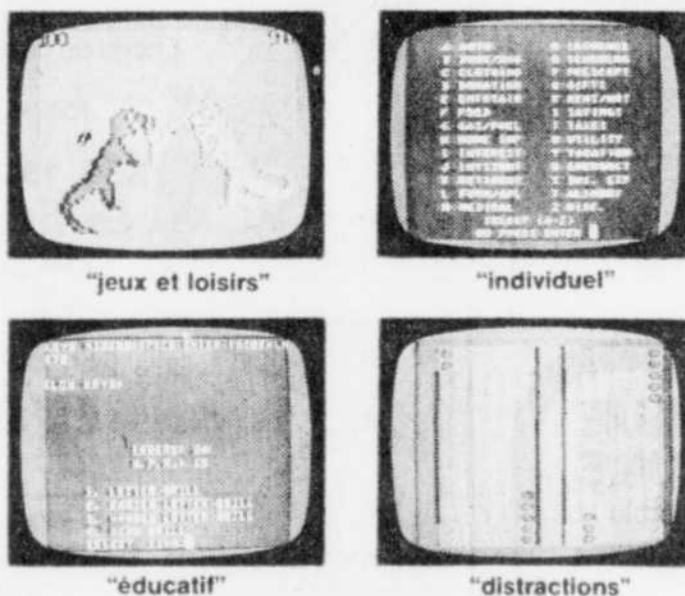
Radio Shack l'informatique plus abordable

Épargnez \$100 sur l'ordinateur couleur TRS-80* de 4 K de Radio Shack pour les loisirs et l'éducation. Toute la famille peut s'en servir pour les loisirs à la maison ou comme un véritable ordinateur individuel.

Le TRS-80 vous met sur le bon chemin. Branchez-le à votre télécouleur et vous êtes prêt! Produit des graphiques éclatants en huit couleurs. Produit musique et effets sonores avec 255 tonalités. Notre manuel détaillé facilite l'apprentissage de la programmation. Choix d'une vaste bibliothèque de logiciels pour le travail ou le jeu.

Le TRS-80 est extensible. Quand vous aurez découvert les joies de l'ordinateur individuel, vous pourrez étendre facilement votre système, à bon prix. Ajoutez jusqu'à 32,000 caractères (32 K) de mémoire. Augmentez les possibilités avec des unités de disque, une imprimante et un modem de communication téléphonique.

Venez voir le TRS-80 chez Radio Shack!



Le logiciel d'ordinateur couleur TRS-80 va au-delà des jeux et des loisirs

Grande gamme de logiciels allant des jeux, comme l'attaque spatiale, le billard électrique, et les échecs, aux programmes de logiciels individuels pour préparer votre budget, classer vos papiers et évaluer vos travaux.

Le logiciel Program Pak™ et sur cassette est en vente à partir de 29.95. Le magnéto en option (79.95) permet d'exécuter le logiciel sur cassette ou de sauvegarder vos programmes. Les bâtons de commande (37.95 la paire) augmentent vos possibilités de programmation. Une housse (5.95) protège votre équipement.

Un ordinateur qui vous accompagne partout

L'ordinateur de poche TRS-80 PC-2 de Radio Shack possède une vaste mémoire et une grande vitesse de traitement sous un format portable.

Le PC-2 peut se programmer pour afficher des symboles graphiques. Notre nouvel interface imprimante/traceur à cassette double imprime les graphiques tridimensionnels en 4 couleurs. Le PC-2 et son interface sont alimentés par piles.

nouveau

Imprimante/interface de PC-2

Imprime graphiques en 4 couleurs. Charge et sauvegarde programmes sur cassette (magnéto en option). Avec pile Ni-Cad et adaptateur CA. 31495

Ordinateur de poche PC-2

Avec mémoire extensible de 2.5 K. Ajoutez 8 K grâce aux modules de mémoire RAM enfichables. 4 piles "AA" requises (non fournies). 35995



Radio Shack TRS-80

Les prix sont en vigueur dans tous les magasins, centres de micro-ordinateur et détaillants participants de Radio Shack. Les marques déposées appartiennent à Tandy Corporation. Electronics Tandy est un utilisateur agréé. Le réclame expiré le 26 juin 1982.



Demandez une démonstration du TRS-80 dans tout magasin, centre de micro-ordinateur ou détaillant participant de Radio Shack. L'établissement Radio Shack le plus proche est dans les pages blanches.

Souscription pour payer les frais judiciaires du maire Dubé de Val-Bélair

par Marcel COLLARD

Les citoyens de Val-Bélair seront sollicités, au cours des deux ou trois prochaines semaines, pour souscrire les \$18,000 dépensés par le maire Yvan Dubé, en frais judiciaires, contre la municipalité et les six conseillers.

Annoucé comme comité spécial la semaine dernière, sans qu'on veuille cependant en préciser les objectifs, le "comité du fonds de défense juridique du maire Dubé", a été lancé, hier midi, dans un motel de Sainte-Foy.

Jeudi dernier, le maire Dubé avait dit au SOLEIL qu'il ignorait l'existence du comité et qu'il ne connaissait vaguement le coprésident, M. Marien Lavoie, mais il a admis, en conférence de presse, qu'il en était informé depuis un mois.

Entouré des maires Paul-Guy Boucher, de Sainte-Catherine-de-Portneuf, Jean-Marie Beaulieu, de Loretteville, Charles Blais, de Sillery, André Girard, de Saint-Raymond, et du directeur général de la fédération des policiers, M. Guy Marcil, le maire Dubé s'est dit très heureux de constater qu'après autant d'efforts, de temps, d'énergie et d'argent, des contribuables étaient venus à son aide.

Quand on lui a demandé pourquoi il avait nié sa connaissance du comité, M. Dubé a dit qu'il lui fallait respecter la consigne du silence. Des journalistes ont alors parlé de supercherie et de mensonge.

M. Dubé a précisé également qu'il ne voulait pas en parler, dans l'éventualité où le comité — dont il avait d'ailleurs fait part au SOLEIL, il y a deux semaines — n'aboutirait pas. Le maire de Loretteville a dit qu'il s'agissait d'une question de sémantique, mais M. Marien Lavoie a dit qu'on s'était peut-être mal expliqué.

Formé de deux présidents, MM. Marien Lavoie et Pierre Morissette, du secrétaire Robert Beaulieu, du trésorier Yves Richard, et des administrateurs

Jacques Bernier, Emmanuel Côté et André Lamothe, le comité croit que M. Dubé ne doit pas supporter seul le fardeau financier des procédures visant à lui permettre "de défendre les intérêts des contribuables et sauvegarder ses pouvoirs et prérogatives, tels que spécifiés dans la loi des cités et villes".

Le seul objectif du fonds, selon le comité, vise à sensibiliser la population et à recueillir, auprès des citoyens et des contribuables, la somme d'argent pour acquitter la facture. Cela n'exclut pas des souscriptions provenant de la région ou d'ailleurs au Québec, mais dans l'éventualité d'un surplus d'argent, les organismes communautaires de Val-Bélair en bénéficieraient.

La visite des foyers de Val-Bélair devait en principe commencer hier pour se terminer avant le début de juin.

Interrogé sur les objectifs politiques, M. André Lamothe a dit que le seul but des citoyens qui s'étaient impliqués était de mettre fin à la guerre. Il a affirmé que le comité lui-même ne s'impliquera pas lors des élections municipales, mais qu'il n'était pas exclu que des membres, à titre individuel, le fassent.

"Comme citoyen, a précisé M. Lamothe, je ne prends pas position; il existe des tensions et des clans. Mais les conclusions de l'injonction du juge André Trottier sont claires, relativement au rôle d'un maire."

Quant au lieu de la conférence de presse, M. Lamothe a dit qu'il croyait, après consultation, qu'il n'était pas facile d'amener les journalistes à Val-Bélair et que l'endroit choisi lui semblait idéal.

Interrogé sur les motifs de sa présence, le directeur général de la fédération des policiers, M. Guy Marcil, a répondu qu'il voulait seulement rendre témoignage au maire Dubé qui, malgré de nombreuses tracasseries, s'était fait un point d'honneur d'inscrire comme priorité, la création d'un service de sécurité publique dans sa municipalité.

Marais de Kamouraska: Ottawa doit nous aider à les acheter (Léger)

(D'après PC) - Si le problème des marais salés de Kamouraska n'est pas réglé c'est la faute d'Ottawa, qui ne veut pas donner au Québec l'argent pour acheter les battures de Kamouraska.

C'est ce qu'a déclaré succinctement le ministre de l'Environnement Marcel Léger, devant la commission parlementaire qui a étudié les crédits de son ministère.

Le ministre a laissé entendre que le Québec avec son budget de près de \$24 milliards n'avait pas le moyen d'acheter les battures de Kamouraska.

"A moins que le fédéral veuille donner des sommes au Québec pour qu'il l'achète pour qu'il puisse administrer la partie de ses richesses naturelles," a dit M. Léger.

La construction d'abattoirs est nécessaire dans les marais salés de Kamouraska, a affirmé M. Léger, qui a cependant admis ignorer à quels endroits, à quel niveau et de quelle façon ces abattoirs doivent être construits.

Et cependant, au même moment, le ministre de l'Agriculture fait paraître des appels d'offres pour la construction d'abattoirs dans les marais de Kamouraska, a révélé le député libéral de Nelligan Clifford Lincoln.

Le député libéral a souligné que le problème des marais salés de Kamouraska est débattu depuis 1979 et il a accusé le ministre de l'Environnement d'être absent du débat sur les sites naturels.

M. Lincoln a rappelé que le Conseil consultatif de l'environnement - CCE, tout comme l'Environnement Canada, Pêches et Océans Canada, le ministre des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche du Québec, et le ministre de l'Énergie et des Ressources demandent depuis deux ans au ministre de l'Environnement du Québec de sauver les battures de Kamouraska.

Il a demandé au ministre s'il avait reçu, il y a une semaine, au sujet des marais de Kamouraska, un autre rapport du CCE, quelles étaient les recommandations de ce rapport et si le ministre avait l'intention de le rendre public.

M. Léger a admis avoir reçu ce rapport, "un dossier de premier ordre", qui est à l'étude à son ministère et que le conseil pourra rendre public vers le mois de juin, 60 jours après sa remise au ministère.

DU TAPIS OU DU GAZON?
LES TAPIS EXTÉRIEURS
Ozite
RÉSISTENT AUX INTÉMPÉRIES ET N'EXIGENT PAS D'ENTRETIEN.
ÉMILIE ROCHETTE A UN VASTE ASSORTIMENT DE TAPIS EXTÉRIEURS OZITE CONVIENT AUX MINI-GOLFES, PATIOS, BORDS DE PISCINES, BALCONS, ESCALIERS, ETC.
VERT GAZON • BRUN • BLEU • GRIS • ROUGE • RAYE • ETC.



ÉMILIE ROCHETTE

La maison du tapis à Québec

555, de la Couronne

529-4164

AU PIED DE LA CÔTE D'ABRAHAM

Hydro songe à remplacer Delaney par des barrages

par J.-Jacques SAMSON

Les importants contrats de vente d'électricité signés ou en négociations avec des Etats américains peuvent entraîner des modifications au plan de développement d'Hydro-Québec qui se tournerait vers la construction de barrages plus importants pouvant produire de l'électricité 24 heures par jour, durant toute l'année plutôt que de donner suite au projet Delaney, dans Portneuf.

C'est l'indication qu'a donnée hier à l'Assemblée nationale le ministre de l'Energie et des Ressources, M. Yves Duhaime.

La centrale pompée de Saint-Raymond, projetée depuis huit ans déjà, a rappelé le député Michel Pagé, pourrait produire 2.000 mégawatts, soit près de 10 pour 100 du parc de la production hydroélectrique du Québec. Il s'agirait toutefois d'une centrale pompée qui sur une base de 500 heures avec un coefficient d'utilisation de 75 pour 100 offrirait 325 à 350 heures de production.

Les rumeurs se font de plus en plus persistantes depuis quelques mois à l'effet que ce projet serait écarté dans les modifications qui doivent être apportées au plan de développement d'Hydro-Québec, soumis en commission parlementaire en février 1981.

Le ministre Duhaime a expliqué hier que les ententes signées avec le Power Authority of the State of New York (PASNY) récemment, impliquant une augmentation de la capacité de transport d'électricité d'au moins 1.000 watts et celles en négociations avec les Etats de la Nouvelle-Angleterre, regroupées à l'intérieur de l'Association appelée NEEPOOL, prévoyant aussi une augmentation des exportations possibles par des investissements dans les interconnexions, changeaient toute la problématique.

"Cela signifie que nous avons à nous demander si nous ne pourrions pas, plutôt que de construire Delaney, envisager des investissements dans des barrages ou des ouvrages traditionnels qui pourraient eux aussi produire autant de mégawatts, mais qui pourraient produire 24 heures par jour, 365 jours par année. Nous pourrions conserver pour nous l'énergie dont nous aurions besoin durant les heures de pointe, à enchaîner le ministre et exporter le reste en termes d'énergie excédentaire à nos voisins du sud. On peut même en vendre à Terre-Neuve", n'a pu s'empêcher de glisser le parrain de la motion d'opposition au projet de loi fédéral C-108, sur un corridor de transport d'électricité sur le territoire québécois, présentement à l'étude.

Le ministre de l'Energie a par ailleurs assuré le député de Portneuf qu'il convoquera la commission parlementaire lorsque des modifications importantes au plan de développement d'Hydro-Québec seront déterminées pour que tous les élus puissent en prendre connaissance.

Selon M. Duhaime, le gouvernement du Québec n'a pas à attendre que le litige soit tranché sur le contrat d'achat de l'électricité de Churchill Falls avec Terre-Neuve avant de prendre pareilles décisions. "C'est un non sens complet!" rétorque le ministre.

Rencontre reportée

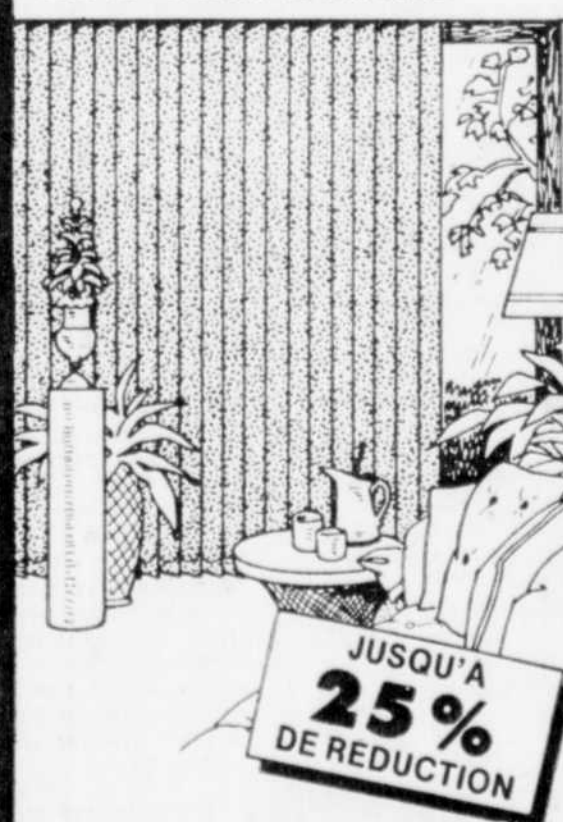
Le ministre Yves Duhaime n'a pu rencontrer hier son homologue fédéral, M. Marc Lalonde, pour discuter des intentions du gouvernement fédéral sur le développement des ressources énergétiques. Le ministre Lalonde l'avait prévu en fin d'après-midi mardi qu'un contretemps le forçait à reporter cette rencontre dont devait aussi profiter M. Duhaime pour faire valoir l'opposition du Québec au projet de loi C-108 autorisant les entreprises à exproprier un corridor en sol québécois pour l'exportation d'électricité, privilège dont se prévaudrait Terre-Neuve pour briser son contrat avec le Québec et tenter de vendre directement l'électricité de Churchill Falls aux Etats-Unis.

Le Trident présente au Capitol

PIAF

sur scène ce soir — Rés.: 694-0806

DU CHOIX
DU SERVICE
DE LA COMPÉTENCE



...ET LES MEILLEURS PRIX

c'est ce que vous pourrez toujours trouver dans la plus vaste salle de montre consacrée aux stores à Québec

stores ab emond

Le plus grand spécialiste du store à Québec
2525, boul. Hamel, Québec - Tél.: 871-2323
Centre d'affaires Hamel, entre Henri IV et Du Vallon

300 à 1000\$ DE RÉDUCTION sur les CAMIONS DODGE, les étoiles d'endurance



750\$ de réduction sur les pickups pleine grandeur.

Dodge Ram Économe D150	
36	29
mi/gal	mi/gal
7.9 L/100 km	9.6 L/100 km
Selon Transport Canada*	

Dans chaque camion Dodge, c'est la force brute qui compte: ce sont des durs de durs. Plus d'espace de chargement pour porter une charge maximum, et toute la suspension qu'il faut. Comparez avec un Ford ou un Chevrolet. Dodge n'a pas peur de la compétition.

300\$ de réduction sur le Dodge Rampage.

Une étoile vraiment spéciale. Une traction avant avec un moteur 2,2 litres sous le capot et un caisson pouvant transporter plus d'une demi-tonne.



1000\$ de réduction sur le Ramcharger.

Comme véhicule de plaisance, de sport ou pour le travail, le Ramcharger transporte votre chargement sur l'autoroute ou à travers champs, version deux ou quatre roues motrices.

300\$ de réduction sur les pickups Ram 50.

Un pickup compact qui permet une charge utile comparable à celle de plus gros camion. Sa puissance, son couple et ses 680 kg de capacité de chargement satisferont les plus exigeants. Il est aussi offert en version quatre roues motrices.



750\$ de réduction sur les camionnettes et les fourgonnettes.

Tout l'espace que vous voulez. Toute la performance et l'économie que vous souhaitez. Ce sont des véhicules qui vous en donnent pour votre argent et qui se comparent avantageusement à tout autre.



Chrysler. On a confiance en notre étoile.

Dodge	Plymouth
Camions Dodge	Camions Dodge
CHRYSLER	CHRYSLER

**Si vous trouvez meilleure offre, profitez-en!
Si vous trouvez meilleur camion, achetez-le!**

*Votre consommation réelle peut varier. Vous devez en prendre livraison avant le 31 mai 1982, chez les concessionnaires participants. Certains accessoires illustrés ou mentionnés sont optionnels à un coût additionnel.

Secteurs public et parapublic

Québec veut des négociations rapides

par J.-Jacques SAMSON

Le gouvernement du Québec fera tout en son pouvoir pour que les négociations se déroulent rapidement dans les prochains mois avec les travailleurs du secteur public, a certifié hier le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé. Le ministre a toutefois enchaîné du même souffle que s'il n'y a pas entente avec les 300,000 travailleurs, le gouvernement n'hésiterait pas à procéder unilatéralement.

Une nouvelle arme a été pointée cette semaine sur les syndiqués, avant même le début des pourparlers accablés.

Le journal La Presse rapportait hier qu'un arrêté en conseil était déjà

prêt décrétant des coupures de salaires unilatérales moyennes de 18,8 pour 100 pour la période du 1er janvier au 31 mars 1983.

Le ministre Bérubé a indirectement accrédité cette nouvelle hier en réponse à une question du chef de l'opposition, M. Claude Ryan, qui demandait une garantie que des coupures de salaires unilatérales ne seront pas imposées à compter du 1er janvier 1983. "Je ne veux pas donner de garanties dans la mesure où nous avons accepté la proposition syndicale de nous asseoir à la table de négociations et négocier très rapidement les prochaines conventions collectives (...), il n'est pas de tout impossible que l'on puisse effectivement ne pas avoir

à intervenir unilatéralement dans la fixation des salaires".

Le gouvernement du Québec envisage de récupérer la plus importante partie possible des \$521 millions qu'il est forcé de verser à ses employés en augmentations de salaires entre le 1er juillet et le 31 décembre pour "respecter sa signature au bas des contrats collectifs".

En avril, une offre avait été faite aux organisations syndicales de rouvrir les conventions collectives en protégeant le pouvoir d'achat des plus bas salariés du secteur public.

Devant le refus des organisations syndicales, le gouvernement Lévêque a annoncé vendredi qu'une "loi suspensive" pourrait être présentée après

le dépôt du budget pour permettre la récupération des augmentations versées entre juillet 1982 et janvier 1983.

Hier, La Presse annonçait qu'un arrêté ministériel prévoyait le prolongement jusqu'au 1er avril 1983 de toutes les conventions collectives des employés du secteur public qui devaient prendre fin le 31 décembre.

Le président du Conseil du trésor a précisé hier à l'Assemblée nationale que la somme exacte que compte récupérer le gouvernement sur les \$521 millions durant les trois derniers mois de l'exercice budgétaire 1982-1983 ne sera connue qu'au moment de la présentation du budget.

Si le gouvernement a décidé de procéder de la sorte, ajoute le ministre, c'est qu'il croit qu'il serait socialement irresponsable d'accroître le fardeau fiscal des Québécois d'une part, ou encore imposer des coupures draconiennes dans les services offerts à la population, pour combler les sommes versées en augmentations.

Construction: l'offre de 20 pour 100 sur 2 ans acceptée

MONTREAL (PC) — L'offre patronale de hausser de 20 pour 100, sur

deux ans, les salaires des 90,000 ouvriers de la construction à compter d'aujourd'hui est acceptée tant par les employeurs que par les syndiqués; et ce, malgré les réticences profondes de certains qui la jugent trop ou trop peu généreuse.

Le nouveau décret de deux ans régissant les conditions de travail dans cette industrie prendra donc effet le 1er juin prochain.

L'acceptation n'a pas été acquise sans heurts, surtout du côté patronal. En effet, les entrepreneurs en construction résidentielle, décriant les "effets désastreux" de ces augmentations salariales qu'ils croient injustifiées, ont non seulement voté contre l'acceptation de l'entente de principe accordant ces hausses, mais ont également tout fait pour essayer de la bloquer.

L'Association provinciale des constructeurs d'habitations voudrait être exclue du champ d'application de la loi des relations de travail dans l'industrie de la construction, en plus de

préciser un gel des salaires des travailleurs de ce secteur particulier pour un an.

Lors d'une assemblée passablement houleuse, hier soir, convoquée par l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (l'unique porte-parole patronal qui regroupe tous les entrepreneurs de la province), on a bien essayé de convaincre les autres entrepreneurs que ces hausses mettent en péril l'industrie et en particulier la construction domiciliaire, mais en vain.

Au moment d'aller sous presse, le résultat du vote n'était pas connu mais la teneur des discussions indiquait que les constructeurs d'habitations ne réussiraient pas à renverser la vapeur à cette assemblée tenue spécifiquement pour voter sur l'entente de principe intervenue le 1er mai dernier entre l'AECQ et deux des cinq associations syndicales, soient la FTQ-construction et le Conseil provincial international, regroupés en cartel pour les circonstances.

COUP D'OEIL

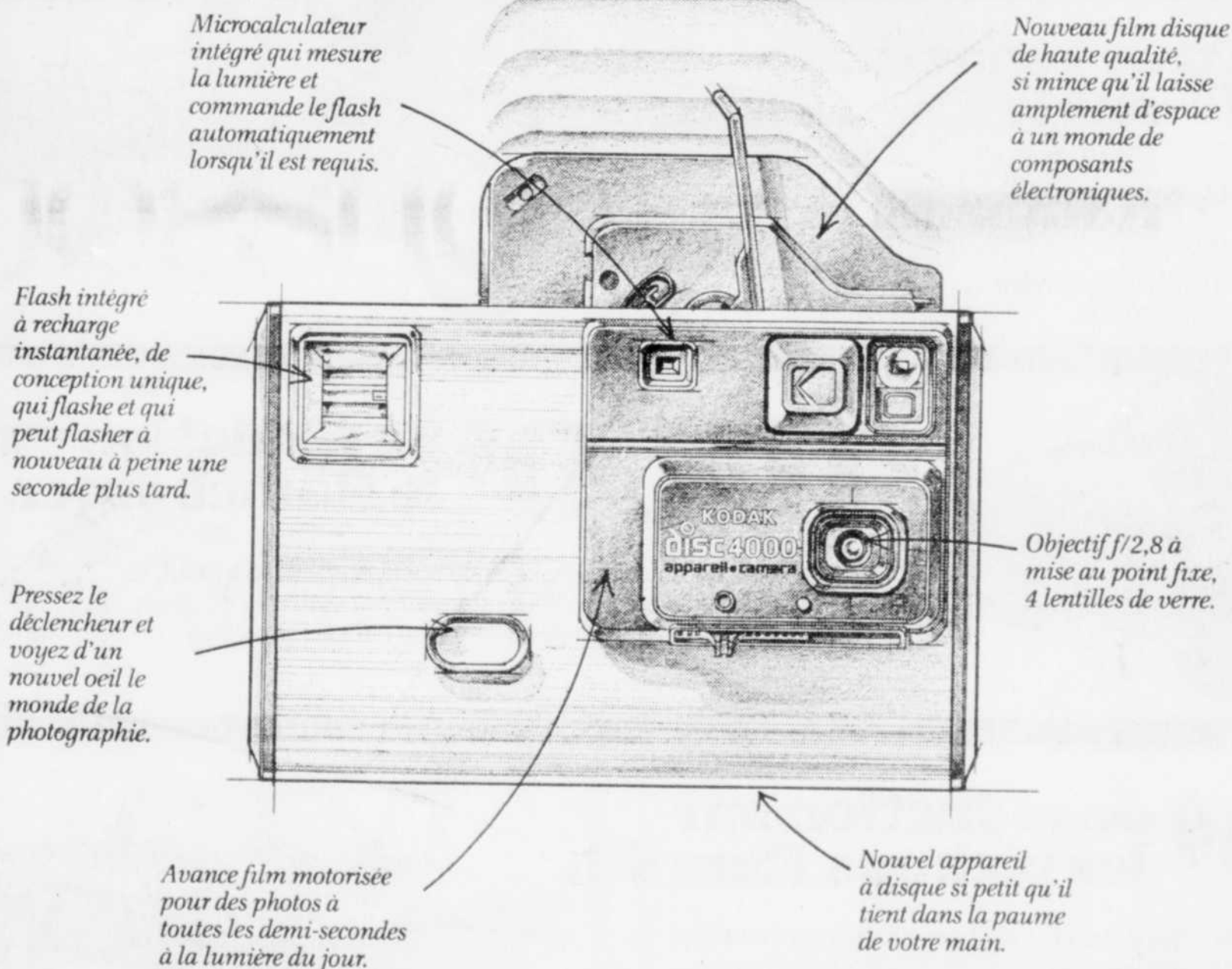
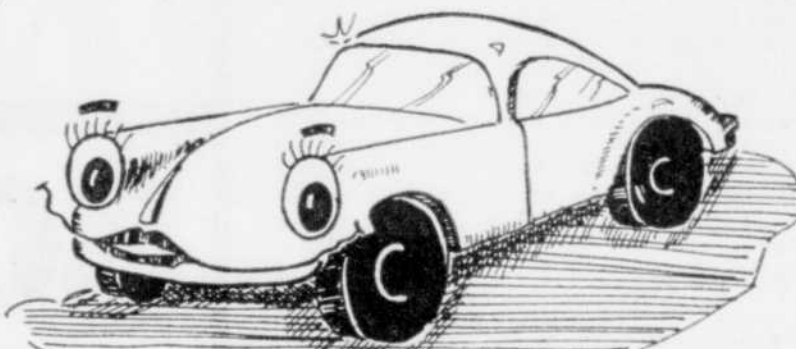


Photo
disc
de KODAK
Voyez d'un nouvel oeil.
Redécouvrez le monde.

Grandeur réelle de l'appareil.

"L'ASSURANCE CORROSION"

J'EN AI BESOIN SI TU VEUX QUE JE RESTE BELLE!



Il y a 5 ans, Ovide St-Onge, de St-Louis de France décidait de s'attaquer au problème de la rouille, maladie qui s'en prend aux carrosseries automobiles et en limite la vie. Après une longue expérience acquise dans le domaine de la mécanique, M. St-Onge, mit au point sa recette en partant du principe qu'il fallait protéger le métal de l'action néfaste de l'eau de l'humidité et du calcium avec un enduit d'huile qui aurait les qualités suivantes: très forte adhésion à la tôle, excellente pénétration et facilité à disperser l'eau. Son produit se révéla très efficace, puisque des milliers de clients profitèrent des avantages plus de 3 ans.

Face à des résultats positifs, les 2 garçons de la famille, Bruno et Laurier, décidèrent d'épauler leur père.

Bruno, un scientifique de carrière confia à des gens hautement spécialisés dans le domaine technique le perfectionnement de la recette originale, tandis que Laurier, un expert en mécanique mettait son expérience à profit.

Le Centre de recherches industrielles du Québec (CRIQ) arriva dans le "décor" de la firme "Antirouille à l'huile Métropolitain", avec la mission bien précise d'améliorer ce produit québécois tout en le rendant presque incolore et en atténuant le plus possible l'odeur typique de l'huile. La combinaison des expériences pratiques de MM. St-Onge, alliée à la recherche du CRIQ engendra une formule vraiment scientifique mise à l'épreuve antérieurement.

LE PRODUIT

Le traitement à l'huile n'est pas onéreux (44 95\$) et très simple d'application. En effet, l'huile chauffée à 125°F et projetée sous pression, pénètre très aisément dans tous les recoins de la carrosserie, et ce, aussi facilement que l'eau peut le faire. Elle va partout dans les bas de caisse, les portières, les ailes, les fausses-ailes, sous le plancher, et sous la malle arrière, bref, partout où peut apparaître la rouille. Cette huile pénètre, imbibes les tôles et son action pénétrante combinée à une facilité d'adhésion travaille pour vous pendant plus d'un an, contre l'élément destructeur numéro un: la rouille. Le tout se fait beaucoup plus proprement qu'avec les huiles ordinaires utilisées par certains concurrents. Avez-vous noté que l'huile antirouille ressort toujours par les mêmes interstices que l'eau dans la carrosserie, c'est donc dire que l'huile projetée sous pression et chauffée va exactement aux mêmes endroits que celle-ci. Ce produit a beaucoup plus de chance d'aller aux endroits difficiles que les produits plus visqueux. Cette couche protectrice adhésive est même garantie pour un an. Antirouille à l'huile Métropolitain est donc sûre de son produit et de son application après 6 ans d'expérience.

En hiver, on assèche la voiture au moyen d'un dispositif de chauffage à air forcé à 125°F de 1/2 million de BTU. Le traitement est un peu plus long, mais tout aussi efficace. Idéalement, l'été et l'automne, sont les saisons recommandées pour faire traiter sa voiture, car les tôles sont déjà sèches.

INVESTISSEMENT

Un traitement à l'antirouille à l'huile est une sorte d'investissement aussi bien pour une voiture neuve que pour une voiture d'occasion. Dans les deux cas, l'on prolonge la vie de l'automobile que l'on ne peut plus se permettre de changer, étant donné le contexte économique actuel.

Antirouille à l'huile Métropolitain, a maintenant, une succursale au 2343 du boul. Hamel, à Duberger à Québec (tél.: 687-5660). Ce local tout neuf, fonctionnel est équipé de deux sections d'application. A St-Louis de France, tout comme à la succursale de Québec, des équipes de techniciens d'expérience qui ont bénéficié d'un entraînement sévère sont à votre disposition avec un équipement des plus modernes.

2343, boul. Wilfrid-Hamel, Duberger
(entre boul. du Vallon et boul. Masson)
687-5660

HENRI LECLERC CAMERA INC. Beauport 661-6983 Les Saules 872-0071 Ste-Foy 653-3200	PHARMACIE MARTEL 175, Racine Loretteville 842-3627	ASTRAL PHOTO Place Québec 529-8238 Place Fleur de Lys 529-2541 Galerias de la Capitale 627-5857	K MART Place Fleur de Lys 550, boul. Hamel Québec 529-6868	Parfumerie A. JOLICOEUR 29 rue Buade Québec 692-3732	Sears Galerias Chagnon Lévis 833-4711
LES STUDIOS GOSSELIN LÉVIS 102 Rte KENNEDY 833-5860 10 Ave BÉGIN 837-8668	LES STUDIOS GOSSELIN QUÉBEC 12 Côte de la FABRIQUE 692-4515	LES STUDIOS GOSSELIN STE-FOY 3207 Ch. SAINT-FOY 653-3220 2600 Boul. LAURIER 656-6309	LES STUDIOS GOSSELIN MONTMAGNY 44 St-Jean Baptiste est 248-5823	LES STUDIOS GOSSELIN SAINT-MARIE Galerie de la Chaudière 387-3670 SAINT-GEORGES 11770 1ère avenue 226-9766	LES STUDIOS GOSSELIN 13 MAGASINS POUR VOUS SERVIR
TOWERS PLACE LAURIER STE-FOY 653-4073	MIRACLE MART Place Ste-Foy 656-6403 Place Lebourgneuf 626-3757 Galerias Charlesbourg 626-3822	K MART Place des Quatre-Bourgeois 999, de Bourgogne Ste-Foy 658-6220			

Sort des casinos au Québec joué le 10 juin

par Réjean LACOMBE

L'épineux dossier de l'établissement de casinos au Québec qui hante les couloirs du parlement depuis près de 20 ans, franchira une étape cruciale le 10 juin au moment où les membres du Comité ministériel permanent du développement économique (CMPDE) décideront du sort qui sera réservé à ce dossier.

Une alternative s'offre maintenant aux membres de ce comité: le dossier sera transmis au Conseil des ministres en vue de l'obtention du feu vert à la réalisation du projet ou bien le dossier sera une fois de plus remis sur les tablettes.

En fait, c'est à la lumière d'un important rapport d'un comité tripartite formé des ministères des Fi-

nances, du Revenu et de l'Industrie, Commerce et Tourisme qui avait été chargé, en avril, par le comité ministériel de procéder à l'analyse du volet économique du dossier, que les membres du CMPDE auront à faire un choix définitif.

Interrogé par le député libéral de Viger, M. Cosmos Maciocia, dans le cadre de l'étude des crédits du ministère du Revenu, le ministre Raymond Fréchette a réaffirmé, une fois de plus, son accord à l'établissement de casinos au Québec.

"Je suis l'un de ceux qui croient, dit le ministre, que cela pourrait être intéressant sur le plan économique et touristique, de pouvoir procéder à la création d'institutions semblables au Québec. Je crois à la présomption d'innocence des casinos tant et aussi

longtemps que la preuve de la culpabilité ne m'est pas faite."

Le ministre du Revenu indique de plus que depuis un an, une trentaine d'études provenant de Québécois ou d'organismes ont fait connaître leur position quant à l'établissement de casinos au Québec. Selon le ministre, il est maintenant temps que ces personnes sachent à quelle enseigne loge le gouvernement québécois.

"Il est clair, ajoute M. Fréchette, que si l'on réussit à me convaincre qu'il y a plus de danger que d'avantages, je ne considérerai pas comme une défaite le fait de me rallier à cette option. Je n'ai pas les deux pieds coulés dans le ciment. Au contraire, je le ferai sans aucune amertume et sans aucune espèce de ré-

serve." Pour sa part, le député Maciocia, qui a indiqué son opposition à l'établissement de casinos au Québec, a souligné qu'il avait toujours eu l'impression que c'était l'aspect économique et non l'aspect social qui primait dans la prise d'une décision finale quant à l'établissement de telles institutions.

Tout en réfutant cette affirmation, le ministre Fréchette a déclaré que les conséquences sociales d'une telle décision avaient été étudiées. "Il est clair, dit-il, qu'il y a des conséquences d'ordre social. Il y a des conséquences sur la criminalité, c'est très vrai. Sauf qu'il faut aller au fond des choses. Est-ce que c'est l'institution elle-même qui génère la cri-

minalité ou l'augmentation de population et d'activités économiques que cette même institution entraîne qui génère la criminalité?"

Toutefois, le ministre du Revenu n'a pu garantir qu'une décision finale sera prise le 10 juin. Il est possible, selon M. Fréchette, que le comité ministériel poursuive ses études au cours d'une réunion subséquente.

On sait que le ministre du Revenu, qui est également représentant de la circonscription de Sherbrooke, s'est prononcé en faveur de l'établissement d'un casino dans sa région. On avance même que la région du Mont-Orford pourrait, si la décision du Conseil des ministres est

favorable à l'établissement de telles institutions, accueillir le premier casino québécois.

Par ailleurs, le Mont Sainte-Marie, dans la région de la Gatineau, serait aussi considérée comme un endroit propice à l'établissement d'un casino.

Le ministre Fréchette a indiqué que les membres du comité ministériel auront également à se pencher sur le genre de casino dont le Québec pourrait éventuellement se doter. Quant à savoir si les casinos québécois auront une allure européenne ou une allure américaine, le ministre a précisé que cette question faisait actuellement l'objet d'une évaluation.

La distribution de la poste en région rurale le samedi prend fin

par Pierre MARTEL

A compter du 5 juin, il n'y aura plus de distribution de la poste le samedi dans les régions rurales du Québec.

Cette décision de la nouvelle Société canadienne des Postes devrait permettre une économie de \$500,000 dans le seul district postal de l'Est du Québec, selon une porte-parole de la société, Mme Andrée Gagné.

Précisons que le Québec est divisé en trois districts postaux: celui du Montréal métropolitain, de l'est et de l'ouest. La démarcation entre les secteurs de l'est et de l'ouest se fait dans la région Louis-seville-Trois-Rivières.

Ainsi, dans le secteur de l'est (tout ce qui est à l'est de la ligne Louis-seville-Trois-Rivières), la décision de la Société canadienne des Postes entraînera la disparition, le samedi, de 880 circuits de distribution.

Déjà, depuis 1979, le prédécesseur de la So-

ciété canadienne des Postes, soit le ministère des Postes, avait commencé à interrompre la distribution de la poste le samedi dans certaines zones rurales du Québec.

A la suite de cette expérience entamée en 1979, la Société canadienne des Postes ne s'attend pas à de vives

réactions de la part des usagers.

"D'une part, on ne fait que s'ajuster à ce qui existe en milieu urbain. D'autre part, avant de commencer l'opération, en 1979, le ministère des Postes avait effectué un sondage auprès de la clientèle visée. Moins de 1 pour 100 des clients avait réagi à l'initiative du ministère" précise Mme Gagné.

Les entreprises de presse

L'interruption de la distribution de la poste le samedi ne devrait pas entraîner de difficultés majeures. Cependant, les entreprises de presse seront quelque peu touchées par la décision qui entrera en vigueur le cinq juin 1982.

Ainsi, dans le district de l'Est du Québec, 3,500 usagers reçoivent leur

quotidien par la poste rurale. Près de 3,000 re-

çoivent LE SOLEIL, environ 150 le Journal de Québec et les autres reçoivent Le Nouvelliste de Trois-Rivières.

Selon le gérant du tirage du SOLEIL, M. André Boulet, une forte proportion d'abonnés par la poste reçoivent déjà leurs journaux avec un délai d'un jour ou deux. Dans beaucoup

de cas, l'interruption ne changera pas beaucoup de choses.

"Dans plusieurs cas, les abonnés recevront leur journal à peu près en même temps qu'avant", affirme M. Boulet.

Le gérant du tirage du SOLEIL admet toutefois qu'il peut y avoir des risques d'annulation d'abonnement dans quel-

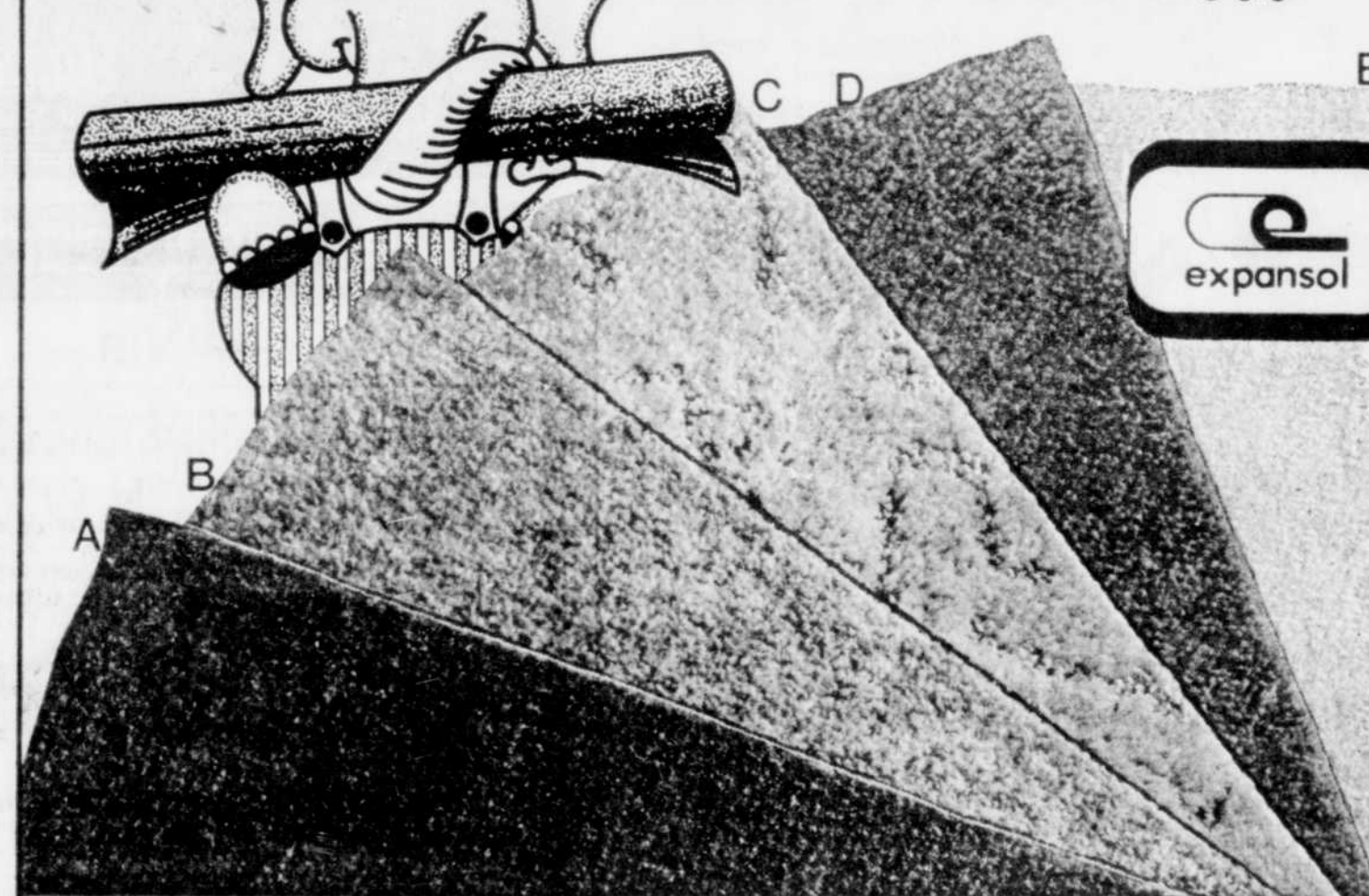
Québec étudie le projet de loi pour se soustraire à la charte

(D'après PC) — L'Assemblée nationale a entrepris aujourd'hui l'étude du projet de loi 62 qui vise à soustraire les lois du Québec à l'application de la Charte constitutionnelle fédérale.

Le ministre de la Justice, Marc-André Bé-dard, a souligné que ce projet de législation cherche essentiellement à préserver les pouvoirs du parlement québécois qui, dit-il, sont menacés par le Canada Act.

Pour sa part, le chef de l'Opposition, Claude Ryan, a rappelé que son parti va voter contre cette loi.

la Grosse vente de mai...



DE TAPIS EXPANSOL RABAIS DE 10 À 50%

A- TAPIS GAZON PROMOTIONNEL
100% polypropylène 6' et 12'
Prix régulier \$ 6.29 m.c.

\$3.95 m.c.
Prix de vente

B- CAMPAGNARD
Bouclé style commercial 5 coloris
Endos caoutchouc mousse
Prix régulier \$10.42 m.c.

\$7.95 m.c.
Prix de vente

C- CAROLYN
Coupé Bouclé • Choix de 5 coloris
Endos caoutchouc mousse
Prix régulier \$20.61 m.c.

\$15.95 m.c.
Prix de vente

D- MATINÉE
Peluche Saxony • 7 coloris mode
Endos jute
Prix régulier \$21.87 m.c.

\$16.95 m.c.
Prix de vente

Endos caoutchouc mousse
Prix régulier \$23.36 m.c.

\$17.89 m.c.
Prix de vente

E- TEMPS PRÉSENT
Peluche Saxony
Choix de 15 coloris mode s'harmonisant avec tous vos décors
Endos jute
Prix régulier \$50.40 m.c.

\$37.95 m.c.
Prix de vente



L'ASSOCIATION DES MARCHANDS EXPANSOL DE LA RIVE-SUD



TAPIS SIMON INC.
6, rte Trans-Canada
Lévis, Qué. G6V 2Z2
833-4818
(à côté d'Ameublements Tanguay)

J.-PIERRE FILION INC.
496, 18e Rue — Charny, Qué.
832-2591
832-2956

DECORATION CENDRILLON ENR.
845, Marie-Victorin
Place Normandie,
St-Nicolas
831-1143

les meilleures Griffes

DU PRÊT-À-PORTER



briasot

Place Ste-Foy, Les Galeries Charlesbourg, Galeries Chagnon et 1060 rue St-Jean.

TEXACO LOTO/MOBILE



Venez tenter votre chance!

Des voyages en Floride!
Des chaînes stéréo Nikko!
Des prix en argent!

Le détaillant Texaco participant de votre quartier vous offre un petit quelque-chose de plus en ce moment: la Loto-Mobile de Texaco. C'est facile, amusant et il y a beaucoup de prix à gagner. Des voyages d'un* semaine pour deux en Floride, comprenant l'hôtel et le transport par

vous offre un petit quelque-chose de plus en ce moment: la Loto-Mobile de Texaco. C'est facile, amusant et il y a beaucoup de prix à gagner. Des voyages d'un* semaine pour deux en Floride, comprenant l'hôtel et le transport par



Nordair! Des chaînes stéréo Nikko, un plaisir pour les mélomanes! Et beaucoup, beaucoup de prix instantanés en argent! Passez donc dès aujourd'hui chez votre détaillant Texaco participant. Il vous donnera tous les détails et votre billet de la Loto-Mobile. Participez souvent!



Texaco s'y connaît!

PASSEZ-NOUS UN COUP DE FIL
Un simple appel suffit pour prendre un abonnement et recevoir Le Soleil chez vous.
647-3333
entre 8h30 et 19h30 du lundi au vendredi

Colloque
sur les aménagements cyclables
Vendredi 21 mai
Château Bonne Entente
3400, Chemin Ste-Foy, Québec
Inscriptions à partir de 8h30

Dîner-conférence
"La place grandissante du vélo au Québec"
par **Adrien Ouellette**
Adjoint parlementaire du ministre des Transports du Québec
Côté 355
Dîner-conférence
Seulement 15\$
Pour informations:
C.R.L. de Québec
(418) 681-0621 ou
VELO QUÉBEC
(514) 374-4700 (ANN.)



Nouveaux locaux

Les nouveaux locaux du ministère des Affaires municipales ont été inaugurés par les ministres des Travaux publics, M. Alain Marcoux, et des Affaires municipales, M. Jacques Léonard. Les travaux de réfection à l'édifice Cook-Chauveau dans le Vieux-Québec ont coûté près de \$6

millions et avaient débuté en mars 1980. Le maire de Québec, M. Jean Pelletier, et diverses personnalités du monde municipal et des affaires étaient présents à cette inauguration officielle. Situé au 20 rue Chauveau, l'édifice est le voisin immédiat de l'hôtel de ville de Québec.

Le Soleil, Jacques Deschênes

Vol d'armes aux Travaux publics: une patrouille de moins en service

par J.-Jacques SAMSON

Une seule patrouille sur deux était en service le soir du 20 mars, lorsque fut perpétré un important vol d'armes à feu dans un édifice du ministère des Travaux publics, au 396, 10e Rue à Limoilou et les deux gardiens-constables ont délaissé pendant deux rondes leur surveillance des lieux ce soir-là en raison des conditions atmosphériques.

Trente-huit revolvers, 60 boîtes de munitions environ, soit quelque 3.000 cartouches, 12 paires de menottes et cinq bâtons anti-émeute ont été emportés par les cambrioleurs.

Le ministre des Travaux publics a admis hier que cet événement avait fait prendre conscience aux autorités des lacunes dans la gestion du système de garde et de la faiblesse de certaines directives qui sont appliquées.

Selon le ministre, une seule patrouille assurait la garde parce que les

deux gardiens-constables de la seconde patrouille étaient malades.

Les deux gardiens, qui avaient fait leur travail durant toute la soirée, ont décidé de ne pas effectuer deux rondes, selon les indications fournies par le ministre Marcoux, en raison des conditions atmosphériques. Les constables ont choisi de demeurer au port d'attache pour pouvoir répondre de façon plus rapide aux besoins d'urgence qui pourraient se présenter parce que dans la même journée, il y avait eu des appels d'urgence dans d'autres édifices qui étaient sous leur responsabilité.

Aucune sanction n'a été prise contre les deux gardiens-constables qui avaient toujours manifesté dans le passé une attitude responsable dans les décisions qu'ils avaient prises.

Le ministre Marcoux a toutefois ajouté que les directives seront revues pour préciser les dispositions à prendre dans les circonstances obligeant à ne pas effectuer une ou deux rondes.

NOTRE CALIFORNIE

T'as pas idée tant que tu y as pas goûté!

AIR CANADA

Approchez! goûtez! Choisissez parmi les Prêt-à-partir les plus rafraîchissants pour l'été californien! Comment aimez-vous le vôtre? Goût Los Angeles? Saveur San Francisco? Ou les deux dans le même comest? Venez vous régaler chez votre agent de voyages ou au comptoir d'Air Canada. La gourmandise ne coûte pas plus cher: la Californie est à compter de **633\$** aller-retour de Montréal. Pourvu que vous achetiez votre Prêt-à-partir 14 jours à l'avance, d'ici au 7 septembre 1982. Pourvu que vous partiez en semaine et que vous reveniez en semaine, n'importe quand entre le premier dimanche et le soixantième jour suivant votre départ. Notre saveur *Los Angeles-San Francisco* est un séjour qui comprend hôtels et auto

sous-compacte pendant une semaine, étapes à Solvang et Monterey: **229\$** us par personne, occupation double. Avec la côte du Pacifique en prime! Notre saveur *San Francisco-Lake Tahoe* comprend hôtels et auto sous-compacte pendant une semaine, étape à Sacramento: **249\$** us par personne, occupation double. Notre saveur *Los Angeles-San Diego* comprend hôtels et auto sous-compacte pendant une semaine, étape à Palm Springs: **221\$** us par personne, occupation double. 1 Prêt-à-partir d'Air Canada pour San Francisco et 1 autre pour Los Angeles. Tous les jours à 6h25. Et si ça vous chante, vous pouvez arriver en Californie par une ville et repartir par l'autre. Alors? Quelle saveur désirez-vous?

AIR CANADA



Détenteur d'un permis du Québec. Prêt-à-partir est une marque de commerce d'Air Canada.

1000 \$

par semaine

1 000,00\$ en prix à gagner chaque semaine à Carrefour Charlesbourg, pendant 6 semaines consécutives pour une valeur globale de **6 000,00\$**

Coupons de participation avec tout achat chez les marchands. Règlements complets affichés dans le mail du centre d'achat.

Tirage du 22 mai à 15h00
1^{er} et 2^e prix: 2 fours micro-onde Hitachi.
Valeur chaque: **500,00 \$**

Carrefour Charlesbourg
8500, boul. Henri-Bourassa
Au cœur du grand Charlesbourg

JAB INC. ENCAN PUBLIC JAB INC.

— AVIS —

SUITE A LA FERMETURE DE L'USINE FABRICATION SCOTT INC.

Important manufacturier de meubles contemporains, nous procéderons à la liquidation de

\$200,000

de MEUBLES CONTEMPORAINS EN CHENE ET EN FRENE MASSIF

LIQUIDATION OUVERT AU PUBLIC

au 2525 boul. Hamel, suite 110, Québec

EN DESSOUS DU PRIX DU MANUFACTURIER

Quantités de bibliothèques de plusieurs modèles et possibilités d'agencement, sofa-lits, lits superposés, ensembles de cuisine, de salons, chaises pliantes, dessertes, armoires et quantités d'autres articles, le tout en chêne ou en frêne **SOLIDE.**

PREMIERS ARRIVES, PREMIER CHOIX OUVERTURE
LES 20-21-22 MAI 1982
(aux heures d'ouverture des magasins samedi jusqu'à 17:00 heures)
ENDROIT: 2525, boul. Hamel, suite 110, Québec, Qué.
TELEPHONE SUR LES LIEUX: (418) 871-5520
Cartes de crédit acceptées: Visa et Master Card.

JAB INC.
SIÈGE SOCIAL
50, PLACE CREMAZIE
SUITE 424
MONTREAL, QUE.
H2P 2T1
TEL.: (514) 381-6241

J. ARMAND BLAIS INC.
SUCCURSALE
579, BOUL. HAMEL
QUÉBEC, QUE.
G1M 2T2
TEL.: (418) 522-3738

L'ORDRE DES ENCANTEURS LICENCIÉS ÉVALUATEURS

Arrestation pour des vols de narcotiques

L'arrestation d'un individu de 24 ans par la police de Charlesbourg, hier, a permis d'éclaircir trois vols de narcotiques dans des pharmacies de cette ville. Le suspect demeure également à Charlesbourg.

La police précise que deux de ces vols ont été commis à la pharmacie de la Polyclinique de la Capitale, en décembre et en avril. Le troisième a eu lieu, en fin de semaine, à la pharmacie Lippens, des Galeries Charlesbourg.

Le suspect qui était accompagné d'un adolescent, lors de deux vols, aurait dérobé des narcotiques pour une valeur de \$500 qui, vendus sur le marché noir, valent plus de \$10,000.

La police ajoute qu'une partie des narcotiques dérobés, en fin de semaine, avaient été récupérés. Ceux volés à la polyclinique sont depuis longtemps vendus.

Le suspect a été traduit en cour des sessions de la paix, hier après-midi, et il a obtenu un cautionnement personnel de \$500. Il était déjà en liberté provisoire relativement à l'accusation d'avoir obtenu des narcotiques avec de fausses prescriptions, il y a moins d'un mois.

Incendie causé par l'explosion de vapeurs

Une explosion de vapeurs d'essence serait à l'origine de l'incendie qui a éclaté, avant-hier après-midi, dans le garage de M. J.-Arthur Simard, propriétaire de la firme "Pièces d'auto Stoneham Inc.", située au 475 boulevard Talbot, à Stoneham.

L'enquête menée par la Sûreté du Québec, hier, révèle que, pour effectuer des réparations sur le réservoir d'un véhicule, l'essence avait été enlevée et déposée dans un récipient au fond du puits permettant de travailler sous les véhicules.

Une étincelle quelconque a mis le feu aux vapeurs d'essence et le récipient lui-même s'est enflammé. M. Simard et un employé sont parvenus à pousser hors du garage le véhicule qui était sur le puits, lui épargnant ainsi des dommages importants.

En ce faisant, toutefois, M. Simard et son employé ont subi des brûlures aux mains et au visage, mais leur état n'a rien de grave.

Deux autres véhicules qui se trouvaient dans le garage ont subi des dommages qui sont évalués à \$5,000. Les pompiers de Stoneham sont intervenus.



Accident d'hélicoptère

Une personne a été tuée et deux autres blessées, hier, lorsqu'un hélicoptère de la garde côtière canadienne a plongé dans la mer à proximité de Sidney (N.-E.). Le pilote s'en est tiré avec quelques blessures.

Sensible augmentation des incendies en forêt

Le Québec a connu, mardi, une sensible augmentation du nombre d'incendies en forêt et le communiqué émis par le ministère de l'Énergie et des Ressources invitait les gens à une extrême prudence en forêt avec ce mot d'ordre: "Évitons le pire, cessons le feu dès maintenant".

Trente-six feux étaient en activité comparativement à 10, la veille. Ils ont lieu au Saguenay — Lac-Saint-Jean (11 feux pour 45.1 hectares); dans le Nord-Ouest (11 feux pour 16.7 hectares); au Québec — Mauricie (sept feux pour huit hectares); dans l'Outaouais (cinq feux pour 8.2 hectares), et

dans le sud du Québec (deux feux pour six hectares).

Le beau temps des derniers jours a fait augmenter l'indice d'inflammabilité partout au Québec, sauf sur la Côte-Nord et en Gaspésie.

Trente nouveaux feux ont éclaté au cours des dernières 24 heures, ce qui porte à 251 le nombre de feux depuis le début de la saison pour une superficie totale de 385.6 hectares. La moyenne des cinq dernières années, à ce temps-ci, est de 256 feux et de 1,484 hectares.

Service postal perturbé

Le programme régulier du service postal dans la région postale de Québec sera perturbé les 23 et 24 mai, à l'occasion de la Fête de Dollard.

Ainsi, dimanche, le 23 mai, il n'y aura pas de cueillette du courrier dans les boîtes aux lettres publiques.

Lundi, le 24 mai, les bureaux de poste, les succursales postales et les bureaux de poste au-

xiliaires seront fermés. Il n'y aura ni distribution du courrier par facteurs, ni distribution rurale.

Il y aura toutefois une cueillette de courrier dans les boîtes aux lettres publiques. Les couloirs des cases postales seront accessibles là où l'ouverture continue est en vigueur. Le service de livraison par express sera offert selon l'horaire du dimanche. Les bureaux de l'administration seront fermés.

POTEAUX et CORDES À LINGE
Installation et vente
QUINCAILLERIE BERTRAND
1511, 3e Avenue
529-3873 - 523-2151

rotac électronique inc.
2873, chemin Ste-Foy
Ste-Foy 653-7768

pourquoi pas les meilleures

maxell UD 90

Rég. 19.95\$ **12 75\$** pour trois
Rég. 79.80\$ **45 00\$** douz.

NOUS SERONS FERMÉS LE SAMEDI du 5 juin au 5 septembre

CLIMATISEURS

Carrier aux meilleurs prix en ville

• VENTE • LOCATION • INSTALLATION • SERVICE
• ESTIMATION GRATUITE • SATISFACTION GARANTIE

RABAIS DE \$30 SUR CERTAINS MODELES

BON-AIR 522-3807
Réfrigération Inc.

1365, RUE DORCHESTER NORD

ET CA CONTINUE chez H.P. DUFOR MEUBLES
SUPER-VENTE DE FERMETURE

30% à 70% DE RABAIS

Toute offre raisonnable acceptée.

En direct avec SJP vendredi et samedi.

Cartes acceptées: BANQUE NATIONALE

SPECIAL POUR HOTEL-MOTEL
ENSEMBLE
SOMMIER CAISSE et
MATELAS 38" x 54"
EXCLUSIF
Garantie de 15 ans.

Ceci, pour faire place à l'agrandissement du **HALL D'EXPOSITION**
1505, d'Estimauville - 661-8434

LE SAFARI
du 18 mai au 5 juin

Exposition d'animaux naturalisés (125)
nouvelle collection Jean-Louis L'Écuyer

Exposition de plantes (300)
en collaboration avec Lemoine Tropica Canada « Lefolia »
conseiller: M. Pierre Lahaie, horticulteur
spécialiste, émission du samedi midi.

Visitez L'arche de Noé
et recevez l'un des 2,000 laissez-passer pour enfants au Parc Safari d'Hemmingford

Capitaine Bonhomme
en spectacle les 27, 28, 29 mai
les 3, 4, 5 juin

Exposants: Empailleur J.M. Thibodeau. Automobiles Acadia / Jeep — Suzuki.
Charlesbourg Auto / 4x4 — Toyota.

Les galeries de la capitale

Québec veut régulariser le travail à pourboire

par Réjean LACOMBE

Dans le but de trouver une solution au problème occasionné par les employés à pourboire, le ministère du Revenu songe à rédiger, au cours des prochains mois, un mini Livre vert qui pourrait, par la suite, être soumis à l'étude lors de la tenue d'une commission parlementaire qui serait tenue à la fin du mois d'août ou au début de septembre.

Le ministre du Revenu, M. Raynald Fréchette, a laissé entrevoir cette possibilité, hier, lors de l'étude des crédits de son ministère.

Les autorités de ce ministère espèrent ainsi trouver un moyen dans le but d'amener les em-

ployés qui vivent grâce au régime du pourboire à déclarer leurs véritables revenus au fisc québécois. On estime que le Québec perd annuellement \$75 millions à ce chapitre.

Le problème s'est posé avec plus d'acuité l'automne dernier alors que des vérificateurs du gouvernement fédéral ont entrepris une série de contrôles de la situation fiscale des employés à pourboire et, en régularisant la situation, puisque le pourboire est un revenu, leur permettre, d'autre part, de pouvoir bénéficier des avantages sociaux qui sont déterminés par le Revenu.

En regard d'une telle situation, le ministre

Fréchette a rencontré les représentants des groupements concernés dans le but de faire le point sur le problème.

Le ministre du Revenu a indiqué, hier, que des fonctionnaires de son ministère avaient été chargés "de faire le tour du dossier" et d'en arriver à trouver une solution qui viserait deux objectifs. "D'une part, dit-il, régulariser cette situation pour les employés à pourboire et, en régularisant la situation, puisque le pourboire est un revenu, leur permettre, d'autre part, de pouvoir bénéficier des avantages sociaux qui sont déterminés par le Revenu."

Tout en indiquant que les solutions étaient

nombreuses, M. Fréchette souligne qu'il ne voulait pas en privilégier une en particulier sans au préalable "aller jusqu'à la limite de la consultation".

C'est ainsi qu'il rencontrera le 31 mai, les membres du bureau de direction de la Fédération des serveurs et serveuses à pourboire du Québec dans le but de discuter avec eux de cette épineuse question.

Par la suite, le ministre Fréchette ouvre la porte à la rédaction d'un Livre vert qui renfermerait les différentes solutions qui s'offrent au ministère. Ce document serait par la suite soumis à l'attention des participants à une commission par-

lementaire qui indiquerait leur choix.

"Je vais, de dire le ministre, déployer tous les efforts possibles pour qu'elle se tienne, cette commission."

Quant à l'imposition d'un pourboire obligatoire, le ministre a précisé que c'était là "une avenue parmi d'autres".

"Nous n'avons pas manifesté de préférence, ajoute-t-il, ni retenu une solution en particulier. Pour le moment, nous recevons les suggestions et nous procédons à leur évaluation et à leur étude. Mais avant d'arrêter quelque décision que ce soit, nous voulons procéder à une consultation que nous voulons la plus vaste possible."

Remboursement d'impôt

Par ailleurs, le ministre Fréchette a indiqué que Revenu-Québec a émis, au 19 mai, 1,405,682 avis de cotisation dont la majorité, soit 1,246,561 comportaient des remboursements.

La valeur globale de ces remboursements s'élevait à \$378,412,922. Au 12 mai, Revenu-Québec avait reçu 3,460,861 déclarations de revenus.

Tout en précisant que

les opérations de remboursement avaient été accélérées afin de rattraper le retard occasionné par la mise en marche du programme d'allocation de disponibilité, M. Fréchette a précisé qu'un minimum de 200,000 chèques sont émis par semaine et qu'au 30 juin, la presque totalité des demandes de remboursement produites avant le 30 avril aura été effectuée.

Tout en brossant un tableau de la situation au sein de son ministère, M. Fréchette a indiqué qu'il entendait intensifier, au cours de la prochaine année, les services à la clientèle et la mise sur pied de moyens de communication plus efficaces.

Parmi les innovations dont le ministère entend se doter au cours de la prochaine année, le ministre Fréchette mentionne la vulgarisation

et la simplification des formulaires de déclarations de revenus. Un nouveau mode de traitement des déclarations de revenus jugées non-conformes sera également implanté.

De plus, Revenu-Québec a l'intention de préparer un nouveau mode de perception dans les secteurs de l'impôt des entreprises et des particuliers.

Des groupements veulent écarter Lucien Lessard de la fête nationale

MONTREAL (PC) — Le Mouvement national des Québécois (MNQ), qui regroupe des organismes dans toutes les régions du Québec, demande au premier ministre René Lévesque de retirer le dossier de la

fête nationale au ministre Lucien Lessard.

Celui-ci a été pris à partie hier par le porte-parole des sociétés nationales, qui regroupent environ 200,000 membres, pour deux accusations que le mi-

nistre a formulées à l'Assemblée nationale.

M. Lessard avait indiqué qu'il ne pouvait de nouveau confier la responsabilité de l'organisation des fêtes au mouvement nationaliste parce que celui-ci était

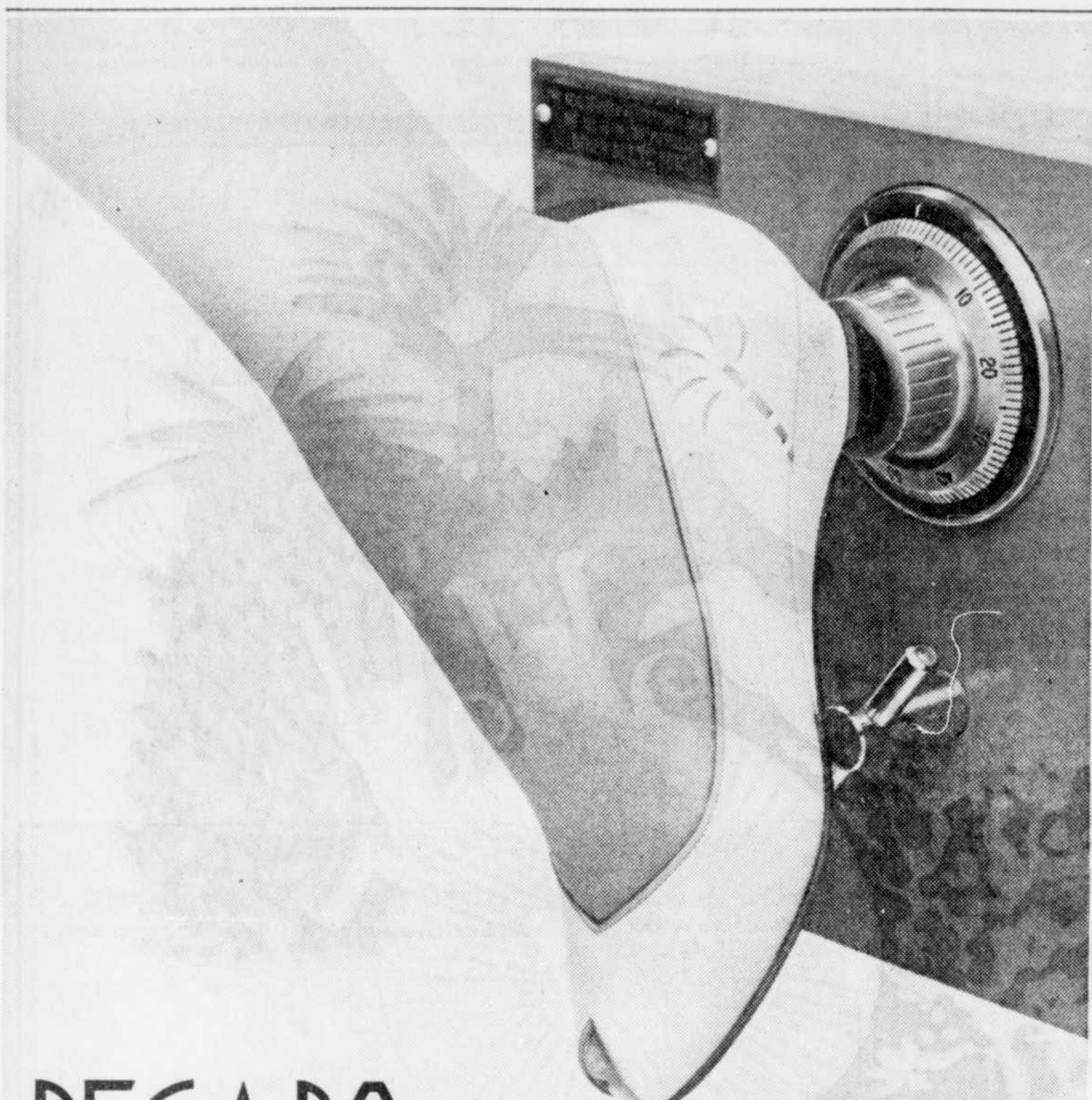
trop visible politiquement et qu'il risquait lui aussi de connaître les mêmes problèmes que le fameux comité présentement sous enquête et qui était responsable des fêtes l'an dernier.

"Ce que nous considérons de plus grave dans les propos du ministre Lessard, ce sont ses basses attaques contre les sociétés nationales, MNQ, SNQ (Société nationale des Québécois) et SSJB (Société Saint-Jean-Baptiste), qu'il met inconsiderement sur le même pied que le comité organisateur après quatre ans d'existence, a déclaré M. Gilles Rhéaume, président général de la SSJB-Montréal.

"Lucien Lessard sait très bien, mais feint d'ignorer, que les sociétés nationales, non seulement à Montréal, mais dans tout le Québec et même à l'extérieur, y compris la Nouvelle-Angleterre, ont organisé les célébrations du 24 juin pendant 140 ans, et que jamais elles n'ont été victimes des moindres soupçons, encore moins d'accusations de gaspillage, de dépenses somptueuses ou de corruption."

Enfin, M. Rhéaume rappelle que du temps où la fête nationale était organisée par les sociétés nationales, on faisait surtout appel au bénévolat.

Il souligne qu'en 1978, quand le gouvernement a créé le comité organisateur, des mises en garde ont été faites mais sans succès.



PEGABO *Belissime!*

BOUTIQUES DE CHAUSSURES EXCLUSIVES PEGABO:
Place Ste-Foy, Ste-Foy
1047, rue St-Jean, Québec
Place Capitale, Québec

VENTE À STE-FOY

3333

3333, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy (angle Duplessis)

SUPER-SPECIAL
Tél.: 659-4575

SPÉCIAL 6⁹⁹	
Nouveau QUEEN Hot Space Rég. 9,98	Nouveau VAN HALLEN Diver Down Rég. 9,98
Seulement 6⁹⁹	Seulement 5⁹⁹
LE BLUES & FABIENNE Rég. 9,98	GRONIGO & CIE Rég. 8,98

Pour les amateurs de musique disco, choix considérable de: "Plates", montages, microsillons, 45-tours

SPÉCIAL POUR CONNAISSEURS

MURPHY IS LAW
par Chérl
Rég. 5,98

3⁹⁹

FANTASY
par Earth, Wind and Fire
Rég. 5,98

En plus de cette vente, nous avons reçu récemment au-delà de 1,000 microsillons qui seront vendus entre 99¢ et 5,99\$

En vigueur jusqu'au 29 mai ou jusqu'à épuisement des stocks.

CORRECTIONS

Chez Eaton, nous nous faisons un point d'honneur de vous offrir une publicité exacte. Une erreur peut toutefois se glisser. Nous nous assurons de prendre aussitôt des mesures adéquates pour corriger nos clients lors de leurs commandes.

Dans Le Soleil du mercredi 19 mai, Cahier E, page 16: Article no 4, non représenté.

Pantalons habillés pour homme, la marque est Birkdale et non Birkale.

Nous nous excusons auprès de nos clients pour tout inconvénient occasionné par ces erreurs.

EATON

Sears

AVIS À LA CLIENTELE

Suite à la parution de notre cahier publicitaire "Prêt pour l'été", veuillez prendre note que pour des raisons imprévisibles, les articles suivants ne sont pas disponibles:

Page 3, article C, Tenue de détente; pages 20 et 21, articles D, E, F, G, H, treillis, baquet 12", baquet 14", boîtes. Rayon 71 — Jardin. Cependant pour satisfaire notre clientèle, nous prendrons les commandes pour les accessoires de jardin.

CORRECTIONS

Veuillez noter qu'il s'est glissé quelques erreurs dans notre annonce parue le mercredi 19 mai, en page G-5 de ce journal. On aurait dû lire:

VINAIGRETTES KRAFT ITALIENNE, MILLE-ILES ou GOLDEN CAESAR	
BOUT. DE 500 ml (et non 1,195)	1 79\$
BOISSON EN CRISTAUX QUENCH	
SAVEUR DE FRUITS AU CHOIX	
SACHET DE 92 g - PQT DE 4	1 89\$
BOITE DE 613 g	2 99\$

Nous nous excusons de ces erreurs auprès de notre clientèle

STEINBERG



VALEUR H.R.

H.R. est l'endroit tout indiqué pour votre garde-robe d'été. Voici deux nouvelles versions de la robe chemisier, disponible en plusieurs couleurs différentes. L'harmonisation des rayures aux couleurs vives sur fond blanc en rehaussent l'apparence. En polyester-coton. 5-13. Aubaine du mois **39\$ CHACUN!**

Seul H.R. peut vous offrir des vêtements élégants de qualité à des prix aussi bas. (Surveillez nos annonces pour d'autres aubaines fabuleuses). Voilà le style H.R. Miss Renfrew, au 2^e.

Entreposage Fourrures H.R.
Composez 692-3680

HOLT RENFREW

PLACE DE L'HOTEL DE VILLE • (2 HRS. STAT. GRATUIT) • PLACE STE-FOY
H.R. OUVERT JEUDIS ET VENDREDIS JUSQU'À 21 H.

Trois formules pour sortir l'UQAM de son impasse

par J.-C. RIVARD

D'ici la fin de mai, l'université du Québec réussira peut-être à trouver un remède à l'impasse actuelle avec le conseil d'administration de l'UQAM.

Ce remède, c'est de trouver une solution impliquant collectivement les conseils d'administration des 12 constituantes de l'UQ pour résorber un déficit accumulé d'environ \$25 millions à l'UQAM.

Une mission formée des quatre vice-présidents de l'UQ doit incessamment faire la tournée: l'UQAR, l'UQAC, l'UQTR, l'UQAH et toutes les autres recevront leur visite.

Il s'agit, en fait, d'étudier trois solutions possibles.

La première, appelée "formule de janvier", est relativement peu populaire: elle impose le contingentement à l'UQAM et limite à 2,1 pour 100 le nombre des admissions de septembre ailleurs.

Il y a "la formule d'avril" qui propose un emprunt de \$25 millions à la banque pour éteindre les déficits immédiats et combler l'emprunt à partir de subsides spéciaux verbalement promis par le ministère de l'Éducation pour les années futures. Mais cette formule fait craindre. Les taux d'intérêt sont actuellement élevés et s'il arrivait que le MEQ ne puisse remplir ses promesses, les constituantes auraient à payer la dette, au prorata du nombre de leurs étudiants.

Reste "la formule de mai", celle autour de laquelle semble devoir s'établir un consensus. Pas de contingentement, pas

d'emprunt. Elle suppose toutefois un réaménagement interne de l'aide spéciale promise par l'État et devant financer à 75 pour 100 les nouvelles clientèles. Elle repose aussi sur la récupération éventuelle d'un fonds spécial de \$10 millions, constitué par une ponction du MEQ dans les subsides devant être octroyés aux universités plus fortunées que sont par exemple Laval, Montréal et Sherbrooke.

Le problème, dans cette solution, est que la grosse part du gâteau ira surtout à l'UQAM et à certaines constituantes en pleine évolution, les autres (tels l'ENAP, l'ETS, la TELUQ et les instituts de recherche que sont l'IAF et l'INRS) bénéficiant relativement peu des nouvelles "largesses" du gouvernement.

Dans certaines constituantes, les règles de la solidarité, à l'intérieur du réseau, imposeraient le gel budgétaire, purement et simplement, d'ici trois ans. Pour d'autres, les augmentations seraient relativement faibles.

Par ailleurs, un fait nouveau vient d'entrer au dossier: l'alarme sonnée par le président du Conseil des universités, M. Jacques L'Écuyer, auprès du ministre de l'Éducation Camille Laurin. La réponse du ministre pourrait aider au dénouement du litige UQ-UMAM, estime-t-on.

L'élection du recteur

Ce litige se complique par le refus manifesté par l'Assemblée des gouverneurs de considérer

la candidature du recteur Claude Pichette pour un second mandat.

Au cours des derniers mois, cet économiste et ex-technocrate du MEQ a usé de stratégie pour défendre les positions de son conseil d'administration. Au nom du droit à l'accessibilité des jeunes à l'université, il a formellement refusé d'appliquer la "formule de janvier" décrétant le contingentement. Il a opté pour le maintien des déficits malgré des directives à l'effet contraire, au niveau de l'UQ.

Son attitude a été interprétée comme un "acte de délinquance administrative". Les votes ont conséquemment joué en sa défaveur lors d'un comité de sélection a proposé sa candidature, le 28 avril.

Depuis, le dossier n'a cessé d'évoluer. La dernière manche fut une résolution du conseil d'administration de l'UQAM réclamant que les gouverneurs révisent leur décision.

De l'avis du président Gilles Boulet, on a malheureusement fait un tout des problèmes financiers éprouvés par l'UQAM à cause de la trop forte augmentation du nombre de ses étudiants et du dossier concret relatif au second mandat sollicité par le recteur Pichette. Ce dossier est actuellement lourd de pétitions et de requêtes traduisant une confiance absolue en cet homme.

Un dénouement de l'ensemble de la crise pourrait cependant survenir le 26 mai, alors que la session régulière des gouverneurs de l'UQ se déroulera à Rimouski.

Exemple donné par M. Roger Lefrançois, vice-président aux affaires administratives et financières de l'UQ: si l'UQAM se rallie à la "proposition de mai" en acceptant d'atteindre l'équilibre budgétaire en 1984-1985, il n'est plus question de "délinquance administrative" à l'intérieur du réseau et il n'y a plus de grief à formuler contre son recteur.



CORRECTIONS

Veuillez prendre connaissance des corrections suivantes au cahier de la Baie. VIVE L'ÉTÉ ET SES PLAISIRS, inséré dans Le Soleil du jeudi 20 mai 1982.

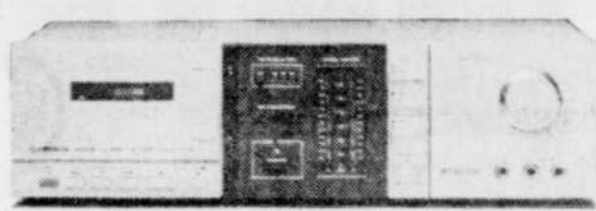
- Page 2: Article A. Tee-shirt à encolure en V. Adidas pour dames. Les couleurs devraient être: marine ou bleu-ciel.
- Page 4: Article A. Chaussures d'entraînement "Boston". Adidas pour hommes. Aussi offertes en marine/rouges kaki.
- Page 5: Article E. Chaussures d'entraînement "Lady Boston". Adidas, aussi offertes en lavande/rouges grises.
- Page 7: Article 1. Sac de sport Aero, pas offert en noir.
- Page 9: Article J. Fauteuil de relaxation. On devrait lire: Ord. 17,98 Vente 13,39 ch.
- Page 9: Article L. Lampe Eveready. On devrait lire: Ord. 21,99.
- Page 9: Articles M.N.Q.P. Les prix ordinaires devraient être omis. Les prix de vente devraient être: 2,99 le pqt.
- Page 10: Article E. Bicyclette "motocross". Baycrest. On devrait lire: Ord. 160,00 Vente 144,00 ch.
- Page 13: Article C. Portique M. A. Henry. On devrait lire: offert en vert/beige Ord. 149,99 Vente 139,99 ch.
- Page 13: Article F. On devrait lire: Bascule M. A. Henry pour deux tout petits.
- Page 13: Article G. Piscine à glissoire intégrée "Mr. Turtle". Piscine de 137 cm. (54 pouces) et glissoire de 25 cm. (10 pouces).
- Page 13: Article H. Siège-flotteur "Mr. Turtle". On devrait lire: Ord. 12,99 Vente 11,99 ch.
- Page 13: Article J. Flotteur "Mr. Turtle". On devrait lire: Ord. 6,99 Vente 5,99 ch.
- Page 15: Articles B et C. Le texte B. (Remise Duramark) correspond à la photo C.
- Le texte C. (tuyau d'arrosage) correspond à la photo B, et le prix du tuyau est de 7,99 ch.
- Page 15: Article E. Brouette. On devrait lire: Ord. 57,99 Vente 49,99 ch.
- Page 17: Article J. Coupe-herbe électrique Toro. Le prix de vente devrait être 49,99 ch.
- Page 18: Article 18. On devrait lire: Barbra Streisand. "Greatest Hits Vol. II".
- Page 18: Article 23. Le disque de Barry Manilow "Greatest Hits" et "If I should love again" ne sont pas offerts.
- Page 21: Article L. Le fauteuil de "directeur" à 32,99 est offert en brun ou jaune seulement.
- Veuillez excuser tout inconvénient causé par ces erreurs.

TANGUAY MUSIQUE OUVERTURE PLACE LAURIER 659-7069

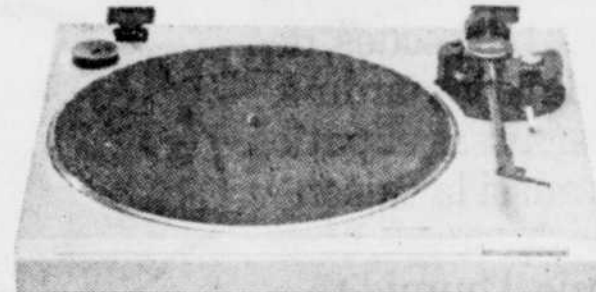
ENSEMBLE PIONEER



Synthétiseur PLL à quartz conçu pour la commodité et les performances. 45 watts minimum par canal sur charge 8 OHMS.



Enregistrement à indicateur fluorescent avec "music search", "tape metal" et dolby type B et C.



Une table semi-automatique, avec bras faible masse et réalisée en polymère-graphique.

(Nous vous démontrons que c'est la meilleure pour le prix!)



AS-36 Une caisse Accusonny Capacité 60 watts RMS avec 10 pouces pour basses fréquences, 4 pouces pour moyennes fréquences 2 1/4 pouces pour hautes fréquences



SPECIAL D'OUVERTURE

999⁹⁵\$

Etagère en option. A prix très compétitif.

VIDEO TELEVISEURS

Tous les plaisirs d'un système vidéo TOSHIBA



PRIX SPECIAL SUR PLACE

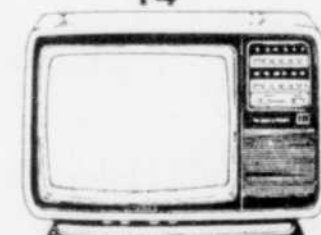
TOSHIBA télécouleur 20"



garantie 50 mois à domicile

569⁹⁵\$

TOSHIBA télécouleur 14"



garantie 50 mois à domicile

PRIX SPECIAUX SUR PLACE

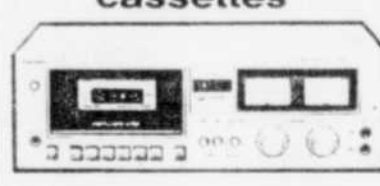
AUDIO

PIONEER Table tournante semi-automatique



149⁹⁵\$

TOSHIBA Stéréo cassettes



Fréquence 25-16 kHz. Pleurage et scintillement 0.05%. Rapport 5/B. Chrome 67 db. PRIX SPECIAL TOSHIBA

179⁹⁵\$

GARRARD Table tournante semi-automatique



99⁹⁵\$

STEREO D'AUTO



Ensemble Magnadyne

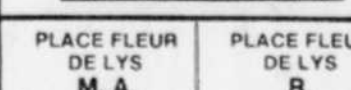
199⁹⁵\$



50 WATTS

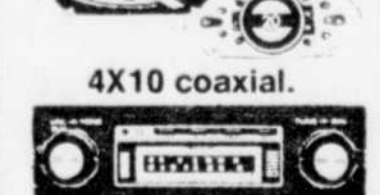


4X10 coaxial.



SPECIAL 199⁹⁵\$

PIONEER AM/FM cassette stéréo.



199⁹⁵\$

TOSHIBA FM/Mini-cassette, portatif.



199⁹⁵\$

PLACE FLEUR DE LYS M. A. MICHAUD

PLACE FLEUR DE LYS R. TANGUAY

PLACE LAURIER YVON MERCIER

PLACE LAURIER RENE BERTRAND

CHARLES-BOURG PIERRE FRENIER

CHARLES-BOURG MARC GOSSELIN

INSTALLATION D'AUTO SUR PLACE A CHARLESBOURG

TECHNICIEN A VOTRE SERVICE



TANGUAY MUSIQUE

PLACE LAURIER 659-7069

PLACE FLEUR DE LYS 522-1319

5320, 1re Av. CHARLESBOURG 627-3296

VOUS, QUI AVEZ UN PERMIS DE CONDUIRE!

Vous savez déjà qu'au Québec nous avons maintenant un nouveau code de la route qui s'appelle le Code de la sécurité routière. À compter du 1er juin, certaines nouvelles mesures de ce Code seront mises en application. Détenteurs de permis de conduire, ces mesures vous concernent directement. Les voici:



Les points d'inaptitude

Certaines infractions au Code de la sécurité routière entraînent, en plus des amendes prévues, l'inscription de points d'inaptitude - appelés auparavant points de démerite - au dossier du conducteur fautif.

Infractions	Nombre de points
Manquement à un devoir de conducteur impliqué dans un accident	9
Marche arrière prohibée	2
Conduite pour un pari, un enjeu ou une course	6
Omission de se conformer à des ordres ou signaux d'un agent de la paix ou d'un brigadier scolaire	2
Omission de se conformer à un signal d'arrêt	2
Omission de se conformer à un feu rouge	3
Omission de faire un arrêt obligatoire à un passage à niveau	2
Omission d'arrêter à un passage à niveau dans la conduite d'un autobus, d'un mini-bus ou d'un véhicule routier agencé pour le transport de matières dangereuses ou remise en marche prohibée d'un tel véhicule	9
Dépassement prohibé par la gauche	2
Dépassement prohibé sur la voie réservée à la circulation en sens inverse	4
Dépassement prohibé par la droite	1
Dépassement en franchissant une ligne l'interdisant	2
Vitesse ou action imprudente	4
Vitesse supérieure à une limite prescrite ou indiquée sur une signalisation	1 + 1 par tranche complète de 15 km/h excédant la vitesse permise.

Omission d'arrêter à l'approche d'un autobus scolaire dont les feux intermittents sont en marche ou croisement ou dépassement prohibé d'un tel véhicule

Régie de l'assurance automobile du Québec

Révocation
Si un conducteur accumule 12 points d'inaptitude à son dossier, il perd automatiquement son permis de conduire. Par ailleurs, le permis de conduire d'un conducteur est aussi révoqué lorsqu'il est reconnu coupable de certaines infractions au Code criminel telles, la conduite avec facultés affaiblies, la négligence criminelle, la conduite dangereuse. Après 3 mois, si c'est la première fois que le permis est révoqué, le conducteur pourra obtenir un autre permis en se présentant à un Bureau de permis et d'immatriculation de la Régie de l'assurance automobile pour y passer un examen. À noter que si une personne, dont le permis de conduire a été révoqué pour une première fois au cours des deux dernières années, a besoin de conduire pour son travail principal, elle pourra demander à un juge de lui émettre une ordonnance pour que la Régie lui délivre un permis restreint.

Suspension
Un conducteur verra son permis de conduire suspendu dans les cas suivants:
• Si, lors d'un accident, il ne détient pas une assurance de responsabilité.
• S'il refuse de se soumettre à un examen médical, à un examen de compétence ou s'il refuse de suivre un cours de conduite préventive exigé par la Régie.

Si vous désirez plus de renseignements sur le Code de la sécurité routière, communiquez avec le Centre de renseignements de la Régie:
Région de Québec: 643-7620
Région de Montréal: 873-7620
Ailleurs au Québec: 1-800-361-7620



BIEN SE CONDUIRE POUR MIEUX VIVRE

Premier comité patrons-ouvriers de la province à Drummondville

DRUMMONDVILLE. (D'après PC) — Drummondville: taux de chômage, 35 pour 100, soit presque trois fois supérieur au taux québécois fixé à 13,6 pour 100. Une "enclave" dénuée de sièges administratifs, parce qu'elle est coincée entre deux capitales régionales, Sherbrooke et Trois-Rivières.

Drummondville, P.Q., se distingue toutefois avec une innovation "nationale".

L'invention, qu'on a simplement baptisée "comité patronal-ouvrier", est directement inspirée de ce qui se

fait déjà depuis dix ans à Jamestown petite ville industrielle de l'Etat de New York.

Ce comité, formé de quatre représentants patronaux et d'autant de représentants syndicaux, a attiré dans son giron, depuis huit mois, 15 des 22 entreprises manufacturières de la région, car on a lancé l'expérience d'abord dans ce secteur, et les sept qui hésitent encore à faire le saut sont de plus en plus tentées, en raison des résultats probants que comporte cette formule.

Une observation cependant: le

comité patronal-ouvrier ne s'occupe aucunement du renouvellement des conventions collectives, ni de tout ce qui concerne les aspects monétaires des relations de travail.

Plusieurs conflits perturbaient les entreprises de la région l'an passé et, dans la conjoncture que l'on connaît, l'économie ne s'en trouvait que davantage "hypothéquée".

La CERD a donc décidé de mettre l'épaule à la roue et d'amener tranquillement les deux "camps" à éliminer, dans un premier temps, leurs

Québec, Le Soleil, jeudi 20 mai 1982

préjugés l'un à l'égard de l'autre et, dans un deuxième temps, à s'asseoir ensemble à la même table pour discuter entre "grandes personnes".

Ce n'est que petit à petit que des employeurs et des groupes de syndiqués ont "osé" se regrouper sous le parapluie du comité patronal-ouvrier, en gardant à l'esprit qu'ils pouvaient toujours se "faire avoir" par l'ennemi d'en face. Ces appréhensions se sont finalement estompées et, après des mois d'expérience de "vie commune", on commence réellement à tirer profit de la formule "Jamestown".

LA VÉRITÉ MISE À NU.OH!

L'été est une des saisons préférées d'IKEA.

C'est la saison des plages, du badminton, des barbecues, des moments de détente dans les jardins, du bronzage sur les terrasses et patios.

Hélas, c'est aussi la saison des découvertes: on se découvre, et on découvre... la pluie, l'humidité et les moustiques ou autres insectes suicides.

Mais IKEA, au contraire de M. l'Original, ne se laissera pas prendre à découvert!

Détails révélateurs sur les mobiliers de plein air IKEA.

IKEA fait l'impossible pour assurer la protection de ses mobiliers de plein air contre toutes les intempéries.

Nos meubles de plein air, tables, chaises, planchers, sont en pin massif et imprégnés sous pression d'une solution protectrice imperméabilisante pour résister au pourrissement, aux moisissures et aux insectes, ou bien traités à l'huile pour résister à l'eau et aux éléments.

De plus, les mobiliers IKEA de la collection d'été sont à Montage Rapide, faciles à assembler, faciles ensuite à démonter au moment de les ranger.

La collection de mobiliers de plein air IKEA a belle allure, et elle est conçue pour garder cette allure. Voilà une vérité qu'on peut montrer toute nue! Ah!

Lundi, 24 mai IKEA célèbre la fête de Victoria.

Thé et gâteaux secs pour un sou!
Venez chez nous ce jour-là savourer deux délicieuses surprises: du



Thé Tetley® que nous servirons accompagné de biscuits Christie®.

Tout cela au prix très victorien et très savoureux de 1¢.

Jeu-Découverte de la Reine Victoria!

La Reine est cachée, sous la forme de photographies, en divers endroits de notre magasin. Tout enfant de 95 ans et au-dessous qui découvrira 1 de ces photos — au nombre de 7 — recevra un agréable prix-surprise.



EDSVIKEN.
Pin massif imprégné sous pression.
Fauteuils-bergères. Les 2: \$108
Ensemble tel qu'illustré \$240
Table \$67
Canapé \$65
coussins non compris
Illustré avec BRÄNNÖ — coussins forte épaisseur, siège et dossier. Coloris assortis. Vendu séparément. Le jeu \$30

FANÖ.
Parasol.
180cm: \$42

NORS.
Jardinière à suspendre.
21x21cm: \$6

PARTY.
Planchers.
Pin imprégné sous pression.
60x60cm \$12 60x120cm: \$18

KVICK.
Chaise pliante.
Pin imprégné sous pression. \$30

CATO.
Pin imprégné sous pression.
Table pliante \$41 Chaise pliante \$46

IMMEN.
Thermomètre.
Pin imprégné sous pression. \$15

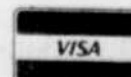
PARTY.
Banquette-gril.
Pin imprégné sous pression. \$141

PAUS. Hamac. \$17

Chope à bière IKEA.
1/2 litre. \$2

IKEA l'impossible magasin d'ameublement de Suède

Place Lebourgneuf, 5500 boul. Des Gradins, Charlesbourg-Ouest, Québec, P.Q. G2J 1A1
Heures: lun. mar. mer. 9h à 18h, jeu. ven. 9h à 21h, sam. 9h à 17h. Tél. (418) 622-IKEA



Le Groupement des locataires ne prise pas l'idée d'un fichier central

par
Vianney DUCHESNE

Le Groupement des locataires du Québec métropolitain entend contraindre la constitution d'un fichier central sur les locataires par la Cor-

poration des propriétaires du Québec.

En effet, le porte-parole du groupe, M. Christian Pelletier, a déclaré au SOLEIL qu'à l'exemple de la Commission des droits de la per-

sonne et du cabinet du ministre de l'Habitation Guy Tardif, on trouve inacceptable de vouloir emmagasiner des informations sur les locataires. Pour le groupement, de préciser le porte-parole, ça représente tout sim-

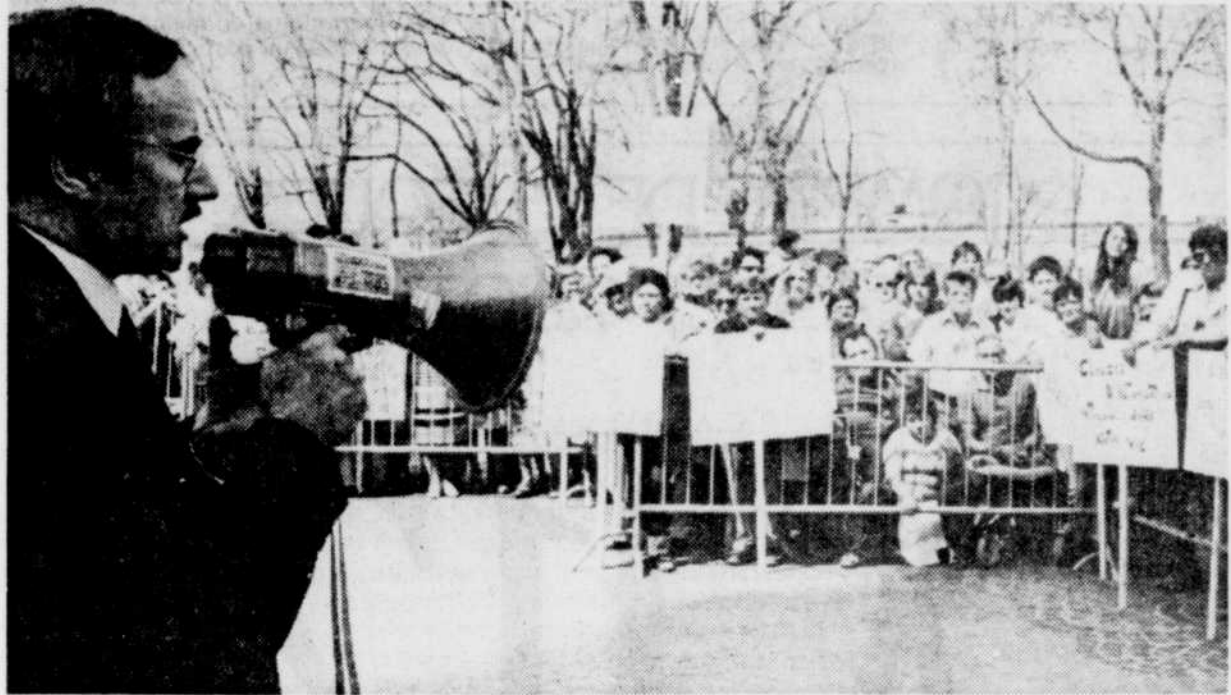
plement la rédaction d'une liste noire de locataires.

L'organisme devait d'ailleurs rencontrer des représentants de la Commission des droits de la personne pour analyser l'attitude

à adopter et les recours possibles. Mais, dans un premier temps, on a déjà opté pour une campagne de sensibilisation afin d'inciter les locataires à refuser de compléter et de signer la formule que les propriétaires leur soumettront pour alimenter la banque d'information. On se rappellera que lundi les propriétaires de Québec ont rendu public

le fonctionnement d'un fichier central qui servira à mémoriser des informations socio-économiques sur les locataires et l'évaluation qu'en font leurs propriétaires. La banque des données ne sera accessible qu'aux propriétaires membres de la corporation et abonnés à ce service. Dès le lendemain, le directeur du bureau de

Québec de la Commission des droits de la personne qualifiait d'inacceptable la constitution d'un fichier central des locataires auquel ils ne peuvent avoir accès. Au niveau du cabinet du ministre Guy Tardif, on ajoutait qu'une telle banque d'information, si elle est légale, demeure tout de même illégitime et immorale.



Le Soleil, Roland Marcoux

Le ministre Guy Tardif s'est engagé à écouter les locataires de logements municipaux et à revoir le décret concernant l'échelle des loyers, s'il y a lieu, à l'occasion d'une manifestation devant le parlement, hier.

La nouvelle échelle des loyers sera révisée

par
Vianney DUCHESNE

La nouvelle échelle des loyers en vigueur dans les logements municipaux depuis le décret gouvernemental du mois de mars sera révisée. Mais les locataires doivent s'attendre à ce que le prix de leurs logements soit fixé en fonction des revenus du ménage qui habite l'appartement.

Le ministre délégué à l'habitation et à la protection du consommateur, M. Guy Tardif, s'est engagé, hier après-midi, devant quelque 200 manifestants devant le parlement, à écouter leurs représentants, mardi prochain. Ils étaient venus de différents coins de la province pour protester contre la nouvelle formule qui sert à déterminer le coût des logements municipaux en remplacement de l'échelle Rogers qui était en vigueur depuis 1969.

Sur place, hier, quelques manifestantes ont même pu expliquer elles-mêmes leurs doléances au ministre.

M. Tardif a fait savoir que des gens de son ministère étudient actuellement la question

du revenu des enfants dans le calcul du ménage. En ce sens, il s'est dit prêt à réétudier le décret. Si on y apporte des modifications, il a promis qu'elles seraient rétroactives à la date où le nouveau décret aura fait sentir ses effets.

Comme il l'avait déjà expliqué, M. Tardif a souligné le fait que le nouveau décret vise à faire payer le logement par tous ceux qui l'habitent (18 ans et plus) et qui ont des revenus. Il s'est dit bien conscient que cela a pu causer des problèmes à certaines familles, mais que c'était loin d'être généralisé parmi l'ensemble des 40,000 locataires de logements municipaux.

Depuis le décret, les nouveaux locataires doivent consacrer 25 pour 100 de leurs revenus au paiement de leur logement. A l'Association provinciale des lo-

caitaires de logements municipaux du Québec, on prétend qu'avec une telle formule, sans loyer plafond, des logements municipaux deviennent trop cher ou plus dispendieux que ceux du marché privé. Le fait de faire payer aussi les 18 ans et plus risque, selon l'association, de briser le noyau familial en incitant les enfants à aller demeurer ailleurs.

L'association s'en prend également aux formules d'enquête de la Société d'habitation du

Québec et de certains offices municipaux d'habitation. On souligne à cet effet qu'elles sont discriminatoires et inacceptables pour les locataires, soutenant même qu'elles vont à l'encontre des articles 5 et 10 de la Charte des droits et libertés. En fait, on dénonce surtout la clause d'autorisation que le locataire doit signer et qui permet à l'organisme gouvernamental de vérifier ses déclarations là où c'est nécessaire pour confirmer ses revenus.

Un magasin différent, où vous vous sentirez...comme chez vous!

Spécialiste du meuble d'extérieur

PLUS DE 20 MANUFACTURIERS:
• Triconfort • Clairitex • Allibert • Groflex • Stamp • Homocrest • Werner Finkel • etc.

PATIORAMA INC.
564, Commerciale St-David, Lévis
(418) 833-3614

RESTAURANT
La Reserve

108, St-Cyrille ouest
• Nouvelle carte
• Menu spécial tous les jours
• Nouvelle table d'hôte

MENU
Rillet de saumon bonne femme
Consommé au potage
Entrée de foie gras
Pommes de terre et légumes
Tranche napolitaine
Thé - café
14,95\$

Rés.: 524-1864
Heures d'ouverture:
de 11h30 à 15h00
de 17h30 à 23h30

SEUL(E)?
Pour trouver l'amitié, l'amour, le mieux-être

élan
• Un moyen moderne
• Un service personnalisé
• Des cours de Gym-Yoga Anti-Gymnastique
Centre de rencontres et de gym-yoga
95, Grande-Avenue est (de 11h à 20h30)
522-7155

Le docteur
Fernand Bellemare
m.d.

ophtalmologiste
exerce sa profession à nul autre endroit à Québec:

325, rue du Roi
Complexe Bibliothèque de Québec
Place Jacques-Cartier
529-9411

A LIQUIDER
DACTYLO manuelle 65 \$ et +
électrique 165 \$ et +
Classeurs, bureaux, fauteuils, cardex, chaises, tables, étagères, bibliothèques.

LOCATION:
ELECTRIQUE: 777\$ 3 mois
MANUELLE: 45\$ 3 mois

Mino associés équipements inc.
245, Saint-Vallier est, Qué.
525-4741

À Québec, quel est le pain qui a perdu son nom?

Syndicat des boulangers et pâtisseries de Québec

POUR LES PRIX CHOIX Mamiya

194\$ ultra-compact MAMIYA U

214\$ 50 mm F 2 MAMIYA ZE

OSAWA

234\$ DUO GRAND ANGULAIRE 28 mm ET TELE-OBJECTIF 135 mm

200 m - MACRO 80 à 200 mm
234\$

LES STUDIOS GOSSELIN
DIVISION PHOTOGRAPHIE

LÉVIS	102 Rte KENNEDY 10 Ave BÉGIN	833-5860 837-8868
QUÉBEC	12 Côte de la FABRIQUE	692-4515
STE-FOY	3207 Ch. SAINTE-FOY 2600 Boul. LAURIER Complexe Centre-Ville	653-3220 656-6309

SHERBROOKE — RIMOUSKI — SAINT-GEORGES — SAINTE-MARIE
PLESSISVILLE — THÉTHERFORD MINES — MONTMAGNY — JONQUIÈRE

13 MAGASINS POUR VOUS SERVIR

Les médecins gaspésiens toujours dissidents

par Michel CORBEIL
du bureau du Soleil

MATANE — Les médecins de la Gaspésie ont décidé de maintenir leur dissidence vis-à-vis de la Fédération

des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ).

Lors de réunions tenues simultanément à Chandler et Murdochville à l'occasion de la journée d'étude provinciale, les médecins gas-

pésiens sont convenus de ne pas suivre les moyens de pression déployés à l'échelle provinciale par la FMOQ pour obtenir le renouvellement de l'entente avec le gouvernement québécois.

"Nous n'exercerons pas les

moyens de pression, a informé hier soir le secrétaire de l'Association des médecins omnipraticiens de la Gaspésie, M. Paul Langis. Le 24 mai, nous nous réunirons pour mettre sur pied les demandes qui aideraient à résoudre le problème des effectifs médicaux en régions périphériques. Nous demanderons à la FMOQ de se prononcer sur ces demandes. Après quoi, nous aviserons de la situation."

Depuis le 28 avril, les médecins de la Gaspésie ont décidé de surseoir aux moyens de pression. "Même après le passage du président de la FMOQ, M. Clément Richer, dans la région (il y a deux semaines), a constaté M. Langis, les gens ne sont pas convaincus de l'action de la fédération."

De fait, les médecins sont mécontents de leur fédération, mais aussi du gouvernement. Médecin à Murdochville, M. Michel Dallaire a expliqué: "Nous marquons un certain mouvement de dissidence vis-à-vis de la fédération, mais, comme la FMOQ, nous sommes absolument contre ce que propose le gouvernement."

"Nous rejetons une offre qui brime la relation patient / médecin, en nous forçant à éviter des actes qui doivent relever de la conscience du médecin et qui propose une hausse réelle de salaire de 4,9 pour 100. Mais nous n'appuyons pas la FMOQ qui appuie surtout les médecins des centres urbains. Nous ne participerons

pas aux moyens de pression pour au moins 15 jours", soit jusqu'à la prochaine journée d'étude.

Aux îles de la Madeleine, qui font partie de l'association de la Gaspésie, mais que la distance rend à toutes fins utiles autonomes, les médecins ont résolu de reprendre les moyens de pression. Aux îles comme en Gaspésie, les omnipraticiens ont souligné que les conditions d'exercice de la profession sont largement différentes: tous les médecins madelinots sont des salariés qui oeuvrent exclusivement en centre hospitalier.

En Gaspésie, l'association compte une quarantaine de membres. Ils ont majoritairement participé à la journée d'étude, hier.

Débrayage prématuré (Johnson)

MONTREAL (d'après PC) — Suite à la demande de démission du ministre des Affaires sociales par la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), hier, M. Pierre-Marc Johnson se refuse à tout commentaire, mais a répliqué

que "nous, on a fait un examen sommaire de la situation, que les médecins fassent un examen complet majeur".

A l'occasion de leur journée de débrayage, hier, les omnipraticiens ont de plus enjoint le ministre à faire connaître son point de vue, "en tant

que médecin, sur la réforme des soins médicaux".

M. Johnson déplore le recours au débrayage, qu'il juge prématuré: "des moyens aussi extrêmes que la grève n'étaient pas justifiés à ce stade-ci".

ÉPARGNEZ

"À ces prix là, on peut peindre sans trop de peine"

10

(ou plus)

...jusqu'au 5 juin, 1982. FAITES VITE!

ÉPARGNEZ 12\$ GAL.*

Email pour planchers Kem

RÉG. 31.99\$ GAL. Solde 19.99\$

ÉPARGNEZ 10\$ GAL.*

Latex mat peinture extérieure Kem Super blanc

RÉG. 26.99\$ GAL. Solde 16.99\$

ÉPARGNEZ 10\$ GAL.*

Latex lustré peinture extérieure Kem Blanc brillant

RÉG. 28.99\$ GAL. Solde 18.99\$

ÉPARGNEZ 15\$ GAL.*

Peinture d'extérieur brillante à l'alkyde Kem Blanc non-crayeux

RÉG. 34.99\$ GAL. Solde 19.99\$

*Épargnez aussi sur les blancs "une couche", les peintures d'apprêt, les couleurs de fabrique et les couleurs de base.



GRATUIT!

Livret "Voici comment peindre les surfaces extérieures".

SHERWIN WILLIAMS



SHERWIN-WILLIAMS
PEINTURE - Papier peint
2525, boul. Hamel ouest
Québec. Tél.: 872-2825

À deux pas de chez vous

PAQUET ET JEAN ENR. 106, COTE DU PASSAGE LEVIS TEL.: 837-5291	TOUCHATOU INC. 2, RUE DU PROGRES ST-ROMUALD TEL.: 839-0621	JOS DION INC. 3189, CHEMIN STE-FOY STE-FOY TEL.: 653-5175	TOUCHATOU INC. LANGLOIS STATION ARMAGH TEL.: 466-2324	LES ENTREPRISES G.M. LAPLANTE LTEE ST-PASCAL KAMOURASKA TEL.: 492-2344
A. VILLENEUVE ENR. 380, RUE DU PONT QUEBEC TEL.: 522-3909	SAMSON & FILLION LTEE 343, ST-PAUL EST QUEBEC TEL.: 692-3971	LEMIEUX ET PROULX INC. 47, ST-JEAN-BAPTISTE EST MONTMAGNY TEL.: 248-3400	DONALD COTE NOTRE DAME DU ROSAIRE MONTMAGNY TEL.: 469-2862	PHILIPPE NORMAND ST-EUGENE DE L'ISLET TEL.: 247-3120
TOUCHATOU INC. 1200, 80e RUE EST CHARLESBOURG TEL.: 628-0450	MAGASIN FAUBERT INC. 126, RUE NOTRE-DAME STE-MARIE BEAUCE TEL.: 387-2932	TOUCHATOU INC. 445, BOUL. PIERRE-BERTRAND VILLE VANIER TEL.: 687-2960	K-MART CANADA LTEE 550, BOUL. HAMEL PLACE FLEUR DE LYS QUEBEC TEL.: 529-6868	MAGASIN PARE ENR. 104, DE L'EGLISE DESCHAMBAULT PORTNEUF TEL.: 286-3133
J.-E. FOURNIER PORTNEUF STATION CTE PORTNEUF TEL.: 286-3345	QUINC. DU RAPIDE INC. ROUTE KENNEDY BEAUCEVILLE CTE BEAUCE TEL.: 774-3611	QUINC. NOTRE-DAME ENR. 3040, PRINCIPALE N.-D.-DES-PINS CTE BEAUCE TEL.: 774-9339	DENIS BERNARD ST-LEON DE STONDON CTE DORCHESTER TEL.: 642-5623	GERARD GOSSELIN ST-VICTOR CTE BEAUCE TEL.: 588-6874
TOWERS PLACE LAURIER STE-FOY TEL.: 653-4073	W. FECTEAU & FILS INC. 9130, BOUL. LACROIX ST-GEORGES EST CTE BEAUCE TEL.: 227-1717	QUINC. DU PONT ENR. 1re AV. ST-COME-DE-LINIERE CTE BEAUCE TEL.: 685-3524	ANDRE ROY ENR. ST-PHILEMON CTE BELLECHASSE TEL.: 469-2953	K-MART PLACE DES QUATRE-BOURGEOIS STE-FOY TEL.: 658-6220
QUINCAILLERIE DE L'ARTISAN ENR. ROUTE 2 ST-JEAN-PORT-JOLI TEL.: 598-3005				

COMPTE DE CHÈQUES À INTÉRÊT QUOTIDIEN

À 12% LA BNE

par année

PAS BESOIN D'ÊTRE RICHE POUR FAIRE UNE BONNE AFFAIRE

Certaines institutions financières versent des intérêts aux comptes de chèques de leurs clients.

Ce n'est pas une mauvaise idée.

Mais il y a un hic. Pour obtenir un intérêt élevé, il faut avoir un solde d'au moins deux mille dollars en caisse.

C'est une forte somme.

Avec seulement 1 000 \$ en banque et un **Compte-Chèques Privilégié** de la BNE, vous pouvez profiter du taux élevé d'intérêt d'un compte d'épargne. Ailleurs, il vous en faut le double pour bénéficier de cet avantage unique que seule la BNE vous offre.

Même si votre solde passe sous le seuil de 1 000 \$, votre taux d'intérêt ne se rabaisse pas d'un coup à 3%. Un solde de 500 \$ vous garantit un intérêt de 5%. Avec moins de 500 \$, votre solde rapporte 3% — le taux qu'à peu près toutes les institutions versent pour un solde de moins de 2 000 \$.

En plus, le **Compte-Chèques Privilégié** de la BNE vous offre tous les services auxquels vous avez droit pour un compte de chèques. Calculé chaque jour, l'intérêt est versé mensuellement. Avec un solde de 200 \$, vous bénéficiez de chèques sans frais.

Pour un coût minime, vous pouvez obtenir un double de vos chèques personnalisés qui, avec votre état de compte mensuel, vous permet de suivre l'évolution de votre solde.

En plus, vous pouvez, en cas de découvert, obtenir une protection jusqu'à 2 000 \$.

Alors, si vous voulez faire une bonne affaire, venez à la BNE.

Le **Compte-Chèques Privilégié** vous est offert par toutes les succursales de la Banque de Nouvelle-Écosse.

BNE 150
1822-1982
LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE

PLUS AVANTAGEUX POUR PLUS DE MONDE. À VOUS D'EN PROFITER.

* annuellement.

© 1982, BNE Banque de Nouvelle-Écosse
Taux sujet à changement.